

# SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT OUEST

## *Rapport annuel du délégataire*

### ANNÉE 2021



*Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne,  
Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins*



ASSAINISSEMENT D'OUEST MÉTROPOLE

Notre territoire est si précieux



TERRITOIRE  
MARSEILLE  
PROVENCE

# Mot de la directrice de la Société d'Assainissement Ouest Métropole



Laurence TAMPONI  
Directrice



Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM) est d'être, auprès de la Métropole Aix Marseille Provence, un partenaire engagé et d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux de ce territoire.

L'année 2021 a été marquée notamment :

- par la crise sanitaire, avec en particulier des absences importantes au niveau des équipes pour cause de maladie ou cas contact. Le fort niveau de télétravail a souvent constitué une contrainte pour l'organisation du travail. Cette année encore la SAOM a fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de ses salariés.
- au niveau contractuel, par la mise en œuvre de l'avenant quinquennal notifié le 31 décembre 2020. En effet, l'augmentation de nos engagements s'est traduite par 63 opérations de renouvellement d'équipement engagées pour un montant de 590 k€ sur l'année, l'allocation de 36,5 k€ dans le fonds de solidarité assainissement afin d'aider les plus démunis, et l'ouverture de 10 dossiers de servitude sur 2021.
- par des pluies importantes sur le dernier trimestre 2021 ayant engendré une augmentation des interventions curatives sur les ouvrages de collecte avec la submersion du chemin d'accès à la STAR de Boumandariel rendant impossible l'accès à celui-ci, l'inondation partielle de la STEP d'Ensuès la Redonne, et comme en 2019 et 2020 des impacts sur les quartiers du Jaï sur Marignane et Châteauneuf Les Martigues.

Il est à noter une baisse de 2,13 % des effluents arrivant en tête de station, et une stabilité des volumes facturés sur l'année 2021 pour la SAOM.

## **Au niveau de la performance du service technique et vis-à-vis du client :**

100% des stations ont obtenus un nombre de bilans 24h inférieurs à celui autorisé dans les arrêtés préfectoraux, ce qui atteste de la qualité des rejets, hormis la STEP de La Palun pendant la phase de travaux de la file 3.

Des travaux importants sur la STEP de La Palun de remise en état complet de toute la file n3 (aération et clarification) ont été réalisés par la Métropole. Les contrôles des rejets ont été renforcés avec la réalisation de 12 analyses supplémentaires en plus des bilans réglementaires d'autosurveillance pour permettre un

# Mot de la directrice de la Société d'Assainissement Ouest Métropole

meilleur suivi des paramètres de traitement durant cette phase de fonctionnement dégradé. Sur la STEP de Carry-Sausset des travaux d'optimisation des graisses ont été effectués.

Le baromètre réalisé par un prestataire extérieur a permis d'évaluer l'indice de satisfaction à 91% des clients se disant satisfaits de la qualité de service de l'assainissement collectif. La SAOM poursuit la digitalisation des services proposés aux clients avec la mise en place de l'agence en ligne pour les concessions nouvelles.

Engagée dans une politique de **développement durable**, la SAOM a compensé les 1 398 tonnes eq CO2 par des actions de protection de la forêt tropicale en Indonésie, de reforestation en Uruguay, et de réduction des fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka, au Bangladesh. Les études pour la pose de panneaux photovoltaïques ont été finalisées permettant le lancement des travaux au premier semestre 2022 sur la STEP de Carry-Sausset.

Comme chaque année 100% des boues issues des Stations d'Épuration ont été valorisées.

Sur l'ensemble de ses activités, la Société d'Assainissement Ouest Métropole a renouvelé ses certifications Qualité (ISO 9 001), Environnement (ISO 14001), Énergie (ISO 50001), et NF Service (Centre Services Clients).

Nous sommes fières avec mon adjointe, d'avoir pris la Direction de la SAOM, au sein d'une équipe soucieuse de préserver les milieux naturels sensibles comme la mer Méditerranée et l'Étang de Berre dans lesquels se rejettent les eaux traitées, et investie dans notre mission de service public de collecte et traitement des eaux usées en partenariat avec la Métropole.

”

## Sommaire

<b>1. • Introduction.....</b>	<b>5</b>
1.1. • Organisation générale de la SAOM .....	5
1.2. • Actions de communication de la SAOM .....	7
1.2.1. • Information et sensibilisation des usagers .....	7
1.2.2. • Information et services aux abonnés.....	8
1.2.3. • Prise en compte du plan Vigipirate.....	9
<b>2. • Présentation générale du service.....</b>	<b>13</b>
2.1. • Territoires concernés .....	13
2.2. • Populations .....	13
2.3. • Objet de la DSP/ Dispositions générales .....	13
2.4. • Prise en compte des avenants .....	13
2.5. • Engagements contractuels spécifiques du délégataire .....	14
2.6. • Moyens mis en œuvre par le délégataire.....	15
2.7. • Politique Ressources Humaines .....	15
2.7.1. • Egalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail. ....	15
2.8. • Mise en œuvre de la clause insertion – Actions 2021 .....	18
2.9. • Bilan des Achats .....	19
<b>3. • Description et évolution du patrimoine .....</b>	<b>20</b>
3.1. • Patrimoine : stations .....	20
3.1.1. • Step Carry-Sausset .....	20
3.1.2. • Step de Châteauneuf les Martigues.....	22
3.1.3. • Step Ensùès la Redonne.....	24
3.1.4. • Step Marignane-La Palun.....	26
3.2. • Patrimoine : collecte .....	29
3.2.1. • Plan du Réseau .....	29
3.2.2. • Synthèse par agence et commune du linéaire assainissement posé, déposé ou abandonné et total.....	43
3.2.3. • Détails par commune et par diamètre assainissement posé, déposé ou abandonné et total .....	43
3.2.4. • Synthèse par commune de la répartition du linéaire assainissement .....	47
3.2.5. • Synthèse par commune et par nature de réseau de la répartition du linéaire assainissement.....	49
3.2.6. • Synthèse par commune et par nature de réseau de la classe d'âge du linéaire assainissement.....	55
3.2.7. • Synthèse par commune du taux de connaissance du patrimoine réseau assainissement ..	57
3.2.8. • Synthèse par traité, par commune de la répartition du linéaire des branchements assainissement.....	59
3.2.9. • Synthèse par commune de la classe d'âge du linéaire des branchements assainissement.	60
3.2.10. • Synthèse par commune du nombre de regards assainissement .....	61
3.2.11. • Synthèses des linéaires de réseaux d'assainissement déposés ou abandonnés, posés et mis en service par N° de chantier .....	63
3.3. • Renouvellement des équipements .....	64
3.3.1. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement non-programmé M AMP pour la collecte .....	65
3.3.2. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement programmé M AMP pour la collecte .....	65
3.3.3. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement non-programmé pour le traitement .....	68
3.3.4. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement programmé pour le traitement .....	69
3.3.5. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement dit « substitue » pour la collecte et le traitement .....	70
3.3.6. • Liste des appareils programmés en renouvellement par an entre exercice du RAD+1 et exercice RAD+3 pour la collecte et le traitement .....	70
3.3.7. • Liste des opérations programmées et non réalisées sur l'exercice du RAD et les exercices antérieurs : .....	71
3.4. • Etat de vétuste et âge moyen pondéré du patrimoine électromécanique .....	72

3.5. •	Regularisation des Servitudes : liste des parcelles prioritaires .....	73
<b>4. •</b>	<b>Exploitation .....</b>	<b>75</b>
4.1. •	Les évènements marquants de l'exploitation .....	75
4.1.1. •	La vie du service.....	75
4.1.2. •	Accidents du travail, observations de l'inspection du travail.....	78
4.1.3. •	Certifications.....	78
4.1.4. •	politique de développement durable et energie .....	78
4.2. •	Bilan assainissement de l'année .....	79
4.2.1. •	Fiche caractéristique de chaque poste de refoulement .....	79
4.2.2. •	Données quantitatives et qualitatives .....	82
4.2.3. •	Principales opérations d'entretien et de surveillance, notamment les opérations de curage de canalisations.....	83
4.2.4. •	Eaux claires parasites.....	84
4.2.5. •	Mise à jour des sites .....	85
4.3. •	Analyse de la qualité de la collecte et du traitement.....	86
4.3.1. •	Qualité de la collecte et du traitement.....	90
4.3.2. •	Evolution générale des ouvrages, incluant le rapport sur l'état de vétusté et Difficultés rencontrées et / ou prévisibles. Liste des insuffisances constatées et propositions d'amélioration .....	90
4.3.3. •	Plan d'action odeurs .....	92
4.4. •	Indicateurs .....	93
4.4.1. •	Indicateurs de performance tels que définis par l'arrêté du 2 mai 2007.....	93
4.4.2. •	Indicateurs de performance contractuels.....	93
<b>5. •</b>	<b>Travaux .....</b>	<b>97</b>
5.1. •	Travaux neufs.....	97
5.2. •	Travaux réalisés par la Métropole Aix Marseille Provence .....	97
<b>6. •</b>	<b>Relations aux abonnés, raccordements et tarifications .....</b>	<b>99</b>
6.1. •	Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement .....	99
6.1.1. •	Facturation RAD Produits SAOM .....	99
6.1.2. •	Facturation RAD Volumes SAOM.....	99
6.1.3. •	Nombre d'abonnés par commune et catégories de facturation .....	103
6.1.4. •	Nombre d'abonnés par commune et par état : raccordement Exercice du RAD.....	105
6.2. •	Tarifs Part Assainissement au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.....	105
6.2.1. •	Actualisations au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.....	105
6.2.2. •	Exemple Facture 120 m3 .....	106
6.2.3. •	Facture INSEE.....	106
6.3. •	Chiffres clefs facturation .....	107
6.4. •	Données quantitatives : Contrôles de séparativité et de conformité des branchements.....	107
6.5. •	Fonds de solidarité logement.....	107
<b>7. •</b>	<b>L'économie du contrat .....</b>	<b>109</b>
7.1. •	Compte d'exploitation de la délégation : principes d'élaboration .....	109
7.1.1. •	Présentation .....	109
7.1.2. •	Principes généraux d'élaboration .....	109
7.1.3. •	Résultats économiques et financiers .....	110
7.1.4. •	Détail des produits d'exploitation du service .....	110
7.1.5. •	Détail des charges d'exploitation du service .....	112
7.1.6. •	Compte annuel de résultat de l'exploitation .....	116
7.1.6.1. •	Compte d'exploitation cumulé : Collecte et traitement .....	116
7.1.6.2. •	Compte d'exploitation : Collecte .....	117
7.1.6.3. •	Compte d'exploitation : Traitement .....	117
7.1.6.4. •	Détail des comptes spécifiques .....	117
7.2. •	Flux financiers .....	118
<b>8. •</b>	<b>Annexes numériques assainissement.....</b>	<b>119</b>
8.1. •	Annexes - Patrimoine .....	119
8.2. •	Annexes - Exploitation .....	119
8.3. •	Annexes - Travaux .....	120
8.4. •	Annexes - Clientèle .....	120
8.5. •	Annexes - Economie du contrat .....	121

## 1. • Introduction

### 1.1. • ORGANISATION GENERALE DE LA SAOM

L'avenant n°3 a entériné la mise en place d'un Directeur unique accompagné d'un adjoint pour les Sociétés d'Assainissement Est Métropole et d'Assainissement Ouest Métropole. Ils sont assistés d'un chef de centre et son adjoint ainsi que d'un agent Maintenance/Autosurveillance/Expertise.

La SAOM comporte deux services :

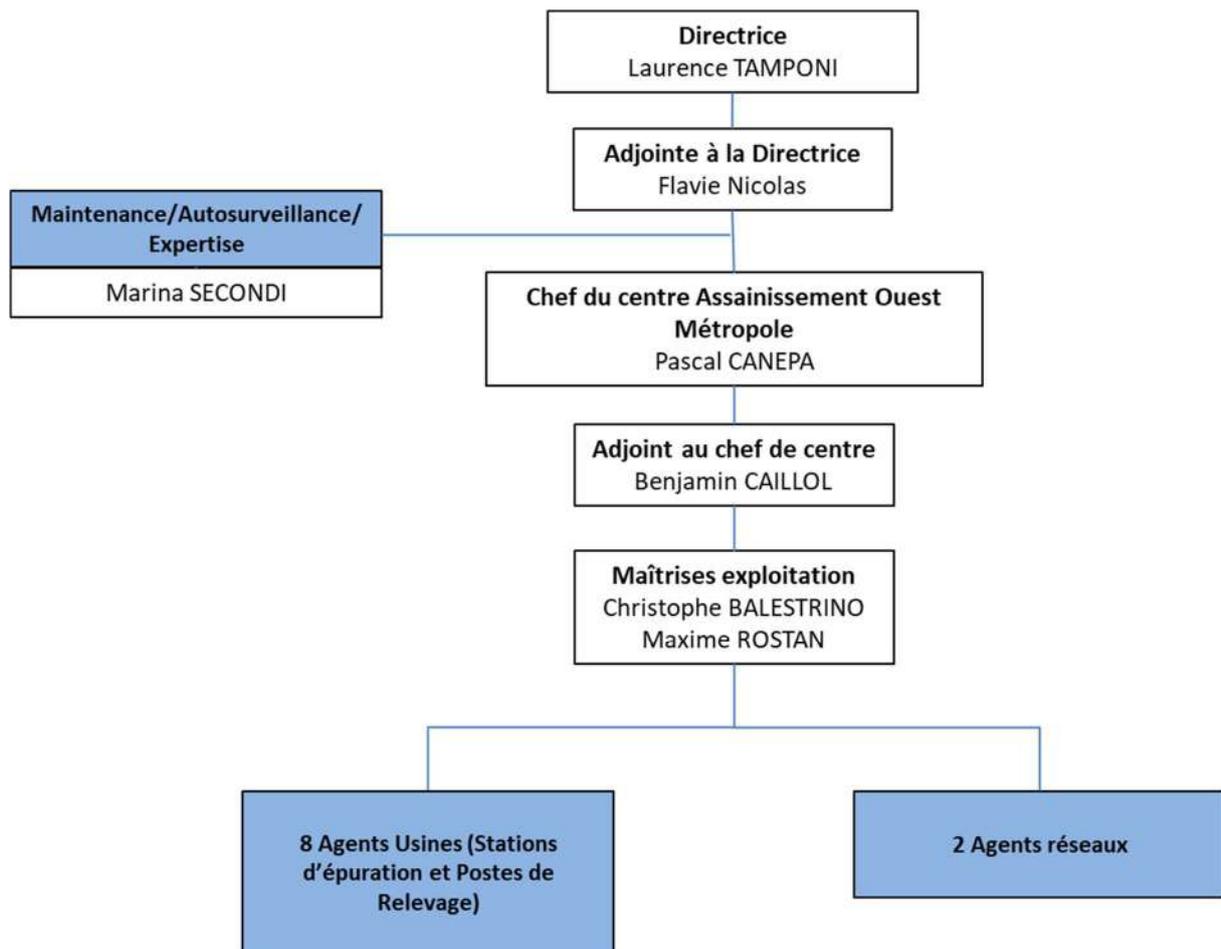
- un service usine avec les deux secteurs Côte Bleue et Etang de Berre
- un service réseau avec ces mêmes secteurs

Les horaires du personnel sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (avec 1h30 de pause).

#### ► Société d'Assainissement Ouest Métropole - Organigramme

Voici ci-dessous l'organigramme récapitulatif de l'organisation générale de la SAOM en termes de fonctions et d'effectifs (hors alternant : 1 ETP et congés avant la fin de carrière : M. Payen et M. Raynaud).

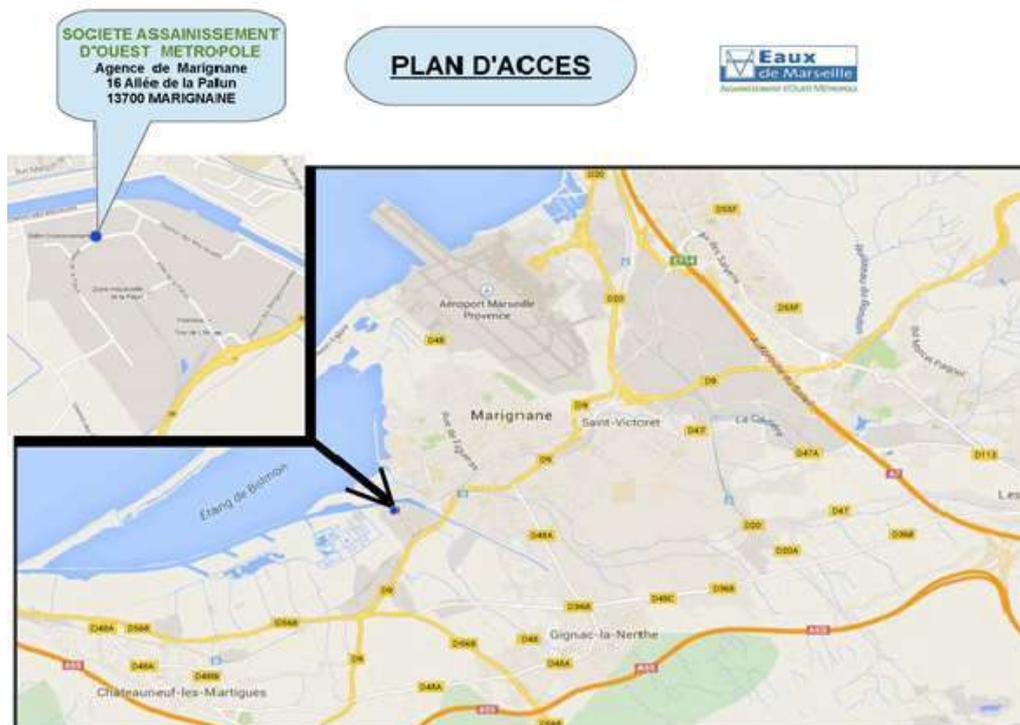


### ► Organisation de l'astreinte

L'astreinte du service de collecte et de traitement du service de l'assainissement du secteur Ouest du territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence est mutualisée avec les sociétés SEM et SEMM . Elle est organisée suivant le schéma suivant :

- 1 Ingénieur sécurité (prise de décision stratégique de mise en sécurité des biens et des personnes, communication avec la direction, le délégant, les médias ...)
- 1 Chef de sécurité (réception des alarmes et des anomalies, analyse des niveaux d'alarmes, prise de décision d'actions et de moyens à mettre en œuvre ...)
- 1 Agent d'exploitation réseaux (intervention sur les organes de collecte pour l'analyse et la résolution des problèmes ...)
- 1 Agent d'exploitation usines de transfert et de traitement des effluents : (intervention sur les stations de relevages et d'épurations pour l'analyse et la résolution de problèmes d'exploitation)
- 1 Agent d'exploitation usines de transfert et de traitement des effluents en renfort (intervention sur les stations de relevages et d'épuration pour l'analyse et la résolution de problèmes d'exploitation)

### ► Plan d'accès - SAOM



## 1.2. • ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA SAOM

### 1.2.1. • INFORMATION ET SENSIBILISATION DES USAGERS

#### ► Accueil physique en agence

L'agence de Marignane dispose d'un accueil physique des clients ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Des clients peuvent être reçus sur rendez-vous entre 12h et 13h30.

#### ► Un site internet assainissement-ouest-metropole.fr

Le site assainissement-ouest-metropole.fr centralise toutes les informations sur les services et l'actualité de l'entreprise. Pour le grand public tout d'abord, la rubrique « L'eau de ma ville » permet d'accéder directement **aux informations liées à son lieu d'habitation**.



Une rubrique « Actualités » est mise à jour en fonction de l'agenda, des incidents, des alertes météo... A l'appui, des vidéos viennent souvent apporter une information de manière dynamique.

Les usagers, jeunes notamment, sont de plus en plus friands d'animations interactives, de jeux, de vidéos... Ainsi, la rubrique « **Ecol'Eau** » fourmille d'idées et d'images pour présenter le cycle de l'eau.

Enfin, **les services en ligne** sont accessibles depuis un espace sécurisé pour les abonnés.

#### ► Des publications pour le grand public

##### Les dépliants thématiques

Un dépliant « Préserver le milieu naturel » a été conçu pour sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource. On y retrouve à l'intérieur des conseils et éco-gestes, pour contribuer à la protection du milieu naturel, à travers notamment un bon fonctionnement des installations d'assainissement.

##### Une communication digitale sur les réseaux sociaux

Au vu du contexte sanitaire, des informations complémentaires ont été diffusées sur les réseaux sociaux et le site internet en rapport avec l'actualité. Une campagne sur le fléau des lingettes jetées dans les toilettes a été menée, près de **10 000 personnes** ont été sensibilisées.



## La dépollution des eaux usées

Cliquez sur les numéros pour voir l'étape correspondante.



#### ► Des actions pédagogiques

La Société d'Assainissement Ouest Métropole mène, durant toute l'année scolaire, des actions pédagogiques auprès des enfants des écoles primaires. Un DVD a été réalisé à partir du film « Découvre l'eau de ta ville », qui conte le voyage d'une goutte d'eau de la Durance à la Méditerranée. Cependant, au vu du contexte sanitaire, les interventions pédagogiques ont été suspendues cette année.

La rubrique « **Ecol'eau** » du site internet donne également accès à une série d'animations interactives sur le cycle de l'eau et renvoie vers des contenus pédagogiques.

#### ► Un comité d'usagers

Lieu d'échange et de débats, le Comité des Consommateurs est une structure lancée en 1997 par la Société des Eaux de Marseille. Sa formule a été adaptée aux exigences du nouveau contrat d'assainissement avec la Métropole.

Des comités d'usagers Assainissement sont organisés chaque année dans l'une des communes concernées. **Cette année, en raison de la crise sanitaire, ces réunions n'ont pu avoir lieu mais des échanges réguliers avec les différents acteurs ont été menés.**

### ► Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

A l'occasion de chantiers de renouvellement de branchements sur la voie publique, la Société d'Assainissement Ouest Métropole développe **une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartiers.**

Il s'agit de les informer sur la nature des travaux qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.



## 1.2.2. • INFORMATION ET SERVICES AUX ABONNES

### ► Des services clients en ligne

Sur le site [assainissement-ouest-metropole.fr](http://assainissement-ouest-metropole.fr), un espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, permet aux abonnés de consulter leurs contrats, de suivre leur consommation ou de télécharger leur facture d'eau. Il donne accès aux **démarches en ligne**, comme le paiement de la facture.



### ► Des publications régulières

- **Le livret d'accueil.** Distribué à chaque nouvel abonné, ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, les règlements des services de l'eau et de l'assainissement.
- **La Charte Service Clients** recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.
- **L'inf'eau Clients**, joint à la facture, est diffusé deux fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. En braille ou en gros caractères, il est également disponible pour les personnes malvoyantes. Cette année, une information spéciale sur « la Covid-19 » a été envoyée.

### ► Une information dans les cas d'urgence

Malgré un renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent survenir.

La Société d'Assainissement Ouest Métropole a mis en place un dispositif, des moyens et des procédures afin de les affronter et de les résoudre du mieux possible. Un dispositif élaboré sur le plan technique, mais aussi dans le domaine de l'information.





► **Un dispositif « Accessibilité »**

L'accessibilité des services a été étendue en 2014 aux clients déficients visuels et auditifs grâce à des partenariats avec la **plateforme Acceo**, pour les personnes sourdes ou malentendantes et avec **l'association HandiCapZéro**, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une « traduction simultanée » appropriée avec les conseillers de clientèle.

La traduction des factures et documents d'information aux clients, **en braille, en caractères agrandis ou en audio** est aussi proposée.

**1.2.3. • PRISE EN COMPTE DU PLAN VIGIPIRATE**

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1<sup>er</sup> décembre 2016 avec la posture « Vigipirate Transition 2016-2017 », appliquée jusqu'au 20 mars 2017. Depuis, plusieurs postures ont été prises en fonction des événements dont 5 en 2018, 2 en 2019, 3 en 2020 et 3 en 2021. La dernière date du 15 décembre 2021 et a maintenu l'ensemble du territoire au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

► **Le plan Vigipirate est composé de deux parties :**

- Un document public – « Faire face ensemble » – visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- Un document classifié, destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Trois niveaux de vigilance sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

Evolution des niveaux entre les plans Vigipirate 2014 et 2016

Niveaux du plan 2016	Type de mesures activées	Conditions d'applications
<p><i>Vigilance</i></p> 	Mesures du socle (116 mesures toujours actives).	Posture permanente de sécurité.
<p><i>Sécurité renforcée- risque Attentat</i></p> 	Mesures du socle + mesures additionnelles (activation de mesures particulières, parmi les 194 mesures additionnelles, en complément des mesures du socle).	Correspond à une menace terroriste élevée, voire très élevée.
<p><i>Urgence attentat</i></p> 	Mesures du socle + mesures additionnelles + mesures exceptionnelles + alerte de la population.	Instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé.  Ce niveau a vocation à n'être activé que le temps de la gestion de crise.

► *Spécificités des postures 2021*

L'année 2021 a débuté dans la posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » avec un niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ». Cette posture VIGIPIRATE a été activée à compter du 26 octobre 2020. L'année 2020 s'était ensuite terminée dans la posture « Attentat de Nice » activée le 29 octobre 2020, avec un niveau d'alerte « Urgence Attentat », abaissée le 6 mars 2021. La posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » a ensuite laissé la place à la posture « Été Automne 2021 » le 19 juin 2021 avec le même niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

L'année 2021 s'est terminée dans la posture « Automne Hiver 2021 – Printemps 2022 », toujours au niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat », activée le 15 décembre 2021.

En substance, les recommandations de cette posture :

- Zone ouverte au public : Renforcer la surveillance et le contrôle,
- Signaler toute transaction suspecte, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E, tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses,
- Evaluation de la menace CYBER. Télétravail : rappeler l'importance d'une mesure d'hygiène ou sectorielle existante. Absorber le trafic illégitime au niveau du réseau.

Ces documents visent à adapter le plan aux événements spécifiques attendus sur la période. Pour le domaine spécifique de l'assainissement, ils n'ont activé aucune mesure additionnelle.

► *Les principales dispositions mises en œuvre*

- Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes.

- Disponibilité des stocks de produits coagulants

La quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.



## 2. • Présentation générale du service

### 2.1. • TERRITOIRES CONCERNES

Le contrat de DSP pour la Zone ouest concerne 7 communes que sont Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry le Rouet, Ensùs la Redonne, Châteauneuf-les-Martigues, et Sausset les Pins.

### 2.2. • POPULATIONS

Les 7 communes citées ci-dessus pour la Zone Ouest représentent un total de **86 363 habitants** répartis comme suit :

Communes	Population
Carry le Rouet	5 817
Châteauneuf-les-Martigues	17 667
Ensùs la Redonne	5 882
Gignac la Nerthe	9 977
Marignane	<b>32 612</b>
Saint Victoret	6 683
Sausset les Pins	7 725
<b>Total</b>	<b>86 363</b>

### 2.3. • OBJET DE LA DSP/ DISPOSITIONS GENERALES

La conclusion du contrat de DSP est intervenue le 27 novembre 2013 avec une date d'effet du contrat prévue le 1er janvier 2014.

L'objet de cette DSP est relatif à l'exploitation du service public de collecte, transport et traitement des eaux usées de la Métropole Aix Marseille Provence sur le périmètre de la zone Ouest représentée par les Communes Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry le Rouet, Ensùs-la-Redonne, Châteauneuf-les-Martigues, et Sausset-les-Pins.

La période d'exploitation effective du service délégué est de 15 ans durant laquelle le délégataire assure l'entière gestion du service public délégué et notamment la gestion des ouvrages, les relations avec l'utilisateur, la réalisation de travaux.

### 2.4. • PRISE EN COMPTE DES AVENANTS

Dans le cadre du contrat de DSP, il faut prendre en compte les 5 avenants intervenus.

L'avenant numéro 1 adopté le 28/10/2014 est un avenant de toilettage des « coquilles » du contrat qui vient préciser les travaux non concernés par le principe d'exclusivité du service ainsi que d'autres notions telles que mentionnées ci-dessous :

- Il impose la création lors du premier trimestre d'une structure juridique dédiée ad hoc
- Pose les conditions d'aménagement des délais relatifs aux SIG ainsi qu'à la mise en place d'un extranet
- Révise les modalités du programme de nettoyage
- Impose au délégataire de consentir un branchement à tous propriétaires en faisant la demande
- Vient mettre en cohérence certaines dispositions fiscales avec la réforme de janvier 2014
- Supprime certains IP redondants et précise la numérotation de certaines pénalités
- Rappelle les engagements du délégataire quant à l'obtention d'un certain nombre de certifications selon une périodicité précise

L'avenant numéro 2 adopté en Conseil Communautaire du 19/12/2014, quant à lui, concerne les modifications apportées au règlement de service afin de parvenir à une uniformisation de ce dernier.

L'avenant numéro 3 adopté en conseil communautaire le 27/12/2017 acte le principe notamment de l'instauration d'une direction unique pour les deux sociétés juridiques dédiées au service public de l'assainissement composée d'un directeur et de son adjoint.

L'avenant numéro 4 adopté concomitamment au numéro 3 est davantage axé sur des modifications apportées au règlement de service telles que :

- La suppression du coefficient de dégressivité pour le calcul des redevances concernant les établissements non domestiques.
- L'instauration d'un coefficient pollution pour les établissements non domestiques sans équipement adapté
- La mise en place de sanctions pour ce type d'établissements en cas de non-respect de leurs engagements.
- L'ajout en annexe du règlement de service d'un modèle type de convention de déversement et de nouvelles dispositions applicables aux raccordables.

L'avenant numéro 5 adopté en conseil métropolitain du 15/10/2020 est un avenant permettant la prise en compte des conclusions de l'audit quinquennal visant à modifier le contrat sur les sujets suivants :

- Renouvellement électromécanique.
- Amélioration de la gestion patrimoniale.
- Mise en place de servitudes.
- Renforcement du suivi de la conformité réglementaire des bâtiments.
- Modification de l'indicateur IP11 indices d'eaux parasites.
- Renforcement.
- De l'entretien des bâtiments.
- Modification des instances de gouvernance.
- Projet de méthanisation.
- Création d'un fonds de solidarité.
- Diverses dispositions relatives à :
  - > Clarification juridique sur la classification et le sort des biens
  - > Actualisation du CEP.
  - > Précisions sur les modalités de reversement de la PFAC.
  - > Forfaitisation du taux de charges semi-directes et indirectes.
  - > Mise à jour des conventions de partenariat.

## 2.5. • ENGAGEMENTS CONTRACTUELS SPECIFIQUES DU

### DELEGATAIRE

Les engagements contractuels du délégataire tournent autour de 5 notions essentielles :

- Assurer la continuité du service public grâce à la création de structures organisationnelles et d'équipements mais aussi de structures opérationnelles et de gestions de crises.
- Exploiter les branchements, les réseaux, les usines et les ouvrages annexes avec le suivi des raccordements, des procédures de curage ou encore des travaux d'entretien.
- Valoriser les boues par le développement de moyens et méthodes.
- Surveiller la qualité des rejets avec des procédures de gestion des déversements.
- Améliorer la connaissance du patrimoine concernant la recherche et la réduction des entrées d'eau parasite dans les réseaux.
-

## 2.6. • MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DELEGATAIRE

La Société d'Assainissement Ouest Métropole a signé avec la Société des Eaux de Marseille et la Société Eau de Marseille Métropole une convention tripartite d'assistance afin que cette dernière assure la gestion du personnel nécessaire à l'exploitation de la SAOM. La SAOM dispose seule des pouvoirs de gestion et de responsabilité de ses décisions de gestion, la SEM et la SEMM interviennent en qualité de prestataire de services.

La SEM assure principalement les missions de gestion administrative du personnel (paie notamment), recrutement, gestion des ressources et des carrières, entretiens annuels d'évolution, politique de rémunération, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, veille juridique en matière sociale, formation professionnelle à travers son Ecole des métiers.

Les Ressources Humaines de la SEM reposent sur une politique de diversité active visant le développement des compétences.

## 2.7. • POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines – Une politique Diversité active visant le développement des compétences et la Qualité de Vie au Travail.

### 2.7.1. • EGALITE PROFESSIONNELLE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL.

En janvier 2020, l'Unité Economique et Sociale de la Société des Eaux de Marseille a conclu un nouvel accord visant à réaffirmer l'engagement de l'entreprise dans le domaine de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail et ainsi poursuivre sa politique, en mettant en œuvre un accord qui tient compte des retours d'expérience des deux précédents accords et des évolutions législatives en la matière. Cet accord est mis en œuvre pendant 4 ans.

#### ▸ *Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle*

Les parties signataires rappellent leur attachement au respect de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Les demandes de temps partiel sont étudiées avec bienveillance et acceptées dans la mesure des possibilités au sein de l'Entreprise. Concernant le point plus précis de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, l'Entreprise souhaite poursuivre les actions précédemment engagées dans ce domaine :

- Les salariés qui doivent s'absenter pour une période significative dans le cadre de leur parentalité sont reçus en entretien par leur responsable avant et après leur départ en congé. L'objectif de ces entretiens est d'étudier les conditions de retour du salarié dans l'entreprise et de réfléchir sur d'éventuelles actions à engager telles que l'adaptation de poste ou la formation. Ces entretiens sont organisés pour les congés maternités, parentaux et d'adoption, pour la mère ou le père.
- L'entreprise maintient le financement de 10 berceaux dans des réseaux de crèches inter-entreprises. L'attribution des berceaux est décidée par la Commission Egalité en fonction d'une grille de critères pré-établis, sur la base du dossier instruit par l'Assistante Sociale. Chaque année, les salariés sont informés de cette disposition par une note d'information à la fin du premier trimestre, pour préparer la rentrée de septembre.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Entreprise donne la possibilité aux salariées mamans d'enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une heure rémunérée de disponibilité par jour ce à partir du 3ème mois de grossesse. Cette mesure est appliquée en l'état depuis 1981 et existait jusqu'aux 18 mois de l'enfant depuis 1976.

Un guide de la parentalité est mis à disposition du personnel via l'Espace Salarié. Ce guide regroupe l'ensemble des dispositions légales et spécifiques dont bénéficient les agents parents ou futurs parents.

#### ▸ *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

##### ▾ *Embauche et accès à l'emploi*

Dans la continuité des actions précédemment engagées, l'objectif est de poursuivre l'amélioration de la représentativité des femmes dans la catégorie d'emploi Exécution par le biais du recrutement CDD/CDI.

Concernant l'alternance, l'objectif est d'avoir un taux de représentativité des femmes plus important que celui des salariés en CDD/CDI, dans la mesure où les contrats d'alternance constituent un vivier de recrutement pour l'Entreprise.

Afin d'y parvenir, l'Entreprise s'engage à poursuivre les actions d'information et de sensibilisation des organismes partenaires de l'emploi.

#### ► Mixité de l'emploi par la mobilité interne

Il convient de s'assurer qu'à compétences égales, les femmes ont la même possibilité que les hommes d'accéder à des postes techniques par la mobilité interne.

L'Entreprise s'assure que les candidatures féminines en mobilité interne sur des postes techniques sont examinées de manière équitable.

#### ► Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la thématique de l'égalité professionnelle

La conduite d'une telle politique nécessite la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise sur le sujet. Il apparaît donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les parties prenantes sur la thématique de l'égalité.

Les actions de sensibilisation s'inscriront selon les principes suivants :

- L'information de chaque salarié sur les engagements pris par l'UES SEM en faveur de la mixité.
- La sensibilisation et l'accompagnement du personnel d'encadrement sur ces mêmes sujets.

A cette fin, l'entreprise pourra utiliser les supports existants et/ou développer de nouveaux supports de communication spécifiques.

#### ► *Les mesures permettant de lutter contre toutes discriminations en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle*

- Les parties signataires tiennent à manifester dans cet accord leur engagement pour le traitement équitable des candidatures, la lutte contre les discriminations et la promotion de la mixité des équipes.
- Aussi, depuis plusieurs années, l'Entreprise s'est employée à conduire une politique globale de diversité, domaine dans lequel elle souhaite être exemplaire tant au stade de l'embauche que durant le déroulement des carrières.

#### ► La lutte contre les discriminations au stade de l'embauche

L'entreprise dispose d'outils de gestion des Ressources Humaines, garantissant la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de développement des compétences des collaborateurs et permettant de les gérer de manière équitable.

Ainsi, afin d'éviter tout risque de discrimination, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs. Ces critères sont listés précisément pour chaque poste à pourvoir. En particulier, concernant le risque de discrimination par l'âge, celui-ci peut être induit par le critère de l'expérience requise. Ce dernier est suivi et analysé pour chaque poste à pourvoir car il ne doit pas être systématique mais adapté en fonction des besoins réels d'exploitation.

#### ► La lutte contre les discriminations durant le déroulement des carrières

Afin d'éviter tout risque de discrimination dans le déroulement de carrière des salariés, l'Entreprise s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

Gérer les Ressources Humaines par les compétences permet de diminuer les risques de rupture d'égalité de traitement. Pour cela, l'Entreprise utilise un référentiel de compétences qui définit pour chaque poste, les compétences requises ainsi que leur niveau de maîtrise.

#### ► *Les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés*

#### ► Conditions d'accès à l'emploi et recrutement des travailleurs handicapés

Cap Emploi est le réseau national d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap.

L'Entreprise a développé un partenariat avec Cap Emploi à travers :

- Des réunions avec son correspondant.
- La diffusion systématique de l'ensemble de ses offres d'emploi.

Les parties du présent accord confirment leur volonté de favoriser l'intégration en son sein de personnes handicapées à travers la poursuite et le renforcement du partenariat engagé avec Cap Emploi.

Les parties rappellent ici que, conformément aux dispositions de lutte contre les discriminations au stade de l'embauche, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs. Par conséquent, tout travailleur handicapé présentant ces critères sera intégré au processus de sélection, au même titre que les autres candidats et sans discrimination.

#### ► Conditions d'accès à la formation et évolution de carrière

Il est ici rappelé que, conformément aux dispositions de lutte contre les discriminations durant le déroulement des carrières, l'Entreprise s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

Les travailleurs handicapés accèdent à la formation et bénéficient d'une évolution de carrière dans les mêmes conditions que les autres salariés, eu égard à leurs compétences.

#### ► Conditions de travail et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

L'Entreprise mène depuis de nombreuses années une politique active d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés.

L'Entreprise s'engage à poursuivre cette politique et, en particulier, à mettre en œuvre toutes les actions possibles afin de maintenir les salariés handicapés en emploi en son sein.

Cap Emploi et les référents internes de l'entreprise (référent handicap, assistante sociale et médecin du travail) sont à la disposition des salariés qui s'engagent dans une démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Toutes les informations utiles sont également mises à la disposition du personnel via l'Espace Salarié.

#### ► Collaboration avec le secteur protégé

L'entreprise entretient depuis plusieurs années des relations avec certains Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et fait réaliser des prestations par ses établissements. Les parties souhaitent poursuivre ce travail partenarial.

#### ► Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la thématique du handicap

La prise en compte de la politique handicap et la mise en œuvre d'actions concrètes nécessitent la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise sur le sujet. Il apparaît donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les parties prenantes sur la thématique du handicap.

Les actions de sensibilisation s'inscriront selon les principes suivants :

- L'information de chaque salarié sur les engagements pris par l'UES SEM en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.
- La sensibilisation et l'accompagnement du personnel d'encadrement sur ces mêmes sujets.
- A cette fin, l'entreprise pourra utiliser les supports existants et/ou développer de nouveaux supports de communication spécifiques.

#### ► L'exercice du droit d'expression directe et collective des salariés

L'Article L2281-1 et suivants du Code du travail disposent que les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail.

L'Entreprise dispose d'un certain nombre d'outils et de procédures permettant cette expression. On peut citer notamment :

- L'Entretien Evolution : Il est l'occasion pour le collaborateur et son responsable, de dresser le bilan de l'activité de l'année écoulée, il permet également de fixer les futurs objectifs, de définir les moyens à mettre en œuvre et d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle. Un paragraphe est consacré aux souhaits éventuels concernant l'activité actuelle : améliorations possibles, organisation, qualité, sécurité, environnement...
- L'Entretien professionnel : échange entre le salarié et son responsable sur ses perspectives d'évolution professionnelle à moyen terme.
- Les réunions de service : celles-ci sont organisées régulièrement et permettent à chacun de s'exprimer.

- Les remontées d'information auprès de la CSSCT : sollicitations au cas par cas, visites de sécurité, quarts d'heure sécurité... cela est facilité par le fait que la CSSCT dispose de moyens humains dédiés permanents.
- Les fiches de progrès formulées dans le cadre de la politique QSSE : actions préventives et correctives.

Outre ces procédures, il est rappelé ici que chaque agent, à quelque catégorie qu'il appartienne, peut solliciter et obtenir un entretien tant de la part de son chef direct que de son chef de service, de son directeur ou d'un membre de la Direction Générale. Ces informations sont rappelées chaque année dans le bilan social.

#### ► Les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à déconnexion

La Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels prévoit que l'accord Egalité et Qualité de Vie au travail inclut un article concernant les modalités de plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale.

L'Entreprise dispose à ce jour des moyens permettant cette déconnexion. En effet, tous les téléphones portables disposent d'une messagerie personnalisable. La messagerie électronique Outlook Web App permet également d'activer un message d'absence personnalisable et à la demande (formation disponible dans le catalogue formation).

Il est donc préconisé à chaque collaborateur absent d'utiliser ces outils afin d'informer ses contacts de son absence et de les renvoyer sur un autre correspondant en cas de nécessité.

L'Entreprise ne peut pas exiger de ses salariés une disponibilité en dehors de son temps de travail.

Ces dispositions ne peuvent être appliquées dans le cas de salariés soumis à l'astreinte puisque, par définition, ces salariés restent soumis aux sollicitations de leur travail.

L'Entreprise renforcera l'information des salariés sur ces préconisations par le biais des supports existants et/ou la création de nouveaux supports.

## 2.8. • MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE INSERTION – ACTIONS

2021

#### ► Labellisation



Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Il s'agit avant tout d'un outil au service du territoire qui permet de renforcer la solidarité et la cohésion territoriale en développant les passerelles entre entreprises, acteurs institutionnels et professionnels de l'emploi et de l'insertion. Mais c'est également un outil au service des entreprises qui permet de reconnaître leurs engagements, les valoriser et les faire progresser dans leurs démarches RH, citoyennes et responsables.

Empl'itude est un label de progression qui doit permettre aux entreprises de renforcer leur engagement quelque soit leur niveau d'implication. Il est accessible aux organisations qui ont engagé ou qui s'engagent à intégrer dans leur stratégie des actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle sur leur territoire.

Nous avons obtenu en novembre 2021 le renouvellement du Label Empl'itude pour une nouvelle période de 3 ans.

#### ► Bilan quantitatif :

En 2021, la Société Assainissement Ouest Métropole a accueilli un jeune en situation de handicap et en difficulté d'insertion en partenariat avec la Mission Locale.

Au 31 décembre 2021, la SAOM comptabilisait un alternant en Bac professionnel d'électricité, contrat qui a démarré en septembre 2020 pour deux ans.

En 2021, il n'y a eu aucune embauche à la SAOM (L'embauche de l'adjointe au Directeur a été comptabilisée côté SAEM).

► **Récapitulatif depuis le début du contrat :**

ANNEE	Embauches	Insertion	Pourcentage
2021	0	0	
2020	2	0	0%
2019	0	0	
2018	3	0	0%
2017	1	0	0%
2016	2	1	50%
2015	5	1	20%
TOTAL	13	2	15%
<b>Cumul 2019-2021</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**2.9. • BILAN DES ACHATS**

Le contrat précise que le délégataire communique à la collectivité le bilan exhaustif des achats, soumis à ses stipulations, effectués l'année précédente (la date de la signature du contrat d'achat faisant foi) ainsi qu'un récapitulatif des achats soumis à dérogation. Il précise également un seuil de consultation de 3 fournisseurs à 15 000 euros par an, lequel sera réactualisé annuellement. L'application du coefficient 1,0408 pour 2021 porte ce seuil à 15 612 €.

→ Les éléments suivants et concernant les achats sont consultables en Annexe numérique 1 :

- Bilan des achats 2021,
- Détail du chiffre d'affaires Achat,
- Suivi des consultations pour les achats inférieurs et supérieurs à 15 000 euros HT et des consultations simplifiées et les pénalités associées
- Liste des accords-cadres,
- Liste des dérogations.

→ Les éléments concernant les achats sont consultables en **Annexe numérique 1**.

### 3. • Description et évolution du patrimoine

#### 3.1. • PATRIMOINE : STATIONS

##### 3.1.1. • STEP CARRY-SAUSSET

###### ► Caractéristiques générales

Général	
Station d'épuration *	CARRY_SAUSET
Code station	060913104003
Type d'ouvrage	Boues Activées
Fonctionnement	Faible Charge
Nombre de files	2
Milieu récepteur	Calanques Les Baumettes
Milieu sensible	Non
Date de mise en service	01/03/2005

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe VIII.2 de l'annexe numérique Autosurveillance.

###### ► Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	5 200	m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe « temps sec »	380	m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe « temps de pluie »	720	m <sup>3</sup> /h
DBO <sub>5</sub>	1 560	Kg/j
DCO	3 900	Kg/j
MES	1 820	Kg/j
Equivalent-Habitant *	26 000	E.H

\* Calculé d'après la DBO5 sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

###### ► Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
Prétraitements (dégrilleur dessableur déshuileur)
Traitement biologique des graisses
1 poste de relèvement des eaux prétraitées vers les unités biologiques
2 Bassins biologiques
2 Décanteurs raclés
1 épaisseur boues
1 centrifugeuse (déshydratation des boues)
Désodorisation par biofiltres

###### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 19/04/2001 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Rendement		Concentration	
	Minimum à atteindre (%)		maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration rédhibitoire à ne pas dépasser (mg/l)
MES	90	Et	35	85
DBO5	80	Et	25	50
DCO	75	Et	125	250

### ► Origine de la pollution

#### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordé (3)
CARRY-LE-ROUET	5 817	2 652	2 603	98,15	5 709
SAUSSET-LES-PINS	7 725	2 814	2 754	97,87	7 560
<b>Total</b>					<b>13 269</b>

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement ÷ Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

#### ► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (néant/auto/CSD)
<b>D.G.SERVICES</b>	QUAI PROF EMILE VAYSSIERE SQ FERNANDEL ESPL PORT CARRY LE ROUET	Réparation et maintenance navale	CSD existante en cours de validité

### 3.1.2. • STEP DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

#### ► Caractéristiques générales

Général	
Station d'épuration *	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Code station	060913026003
Type d'ouvrage	Boues Activées
Fonctionnement	Aération Prolongée
Nombre de files	2
Milieu récepteur	Canal du Rove
Milieu sensible	Oui
Date de mise en service	01/07/2002

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe VIII.2 de l'annexe numérique Autosurveillance.

#### ► Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	3 200	m3/j
Débit de pointe « temps sec »	266	m3/h
Débit de pointe « temps de pluie »	356	m3/h
DBO5	960	Kg/j
MES	880	Kg/j
NGL	160	Kg/j
PTOTAL	64	Kg/j
Equivalent-Habitant *	16 000	E.H

\* Calculé d'après la DBO5 sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

#### ► Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
<b>Déversoir d'orage en entrée de station</b>
1 dégrilleur grossier
1 poste de relevage
1 dégrilleur courbe
1 dessableur - déshuileur
2 réacteurs biologiques (anaérobie, anoxie, aérobie)
2 clarificateurs raclés
1 unité de déshydratation (2 centrifugeuses)
1 poste de réception des matières de vidanges
1 poste de réception des matières de curage
1 unité de traitement des graisses
1 unité de désodorisation biologique

#### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 03/04/2001 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Rendement		Concentration	
	Minimum à atteindre (%)		maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration rédhibitoire à ne pas dépasser (mg/l)
MES	90	Et	35	85
DBO5	80	Et	25	50
DCO	75	Et	125	250
P total	80	Et	2	0
NGL	70	Et	15	0

### ► Origine de la pollution

#### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordé (3)
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	17 667	5 409	5 144	95,10	16 801

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2021 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement + Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

#### ► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (néant/auto/CSD)
REGIE DEPARTEMENTALE DE TRANSPORTS DES BOUCHES DU RHONE	ZAC Valampe	Transports routiers réguliers de voyageurs	Enquête (station de lavage) Soumis à Autorisation de Déversements, CSD en circuit de signature

**3.1.3. • STEP ENSUES LA REDONNE**
**Caractéristiques générales**

Général	
Station d'épuration *	ENSUES LA REDONNE
Code station	060913033002
Type d'ouvrage	Boues activées + Bioréacteurs Membranaires
Nombre de files	1
Milieu récepteur	Calcaires crétacés des chaînes
Milieu sensible	Non
Date de mise en service	12/11/2009

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe VIII.2 de l'annexe numérique Autosurveillance.

**Débits et charges de référence**

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	900	m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe « temps sec »	82	m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe « temps de pluie »	113	m <sup>3</sup> /h
DBO <sub>5</sub>	270	Kg/j
DCO	675	Kg/j
MES	405	Kg/j
Equivalent-Habitant *	4 500	E.H

\* Calculé d'après la DBO5 sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

**Ouvrages principaux**

Ouvrages principaux
<b>1 canal de dessablage grossier</b>
<b>1 ouvrage combiné (tamiseur - dessableur - déshuileur)</b>
<b>1 poste de relevage des eaux prétraitées</b>
<b>1 bassin d'aération</b>
<b>2 réacteurs membranaires équipés chacun de 4 modules double étage</b>
<b>1 bache pour les eaux traitées</b>
<b>1 bassin d'orage</b>
<b>1 atelier de déshydratation des boues équipé d'une centrifugeuse</b>
<b>1 dispositif de traitement de l'air vicié</b>

**Niveau de rejet**

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 30/04/2008 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Rendement Minimum à atteindre (%)		Concentration maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration réductrice à ne pas dépasser (mg/l)
MES	90	Et	35	85
DBO5	80	Et	25	50
DCO	75	Et	125	250

**Origine de la pollution**
**Pollution domestique**

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordé (3)
ENSUES-LA- REDONNE	5 882	2 672	2003	74.96	4409

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement ÷ Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

## Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (néant/auto/CSD)
ISOARDO*MOUTOUX/PAULETTE JOSEPHINE/	CHEMIN DES PACHONS	Élevage d'ovins et de caprins	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversement, CSD à renouveler
MOUTOUX*BIENDINE/JOELLE/	CHEMIN DU VIEUX JAS	Élevage d'ovins et de caprins	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversement, CSD à renouveler

### 3.1.4. • STEP MARIGNANE-LA PALUN

#### ► Caractéristiques générales

Général	
Station d'épuration *	MARIGNANE_LA PALUN
Code station	060913054002
Type d'ouvrage	Boues Activées
Fonctionnement	Aération Prolongée
Nombre de files	3
Milieu récepteur	Canal du Rove
Milieu sensible	Oui
Date de mise en service	31/07/1982

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe VIII.2 de l'annexe numérique Autosurveillance.

#### ► Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	17 500	m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe « temps sec »	1 460	m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe « temps de pluie »	2 000	m <sup>3</sup> /h
DBO <sub>5</sub>	4 200	Kg/j
DCO	12 000	Kg/j
MES	5 200	Kg/j
Equivalent-Habitant *	70 000	E.H

\* Calculé d'après la DBO5 sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

#### ► Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
Poste de relevage
Dégrilleur grossier
Dégrilleur fin
Dessableur - déshuileur
Répartiteur file 1 / file 2&3
3 bassins biologiques aérobie
3 bassins biologiques anoxie
3 clarificateurs
2 silos à boues
Unité de déshydratation (2 centrifugeuses)
Unité de traitement des graisses

#### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 30/05/2005 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Rendement		Concentration	
	Minimum à atteindre (%)		maximale à ne pas dépasser (mg/l)	
MES	90	Et	35	85
DBO5	80	Et	25	50
DCO	75	Et	125	250
P total	80	Et	2	-
NGL	70	Et	15	-

### ► Origine de la pollution

#### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordé (3)
GIGNAC-LA-NERTHE	9 977	3 916	3 704	94,59	9 437
MARIGNANE	36 612	8 289	8 108	97,82	31 901
SAINT-VICTORET	6 683	2 596	2 473	95,26	6 366
<b>Total</b>	<b>53 272</b>	<b>14 801</b>	<b>14 285</b>	<b>96,5</b>	<b>47 704</b>

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) **Taux de raccordement** = Nb abonnés particulier assainissement + Nb abonnés particuliers eau

(3) **Population raccordée** = Population totale permanente x Taux de raccordement

#### ► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type d'engagement
AIRBUS HELICOPTERS	AEROPORT MARSEILLE PROVENCE MARIGNANE	Construction aéronautique et spatiale	CSD existante en cours de validité
COUGNAUD CONSTRUCTION	ZAC DE L'AIGUILLE NORD GIGNAC LA NERTHE	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversements (existant?) CSD à renouveler
LAVASUD	QUARTIER DE L'AIGUILLE GIGNAC LA NERTHE	Nettoyage courant des bâtiments	CSD existante en cours de validité
LAVIMA	LDT CORNERATE MARIGNANE	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversements (existant?) CSD à renouveler
VECTORYS	LA PALUN MARIGNANE	Transports routiers de fret interurbains	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversements (existant?) CSD à renouveler
WEIR POWER & INDUSTRIAL FRANCE	BD PAUL RAPHEL SAINT VICTORET	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversements (à créer), CSD à créer
BROSSERIE INDUSTRIELLE MEDITERRANEE	ZAC DE LA PALUN MARIGNANE	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Enquête en cours, Potentiellement soumis à Autorisation de déversements, Potentiellement éligible à CSD
CLARY*JEAN MICHEL/	ZAC DE LA PALUN MARIGNANE	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Enquête en cours, Potentiellement soumis à Autorisation de déversements, Potentiellement éligible à CSD
COMPTOIR MERIDIONAL DE PEINTURE -	ALL DE LA PALUN MARIGNANE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	Enquête en cours, Potentiellement soumis à Autorisation de déversements, Potentiellement éligible

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type d'engagement
			à CSD
DRI	ZI DES PINS GIGNAC LA NERTHE	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Enquête en cours, Potentiellement soumis à Autorisation de déversements, Potentiellement éligible à CSD
SIDERIS	ZI LA PALUN MARIGNANE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils	Enquête en cours, Potentiellement soumis à Autorisation de déversements, Potentiellement éligible à CSD







# Commune de Châteauneuf les Martigues

Schéma fonctionnel Assainissement

**Légende :**

**Réseau :**

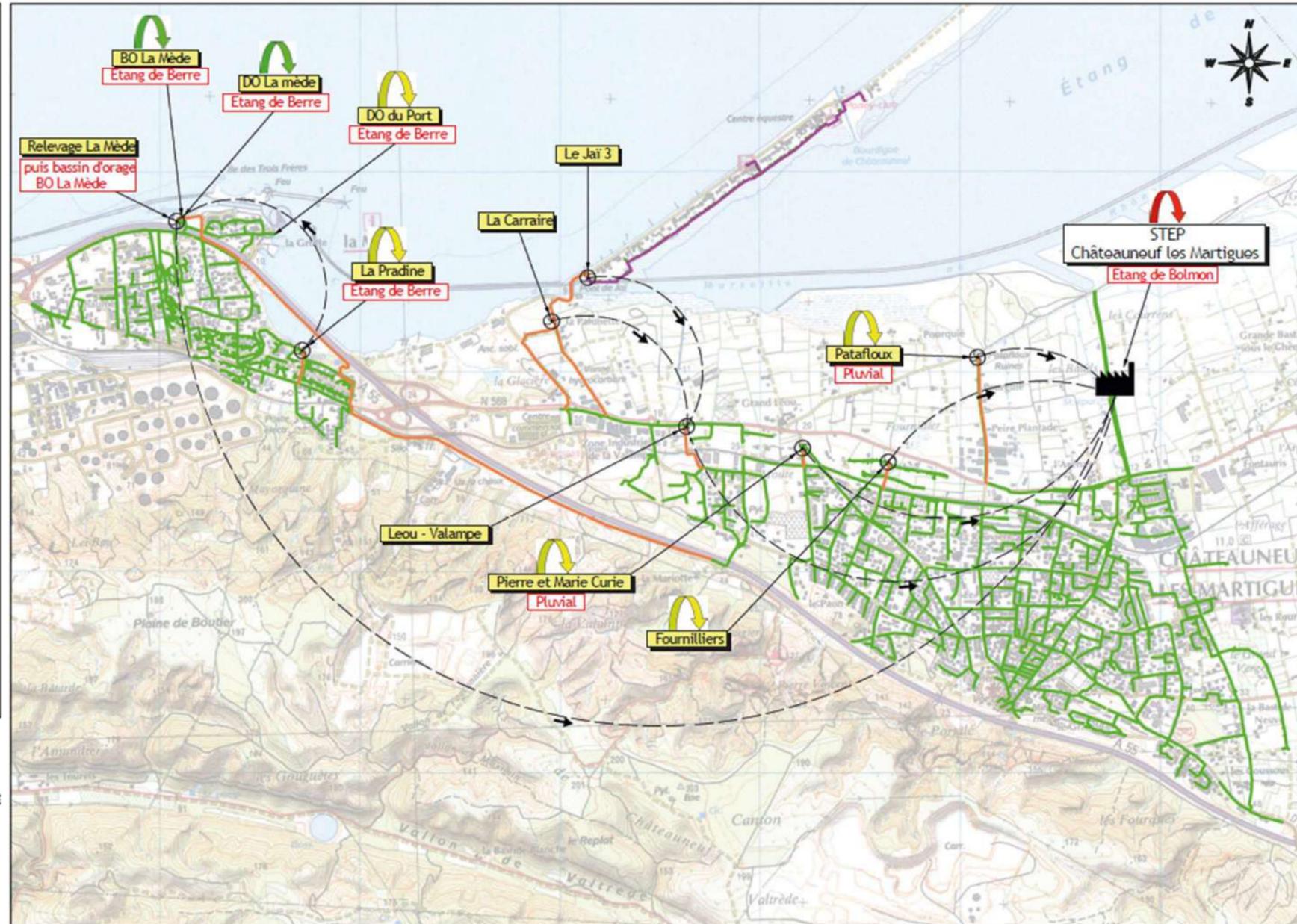
- ← Sens du Flux
- ⊙ Station de Relevage
- ⊠ Station d'Épuration
- Gravitaire
- Gravitaire sous vide
- Refoulement

**Déversoir ou Surverse vers milieu naturel :**

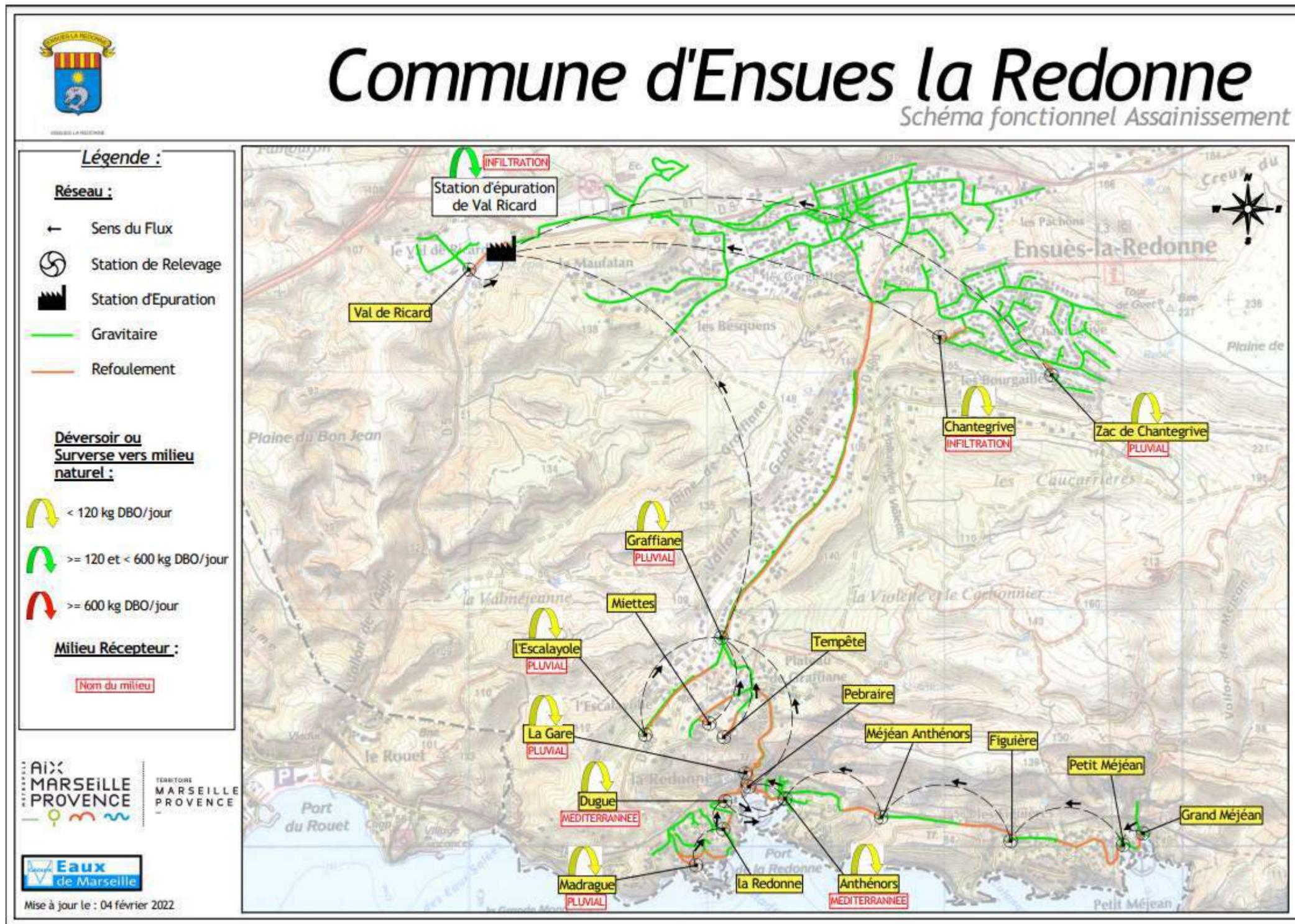
- ↘ < 120 kg DBO/jour
- ↘ ≥ 120 et < 600 kg DBO/jour
- ↘ ≥ 600 kg DBO/jour

**Milieu Récepteur :**

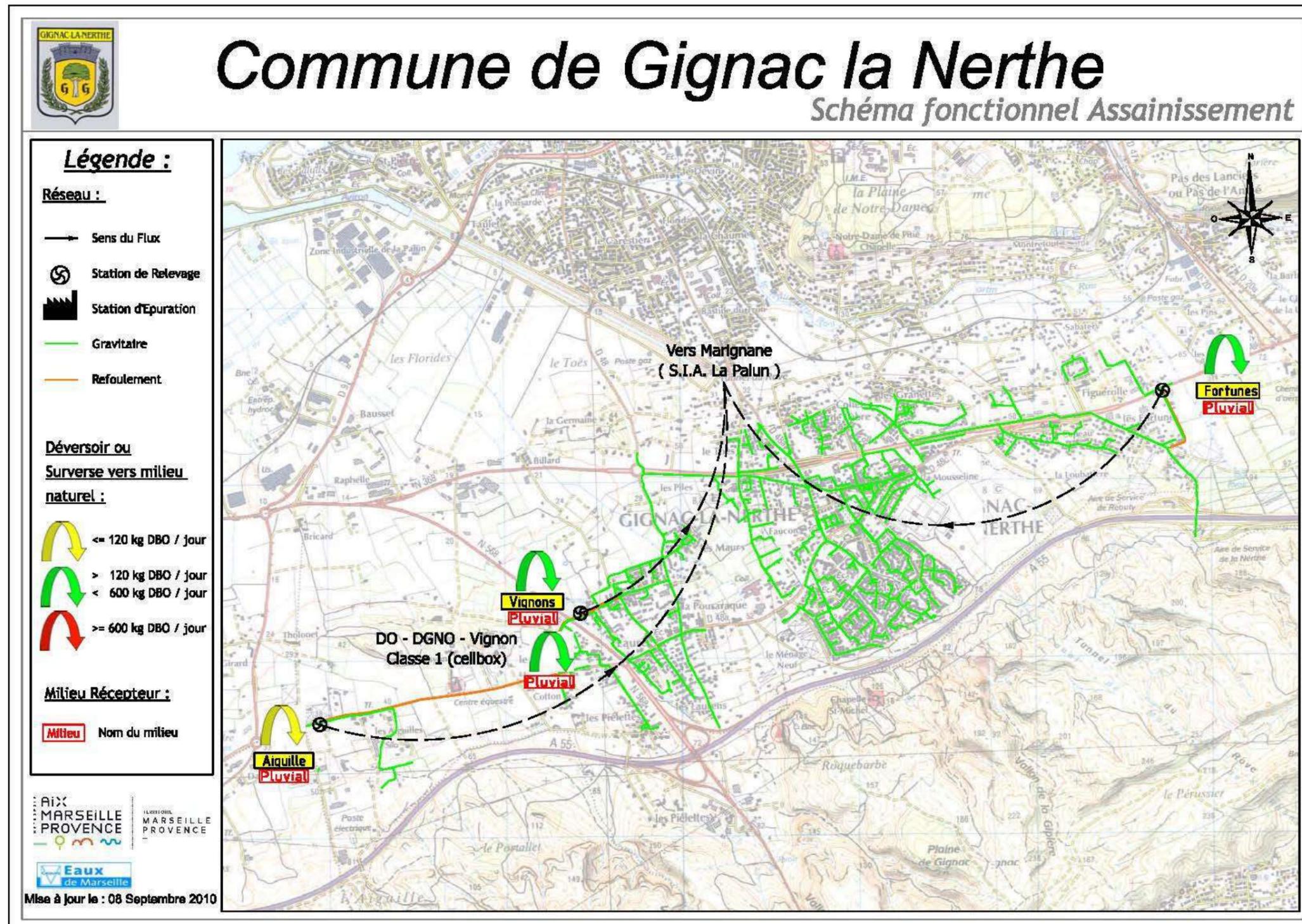
l'om du milieu



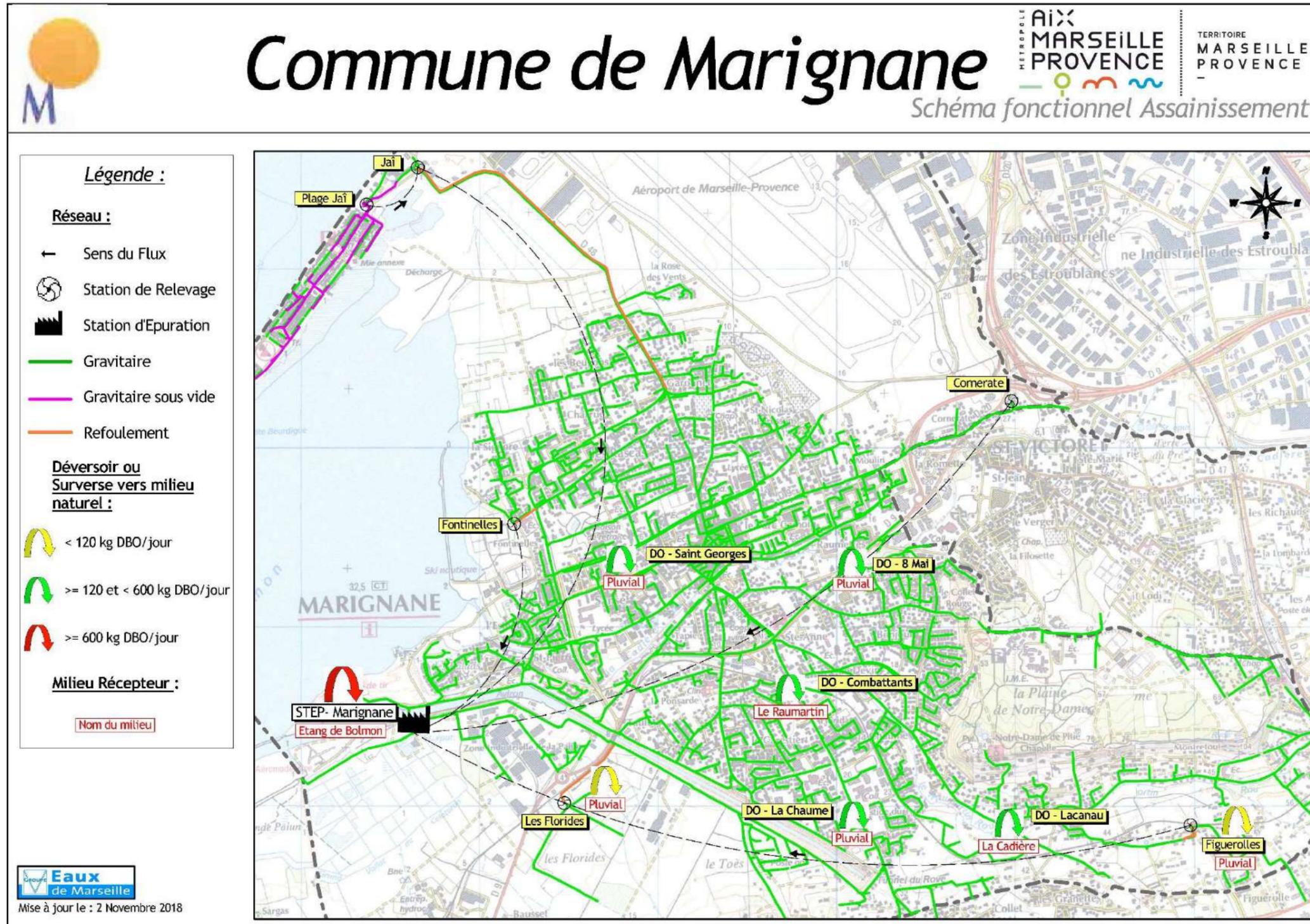
















# Commune Saint Victoret


**Aix  
MARSEILLE  
PROVENCE**  
 TERRITOIRE  
MARSEILLE  
PROVENCE  
 Schéma fonctionnel Assainissement

**Légende :**

**Réseau :**

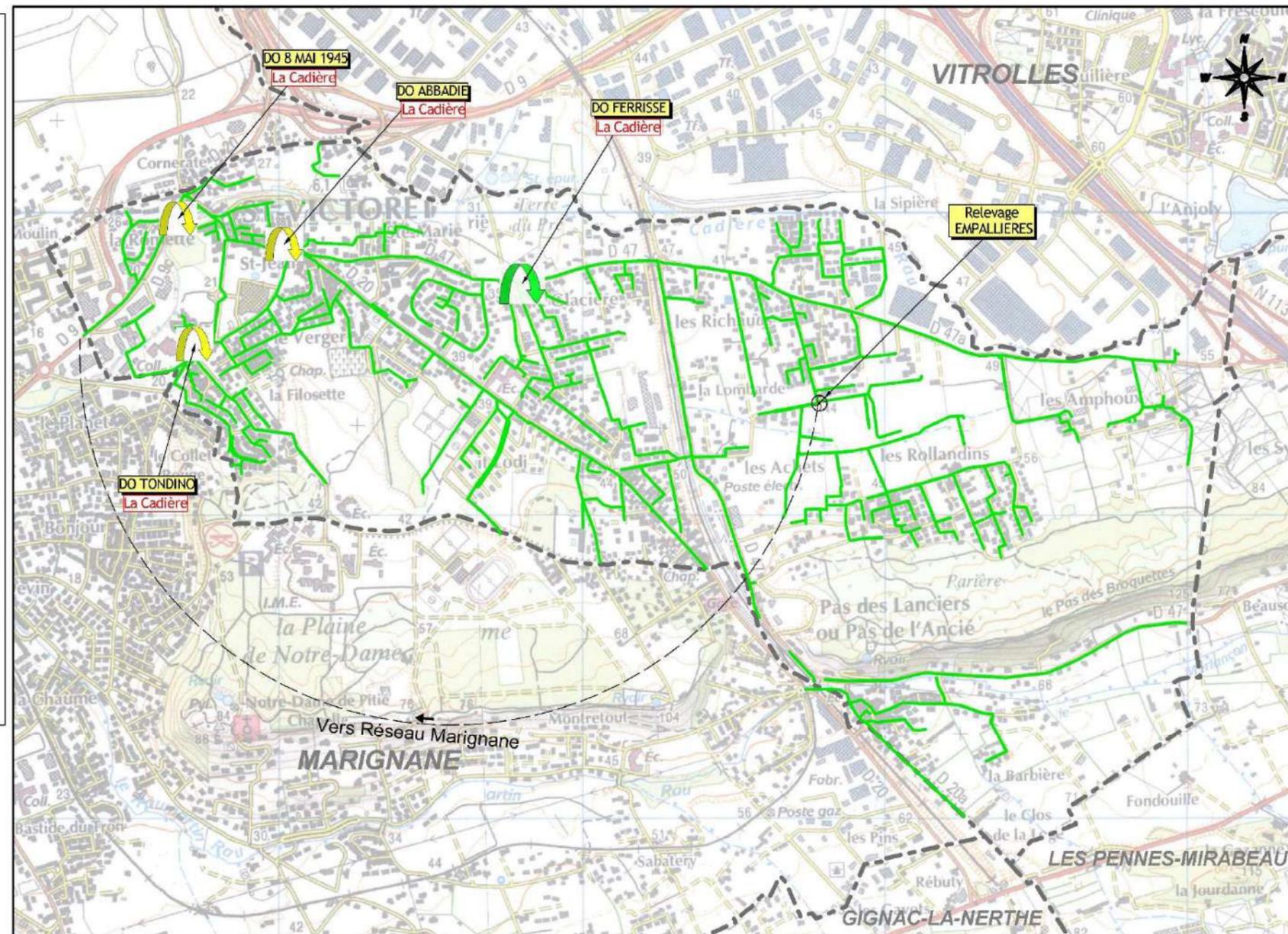
- ← Sens du Flux
-  Station de Relevage
-  Station d'Épuration
-  Gravitaire
-  Refoulement

**Déversoir ou Surverse vers milieu naturel :**

-  < 120 kg DBO/jour
-  >= 120 et < 600 kg DBO/jour
-  >= 600 kg DBO/jour

**Milieu Récepteur :**

Nom du milieu



  
 Mise à jour le : 25 Février 2019





# Commune de Sausset Les Pins

Schéma fonctionnel Assainissement

## Légende :

### Réseau :

- ← Sens du Flux
- Station de Relevage
- Station d'Épuration
- Gravitaire
- Refoulement

### Déversoir ou Surverse vers milieu naturel :

- < 120 kg DBO/jour
- >= 120 et < 600 kg DBO/jour
- >= 600 kg DBO/jour

### Milieu Récepteur :

Nom du milieu





**3.2.2. • SYNTHÈSE PAR AGENCE ET COMMUNE DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT POSE, DEPOSE OU ABANDONNE ET TOTAL**

Bénéficiaire	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
CARRY LE ROUET	0			44774,495
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	201,609	209,51		76905,787
ENSUES LA REDONNE	414,378			27470,372
GIGNAC LA NERTHE	57,769		57,74	43659,194
MARIGNANE	482,8	498,97	2,21	127378,143
SAINT VICTORET	0			37153,28
SAUSSET LES PINS	0			50143,758
<b>Somme</b>	<b>1156,556</b>	<b>708,48</b>	<b>59,94</b>	<b>407485,029</b>

**3.2.3. • DETAILS PAR COMMUNE ET PAR DIAMETRE ASSAINISSEMENT POSE, DEPOSE OU ABANDONNE ET TOTAL**
**▶ Carry le Rouet**

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			30,255
75	0			144,64
80	0			621,599
90	0			32,422
100	0			331,656
125	0			219,447
150	0			6535,923
200	0			31832,69
250	0			1125,013
300	0			3098,077
400	0			802,773
<b>Somme :</b>	<b>0</b>			<b>44774,495</b>

**▶ Châteauneuf les Martigues**

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			15,228
90	0			1829,412
100	0			142,93
110	0			1461,786
125	0			465,332
140	0			381,705
150	0			6148,536
160	0			1782,459
180	0			281,54
200	201,609	143,64		59678,74
250	0			1019,467
300	0	65,88		3212,331
400	0			486,321
<b>Somme :</b>	<b>201,609</b>	<b>209,51</b>		<b>76905,787</b>

▶ *Ensuès la Redonne*

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			10,845
75	0			400,078
80	0			223,533
90	0			2031,02
100	0			4,68
110	0			758,291
125	0			0
160	0			1613,682
200	414,378			21511,527
250	0			916,716
<b>Somme :</b>	<b>414,378</b>			<b>27470,372</b>

 ▶ *Gignac la Nerthe*

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			13,179
100	0			472,096
150	0			668,058
200	57,769		57,74	40164,529
250	0			941,614
290	0			138,347
300	0			1261,371
<b>Somme :</b>	<b>57,769</b>		<b>57,74</b>	<b>43659,194</b>

 ▶ *Marignane*

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			89,349
63	0			57,025
75	0			151,893
90	0			195,037
110	0			1676,761
125	0			688,847
150	0			4862,949
160	0			388,68
200	422,313	437,92	2,21	100184,731
250	0			3022,69
300	0			6143,86
350	0			724,296
400	0			3838,38
500	60,487	61,05		3371,731
600	0			1270,605
800	0			711,309
<b>Somme :</b>	<b>482,8</b>	<b>498,97</b>	<b>2,21</b>	<b>127378,143</b>

**Saint-Victoret**

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			2874,408
90	0			9,031
125	0			28,352
150	0			984,991
160	0			3594,864
200	0			25834,584
250	0			493,303
300	0			2316,57
315	0			420,489
400	0			596,688
<b>Somme :</b>	<b>0</b>			<b>37153,28</b>

**Sausset les Pins**

Ass Tronçon - Diamètre Largeur	Ass Tronçon - Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)
0	0			76,339
80	0			179,435
125	0			138,418
150	0			5727,064
200	0			36185,9
250	0			5282,881
300	0			1838,245
315	0			83,458
400	0			50,343
500	0			581,675
<b>Somme :</b>	<b>0</b>			<b>50143,758</b>



**3.2.4. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DE LA RÉPARTITION DU LIGNÉAIRE ASSAINISSEMENT**

Les mesures des synthèses par Commune de la répartition du linéaire assainissement sont exprimées en ml.

**Carry le Rouet**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	BET-CHEMISE	BETON	FIBRO CIMENT	FONTÉ	FONTÉ CHE	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
75														144,64	144,64
80														621,599	621,599
90										32,422					32,422
100							66,531							265,125	331,656
125														219,447	219,447
150	393,761		151,057	357,264	0	172,957						67,99		5392,894	6535,923
200		1188,109	26,122	412,352	6,82		491,078	280,246	459,652		33,833	7975,09	72,375	20887,013	31832,69
250							312,847							812,166	1125,013
300			54,557				1108,564					1035,927		899,029	3098,077
400							11,227	292,918						498,628	802,773
INCONNU											5,328			24,927	30,255
<b>Somme :</b>	<b>393,761</b>	<b>1188,109</b>	<b>231,736</b>	<b>769,616</b>	<b>6,82</b>	<b>172,957</b>	<b>1990,247</b>	<b>573,164</b>	<b>459,652</b>	<b>32,422</b>	<b>39,161</b>	<b>9079,007</b>	<b>72,375</b>	<b>29765,468</b>	<b>44774,495</b>

**Châteauneuf les Martigues**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FIBRO CIMENT	FONTÉ	GRE CHE	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
90								1829,412					1829,412
100										142,93			142,93
110								1461,786					1461,786
125								222,245		243,087			465,332
140								381,705					381,705
150					336,61					63,893		5748,033	6148,536
160		86,806						567,797	37,975	1052,647		37,234	1782,459
180												281,54	281,54
200		620,357	546,42	290,491	370,995	286,108	2420,209	3517,365	2451,218	6792,607	201,609	42181,361	59678,74
250				46,706	94,708					47,881		830,172	1019,467
300	424,286									25,628		2762,417	3212,331
400												486,321	486,321
INCONNU												15,228	15,228
<b>Somme :</b>	<b>424,286</b>	<b>707,163</b>	<b>546,42</b>	<b>337,197</b>	<b>802,313</b>	<b>286,108</b>	<b>2420,209</b>	<b>7980,31</b>	<b>2489,193</b>	<b>8368,673</b>	<b>201,609</b>	<b>52342,306</b>	<b>76905,787</b>

**Ensuès la Redonne**

	AC-CH	FONTÉ	GR_CH	GRES	PEHD	PIERRE	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
75					400,078					400,078
80									223,533	223,533
90					2031,02					2031,02
100					4,68					4,68
110					758,291					758,291
160					1601,752		6,886		5,044	1613,682
200	261,297	335,484	177,069	3934,762	5,263	4,313	5703,82	2679,601	8409,918	21511,527
250								916,716		916,716
INCONNU								10,845		10,845
<b>Somme :</b>	<b>261,297</b>	<b>335,484</b>	<b>177,069</b>	<b>3934,762</b>	<b>4801,084</b>	<b>4,313</b>	<b>5710,706</b>	<b>3607,162</b>	<b>8638,495</b>	<b>27470,372</b>

**Gignac la Nerthe**

	AC-CH	ACIER	AMIANTE CIMENT	FIBRO CIMENT	FONTÉ	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
100					412,242							59,854	472,096
150				82,701								585,357	668,058
200	344,073	200,577	2750,312	855,858	1072,656	163,838	107,228		110,001	11155,777	591,303	22812,906	40164,529
250			700,787					52,694				188,133	941,614
300				221,957						776,628		262,786	1261,371
INCONNU												13,179	13,179
290											138,347		138,347
<b>Somme :</b>	<b>344,073</b>	<b>200,577</b>	<b>3451,099</b>	<b>1160,516</b>	<b>1484,898</b>	<b>163,838</b>	<b>107,228</b>	<b>52,694</b>	<b>110,001</b>	<b>11932,405</b>	<b>729,65</b>	<b>23922,215</b>	<b>43659,194</b>



**Marignane**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
63								57,025					57,025
75								151,893					151,893
90												195,037	195,037
110												1676,761	1676,761
125		41,672						479,344				167,831	688,847
150			51,632		61,563	108,797				23,303		4617,654	4862,949
160									3,053	99,831		285,796	388,68
200	692,592	2383,181	172,407		657,64	891,739	3413,243		1583,479	13614,724	720,983	76054,743	100184,731
250						328,737				349,911		2344,042	3022,69
300	411,684	34,728				64,298	2164,341			1103,513		2365,296	6143,86
350										29,167		695,129	724,296
400				495,858					256,679	477,315		2608,528	3838,38
500										32,345	60,487	3278,899	3371,731
600					709,825							560,78	1270,605
800			36,633									674,676	711,309
INCONNU			18,469									70,88	89,349
Somme :	1104,276	2459,581	279,141	495,858	1429,028	1393,571	5577,584	688,262	1843,211	15730,109	781,47	95596,052	127378,143

**Saint Victoret**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	FONTE	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
90				9,031				9,031
125						28,352		28,352
150		254,352				730,639		984,991
160						3594,864		3594,864
200	232,142	3763,077	16,363		2423,911	18335,391	1063,7	25834,584
250		66,716		82,8		343,787		493,303
300		1767,997				517,463	31,11	2316,57
315						420,489		420,489
400		596,688						596,688
INCONNU						2862,696	11,712	2874,408
Somme :	232,142	6448,83	16,363	91,831	2423,911	26833,681	1106,522	37153,28

**Sausset les Pins**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
80										179,435	179,435
125									138,418		138,418
150		277,346		286,217					213,506	4949,995	5727,064
200		2266,985	144,643	349,425	217,568	493,173	243,696	86,958	3248,412	29135,04	36185,9
250							3534,794	203,782	4,306	1539,999	5282,881
300		308,91	27,132	57,356		460,386		239,801	112,69	631,97	1838,245
315							33,869		49,589		83,458
400	27,794									22,549	50,343
500	259,287	322,388									581,675
INCONNU			13,876							62,463	76,339
Somme :	287,081	3175,629	185,651	692,998	217,568	953,559	3812,359	530,541	3766,921	36521,451	50143,758

**3.2.5. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE ET PAR NATURE DE RESEAU DE LA REPARTITION DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT**

Les mesures des synthèses par Commune et par nature de réseau de la répartition du linéaire assainissement sont exprimées en ml.



## Carry le Rouet

## Gravitaires

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	BET-CHEMISE	BETON	FIBRO CIMENT	FONTE	FONTE CHE	GRES	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
125													219,447	219,447
150	393,761		151,057	357,264	0	172,957					67,99		5392,894	6535,923
200		1188,109	26,122	412,352	6,82		491,078	280,246	459,652	33,833	7975,09	72,04	20073,317	31018,994
250													812,166	812,166
300			54,557								1035,927		899,029	1989,513
400							11,227	292,918					498,628	802,773
INCONNU										5,328			24,927	30,255
<b>Somme :</b>	<b>393,761</b>	<b>1188,109</b>	<b>231,736</b>	<b>769,616</b>	<b>6,82</b>	<b>172,957</b>	<b>502,305</b>	<b>573,16</b>	<b>459,652</b>	<b>39,161</b>	<b>9079,007</b>	<b>72,375</b>	<b>27920,408</b>	<b>41409,071</b>

## Refoulement

	FONTE	PEHD	INCONNU	Somme :
75			144,64	144,64
80			621,599	621,599
90		32,422		32,422
100	66,531		265,125	331,656
200			813,696	813,696
250	312,847			312,847
300	1108,564			1108,564
<b>Somme :</b>	<b>1487,942</b>	<b>32,422</b>	<b>1845,06</b>	<b>3365,424</b>

## Châteauneuf les Martigues

## Gravitaires

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
90								140,281					140,281
110								803,502					803,502
125								222,245		243,087			465,332
140								381,705					381,705
150										63,893		5748,033	5811,926
160		86,806						567,797	37,975	1052,647		37,234	1782,459
180												281,54	281,54
200		620,357	546,42	290,491	370,995	286,108	2420,209		2451,218	6792,607	201,609	42181,361	56161,375
250				46,706						24,473		830,172	901,351
300	424,286									25,628		2762,417	3212,331
400												486,321	486,321
INCONNU												15,228	15,228
<b>Somme :</b>	<b>424,286</b>	<b>707,163</b>	<b>546,42</b>	<b>337,197</b>	<b>370,995</b>	<b>286,108</b>	<b>2420,209</b>	<b>2115,53</b>	<b>2489,193</b>	<b>8202,335</b>	<b>201,609</b>	<b>52342,306</b>	<b>70443,351</b>

## Refoulement

	FONTE	PEHD	PVC	Somme :
90		1689,131		1689,131
100			142,93	142,93
110		658,284		658,284
150	336,61			336,61
200		3517,365		3517,365
250	94,708		23,408	118,116
<b>Somme :</b>	<b>431,318</b>	<b>5864,78</b>	<b>166,338</b>	<b>6462,436</b>

**Ensuès la Redonne**
**Gravitaire**

	AC-CH	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	PIERRE	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
80									9,976	9,976
100					4,68					4,68
160							6,886		5,044	11,93
200	261,297	335,484	177,069	3934,762	5,263	4,313	5703,82	2679,601	8409,918	21511,527
250								916,716		916,716
INCONNU								10,845		10,845
<b>Somme :</b>	<b>261,297</b>	<b>335,484</b>	<b>177,069</b>	<b>3934,762</b>	<b>9,943</b>	<b>4,313</b>	<b>5710,706</b>	<b>3607,162</b>	<b>8424,938</b>	<b>22465,674</b>

**Refolement**

	PEHD	INCONNU	Somme :
75	400,078		400,078
80		213,557	213,557
90	2031,02		2031,02
110	758,291		758,291
160	1601,752		1601,752
<b>Somme :</b>	<b>4791,141</b>	<b>213,557</b>	<b>5004,698</b>

**Gignac la Nerthe**
**Gravitaire**

	AC-CH	ACIER	AMIANTE CIMENT	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
100											59,854	59,854
150				82,701							341,101	423,802
200	344,073	200,577	1313,713	855,858	1072,656	163,838		110,001	11155,777	591,303	22812,906	38727,93
250							52,694				188,133	240,827
300				221,957					776,628		262,786	1261,371
INCONNU											13,179	13,179
290										138,347		138,347
<b>Somme :</b>	<b>344,073</b>	<b>200,577</b>	<b>1313,713</b>	<b>1160,516</b>	<b>1072,656</b>	<b>163,838</b>	<b>52,694</b>	<b>110,001</b>	<b>11932,405</b>	<b>729,65</b>	<b>23677,959</b>	<b>40865,31</b>

**Refolement**

	AMIANTE CIMENT	FONTE	INCONNU	Somme :
100		412,242		412,242
150			244,256	244,256
200	1436,599			1436,599
250	700,787			700,787
<b>Somme :</b>	<b>2137,386</b>	<b>412,242</b>	<b>244,256</b>	<b>2793,884</b>

**Marignane**
**Gravitaire**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	GRES	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
90											195,037	195,037
110											1676,761	1676,761
125		41,672									167,831	209,503
150			51,632		61,563	108,797			23,303		4617,654	4862,949
160								3,053	99,831		285,796	388,68
200	692,592	2383,181	172,407		657,64	891,739	3413,243	1583,479	11465,425	720,983	75903,127	97883,816
250						328,737			349,911		2344,042	3022,69
300	411,684	34,728				64,298	2164,341		1103,513		2365,296	6143,86
350									29,167		695,129	724,296
400				495,858				256,679	477,315		2608,528	3838,38
500									32,345	60,487	3278,899	3371,731
600					709,825						560,78	1270,605
800			36,633								674,676	711,309
INCONNU			18,469								70,88	89,349

Somme :	1104,276	2459,581	279,141	495,858	1429,028	1393,571	5577,584	1843,211	13580,81	781,47	95444,436	124388,966
---------	----------	----------	---------	---------	----------	----------	----------	----------	----------	--------	-----------	------------

## Refoulement

	PEHD	PVC	INCONNU	Somme :
63	57,025			57,025
75	151,893			151,893
125	479,344			479,344
200		2149,299	151,616	2300,915
Somme :	688,262	2149,299	151,616	2989,177

## Saint Victoret

## Gravitaires

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	FONTE	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
125						28,352		28,352
150		254,352				730,639		984,991
160						3594,864		3594,864
200	232,142	3763,077	16,363		2423,911	18335,391	1063,7	25834,584
250		66,716		82,8		343,787		493,303
300		1767,997				517,463	31,11	2316,57
315						420,489		420,489
400		596,688						596,688
INCONNU						2862,696	11,712	2874,408
Somme :	232,142	6448,83	16,363	82,8	2423,911	26833,681	1106,522	37144,249

## Refoulement

	PVC	Somme :
90	9,031	9,031
Somme :	9,031	9,031

## Sausset les Pins

## Gravitaires

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	AUTRE	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
125									138,418		138,418
150		277,346							213,506	4949,995	5440,847
200		655,441	144,643	181,696	217,568	493,173	20,626	86,958	3248,412	28812,118	33860,635
250								203,782	4,306	881,13	1089,218
300		308,91	27,132	57,356		460,386		239,801	112,69	631,97	1838,245
315							33,869		49,589		83,458
400	27,794									22,549	50,343
500	259,287	322,388									581,675
INCONNU			13,876							62,463	76,339
Somme :	287,081	1564,085	185,651	239,052	217,568	953,559	54,495	530,541	3766,921	35360,225	43159,178

## Refoulement

	AMIANTE CIMENT	FONTE	PEHD	INCONNU	Somme :
80				179,435	179,435
150		286,217			286,217
200	1611,544	167,729	223,07	322,922	2325,265
250			3534,794	658,869	4193,663
Somme :	1611,544	453,946	3757,864	1161,226	6984,58



**3.2.6. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE ET PAR NATURE DE RESEAU DE LA CLASSE D'ÂGE DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT**
**▶ Carry le Rouet**
**▶ Gravitaires**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	5934,537	6809,061	28665,473
Pourcentage	<b>14,33%</b>	<b>16,44%</b>	<b>69,23%</b>

**▶ Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	188,261	813,696	2363,467
Pourcentage	<b>5,59%</b>	<b>24,18%</b>	<b>70,23%</b>

**▶ Châteauneuf les Martigues**
**▶ Gravitaires**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	12673,169	1756,149	56014,033
Pourcentage	<b>17,99%</b>	<b>2,49%</b>	<b>79,52%</b>

**▶ Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	6007,71	454,726
Pourcentage	<b>92,96%</b>	<b>7,04%</b>

**▶ Ensues la Redonne**
**▶ Gravitaires**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	11824,543	5148,645	5492,486
Pourcentage	<b>52,63%</b>	<b>22,92%</b>	<b>24,45%</b>

**▶ Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	4791,141	213,557
Pourcentage	<b>95,73%</b>	<b>4,27%</b>

**▶ Gignac la Nerthe**
**▶ Gravitaires**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	5780,343	799,219	34285,748
Pourcentage	<b>14,14%</b>	<b>1,96%</b>	<b>83,90%</b>

**▶ Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	412,242	2381,642
Pourcentage	<b>14,76%</b>	<b>85,24%</b>

**Marignane**
**Gravitaire**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	16220,365	12268,837	95881,295	18,469
Pourcentage	<b>13,04%</b>	<b>9,86%</b>	<b>77,08%</b>	<b>0,01%</b>

**Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	688,262	151,616	2149,299
Pourcentage	<b>23,03%</b>	<b>5,07%</b>	<b>71,90%</b>

**Saint Victoret**
**Gravitaire**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	14665,295	15916,357	6530,887	31,71
Pourcentage	39,48%	42,85%	17,58%	0,09%

**Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	9,031
Pourcentage	<b>100,00%</b>

**Sausset les Pins**
**Gravitaire**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	2883,491	15596,756	24665,055	13,876
Pourcentage	<b>6,68%</b>	<b>36,14%</b>	<b>57,15%</b>	<b>0,03%</b>

**Refoulement**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	4093,367	658,869	2232,344
Pourcentage	<b>58,61%</b>	<b>9,43%</b>	<b>31,96%</b>

3.2.7. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DU TAUX DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE RESEAU ASSAINISSEMENT

Commune	Ass Tronçon - Linéaire total	% ANNEE DE POSE CONNUE	IP P202.2B VP255 INFORMATIONS ANNEE DE POSE	% MATERIAU CONNUS	% DIAMETRE CONNUS	% DIAMETRE ET MATERIAU CONNUS	IP P202.2B VP253 INFORMATIONS DIAMETRE ET MATERIAU
CARRY LE ROUET	44774,495	100,00%	15	33,00%	99,93%	66,47%	1
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	76905,787	100,00%	15	31,23%	99,98%	65,60%	1
ENSUES LA REDONNE	27470,372	100,00%	15	68,55%	99,96%	84,26%	3
GIGNAC LA NERTHE	43659,194	100,00%	15	45,21%	99,97%	72,59%	2
MARIGNANE	127378,143	99,99%	15	24,73%	99,93%	62,33%	1
SAINT VICTORET	37153,28	99,91%	15	97,02%	92,26%	94,64%	4
SAUSSET LES PINS	50143,758	99,97%	15	26,80%	99,85%	63,32%	1
<b>Total Traité:</b>	<b>407485,029</b>	<b>99,98%</b>	<b>15</b>	<b>38,86%</b>	<b>99,24%</b>	<b>69,05%</b>	<b>1</b>



**3.2.8. • SYNTHÈSE PAR TRAITE, PAR COMMUNE DE LA RÉPARTITION DU LIGNAIRE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT**

Les valeurs de linéaire de branchements mentionnées sont celles des branchements intégrés dans le SIG. Cela concerne tous les branchements inspectés depuis le démarrage du contrat de DSP. L'unité utilisée est le ml.

**► Carry le Rouet**

	AMIANTE CIMENT	INCONNU	PVC	Somme :
125	103,382	83,388	1377,213	1563,983
150			155,382	155,382
160		135,889	117,067	252,956
INCONNU	271,054	551,715	233,751	1056,52
<b>Somme :</b>	<b>374,436</b>	<b>770,992</b>	<b>1883,413</b>	<b>3028,841</b>

**► Châteauneuf les Martigues**

	AMIANTE CIMENT	FIBRO CIMENT	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
100			6,223			6,223
125		69,017	745,037		350,566	1164,62
150	21,158		2,524	52,797	2768,165	2844,644
160			352,517	56,286	353,21	762,013
200	21,288		36,815		64,494	122,597
90			5,944			5,944
INCONNU	6,637		288,301			294,938
<b>Somme :</b>	<b>49,083</b>	<b>69,017</b>	<b>1437,361</b>	<b>109,083</b>	<b>3536,435</b>	<b>5200,979</b>

**► Ensues la Redonne**

	AMIANTE CIMENT	GRES	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
100			20,804			20,804
125			167,536		3298,879	3466,415
150			14,513		103,541	118,054
160		17,187	892,694	158,17	429,496	1497,547
200				14,242		14,242
90			9,654			9,654
INCONNU	18,074		214,238			232,312
<b>Somme :</b>	<b>18,074</b>	<b>17,187</b>	<b>1319,439</b>	<b>172,412</b>	<b>3831,916</b>	<b>5359,028</b>

**► Gignac la Nerthe**

	FIBRO CIMENT	GRES	INCONNU	PVC	Somme :
100				15,8	15,8
125	159,285		235,008	888,399	1282,692
150				205,067	205,067
160		0,781	234,839	235,204	470,824
INCONNU			84,468		84,468
<b>Somme :</b>	<b>159,285</b>	<b>0,781</b>	<b>554,315</b>	<b>1344,47</b>	<b>2058,851</b>

**► Maignane**

	AMIANTE CIMENT	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
100		6,109			6,109
125	6,298	535,771		2158,724	2700,793
150		20,025		2762,147	2782,172
160	2,751	487,131	132,856	418,823	1041,561
200				33,846	33,846
INCONNU		661,027		11,76	672,787
<b>Somme :</b>	<b>9,049</b>	<b>1710,063</b>	<b>132,856</b>	<b>5385,3</b>	<b>7237,268</b>

**► Saint Victoret**

	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
110		20,78		20,78
125	139,015		144,737	283,752
150			315,890	315,89
160	241,908		316,991	558,899
200	51,301			51,301
INCONNU	1813,558			1813,558
<b>Somme :</b>	<b>2245,782</b>	<b>20,78</b>	<b>777,618</b>	<b>3044,18</b>

**► Sausset les Pins**

	AMIANTE CIMENT	FIBRO CIMENT	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
100			20,346			20,346
125	217,722	200,745	135,33		1395,6	1949,397
150			5,373		2884,942	2890,315
160			148,38	68,24	102,486	319,106
200			100,618		17,535	118,153
250			54,323			54,323
INCONNU			1143,001		541,842	1684,843
<b>Somme :</b>	<b>217,722</b>	<b>200,745</b>	<b>1607,371</b>	<b>68,24</b>	<b>4942,405</b>	<b>7036,483</b>

**3.2.9. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DE LA CLASSE D'ÂGE DU LINEAIRE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT**
**► Carry le Rouet**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	780,227	55,418	58,826	2134,37
Pourcentage	25,76%	1,83%	1,94%	70,47%

**► Châteauneuf les Martigues**

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	2315,253	171,375	2714,351
Pourcentage	44,52%	3,30%	52,19%

**► Ensues la Redonne**

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	1859,655	5,948	3493,425
Pourcentage	34,70%	0,11%	65,19%

**► Gignac la Nerthe**

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	956,539	49,133	1053,179
Pourcentage	46,46%	2,39%	51,15%

**► Maignane**

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	2457,936	13,573	4765,759
Pourcentage	33,96%	0,19%	65,85%

**► Saint Victoret**

Classe d'âge	0 - 20 ans	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	618,138	2426,042
Pourcentage	20,31%	79,69%

**► Sausset les Pins**

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	852,779	2,6	6181,104
Pourcentage	12,12%	0,04%	87,84%

A noter que ce sont les branchements en service.

**3.2.10. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DU NOMBRE DE REGARDS ASSAINISSEMENT**

NOTA :

Seuls les regards collecteurs sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

**► Nombre de regards sur le réseau :**

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Sausset les Pins	Saint Victoret	Total
1174	1834	850	1052	3223	1390	1075	10598

**► Nombre de regards de raccordement recensés dans le SIG :**

Une évolution du SIG est en cours, l'information sera disponible ultérieurement.

Les branchements sont intégrés au fur et à mesure dans le SIG. La SAOM représente 22 038 branchements, on peut donc en déduire qu'il y a 22 038 regards de branchements.



**3.2.11. • SYNTHESES DES LINEAIRES DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DEPOSES OU ABANDONNES, POSES ET MIS EN SERVICE PAR N° DE CHANTIER**

Il y a toujours plusieurs mois de décalage entre la fin des travaux et la réception des RAE. De fait, l'intégration des nouveaux ouvrages dans notre SIG est très régulièrement décalée dans le temps par rapport à la date de fin des travaux. Le linéaire des canalisations est exprimé en ml.

**Châteauneuf les Martigues**

Référence Chantier	Libelle Chantier	GID Chantier	Ass Chantier pose Etat	Ass Chantier pose Type Objet	Ass Chantier pose Début Travaux	Ass Chantier pose Fin Travaux	Rue	Diamètre	Matériaux	Linéaire en service	Linéaire posé	Linéaire déposé ou abandonné
Contrôle de fermier_ASS_Chateauneuf_Barbaroux_ren	Contrôle de fermier_ASS_Chateauneuf_Barbaroux_renov cana	100832131	TERMINE	CTRL_FERMIER	13/01/2021	13/01/2021	RUE BARBAROUX	200	PVC CHE	135,733	135,733	0
Contrôle de fermier_ASS_Chateauneuf_LEOU_ren	Contrôle de fermier_ASS_Chateauneuf_LEOU_renov CANA	100832137	TERMINE	CTRL_FERMIER	13/01/2021	13/01/2021	CHEMIN DU GRAND LEOU	200	PVC CHE	65,876	65,876	0
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001	TERMINE				RUE BARBAROUX	200		0	0	143,635
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001	TERMINE				CHEMIN DU GRAND LEOU	300		0	0	65,876
										<b>201,609</b>	<b>201,609</b>	<b>209,511</b>

**Ensuès la Redonne**

Référence Chantier	Libelle Chantier	GID Chantier	Ass Chantier pose - Etat	Ass Chantier pose - Type Objet	Ass Chantier pose - Début Travaux	Ass Chantier pose - Fin Travaux	Rue	Diamètre	Matériaux	Linéaire en service	Linéaire posé
2021_ASST_Ctrl Fermier_DEA_Ensues_Val de Ricard	Année 2021_Extension Réseau ASST par la DEA_Opération Viabilisation Val de Ricard_Ensues La Redonne	100831180	TERMINE	CTRL_FERMIER	01/06/2021		CHEMIN DES BASTIDES	200	POLYPRO	258,838	258,838
2021_ASST_Ctrl Fermier_DEA_Ensues_Val de Ricard	Année 2021_Extension Réseau ASST par la DEA_Opération Viabilisation Val de Ricard_Ensues La Redonne	100831180	TERMINE	CTRL_FERMIER	01/06/2021		CHEMIN DU VAL DE RICARD	200	POLYPRO	155,54	155,54
										<b>414,378</b>	<b>414,378</b>

**Gignac-La-Nerthe**

Référence Chantier	Libelle Chantier	GID Chantier	Ass Chantier pose - Etat	Ass Chantier pose - Type Objet	Ass Chantier pose - Début Travaux	Ass Chantier pose - Fin Travaux	Rue	Diamètre	Matériaux	Linéaire en service	Linéaire posé
2021_Ctrl Fermier_DEA_ASST_Gignac Nerthe_Oliviers	Année 2021_Approfondissement réseau ASST en Grès DN 200 par la DEA_Gignac La Nerthe_Ch. des Oliviers	100833794	TERMINE	CTRL_FERMIER	27/05/2021	27/05/2021	CHEMIN DES OLIVIERS	200	GRES	57,769	57,769
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					CHEMIN DES OLIVIERS	200	PVC	0	0
										<b>57,769</b>	<b>57,769</b>

**Marignane**

Référence Chantier	Libelle Chantier	GID Chantier	Ass Chantier pose - Etat	Ass Chantier pose - Type Objet	Ass Chantier pose - Début Travaux	Ass Chantier pose - Fin Travaux	Rue	Diamètre	Matériaux	Linéaire en service	Linéaire posé	Linéaire déposé ou abandonné
2020_Ctrl Fermier_DEA_ASST_Marignane_Guillaumet	Année 2020_Renouvellement du réseau ASST en FT DN 200 par la DEA_Marignane_Rue Henri Guillaumet	100833581	TERMINE	CTRL_FERMIER	30/07/2020	30/07/2020	RUE HENRI GUILLAUMET	200	FONTE	224,184	224,184	0
2020_Ctrl Fermier_DEA_ASST_Marignane_Guillaumet	Année 2020_Renouvellement du réseau ASST en FT DN 200 par la DEA_Marignane_Rue Henri Guillaumet	100833581	TERMINE	CTRL_FERMIER	30/07/2020	30/07/2020	RUE RENE CHEVILLARD	200	FONTE	2,205	2,205	0
Contrôle de fermier_ASS_Marignane_logos_ren	Contrôle de fermier_ASS_Marignane_logos_renou cana	100832145	TERMINE	CTRL_FERMIER	13/01/2021	13/01/2021	AVENUE DE LOGOS PROLONGEE	200	PVC CHE	76,355	76,355	0
Contrôle de fermier_ASS_Marignane_tassigny_ren	Contrôle de fermier_ASS_Marignane_tassigny_renou cana	100832140	TERMINE	CTRL_FERMIER	13/01/2021	13/01/2021	AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY	200	PVC CHE	119,569	119,569	0
Contrôle de fermier_ASS_Marignane_tassigny_ren	Contrôle de fermier_ASS_Marignane_tassigny_renou cana	100832140	TERMINE	CTRL_FERMIER	13/01/2021	13/01/2021	AVENUE DU 8 MAI 1945	500	PVC CHE	60,487	60,487	0
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					RUE DU SOUVENIR FRANCAIS	200		0	0	20,923
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					RUE HENRI GUILLAUMET	200		0	0	222,397
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					RUE RENE CHEVILLARD	200	AUTRE	0	0	2,205
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					AVENUE DE LOGOS PROLONGEE	200	PVC	0	0	76,276
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY	200		0	0	118,324
REPRISE_G2_2014	REPRISE_G2_2014	100000001					AVENUE DU 8 MAI 1945	500		0	0	61,046
										<b>482,8</b>	<b>482,8</b>	<b>501,171</b>

**3.3. • RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS**
**NOTA :**

Les coûts par appareil indiqués en annexes numériques sont des coûts chargés (y compris frais de maitrise d'œuvre et charges semi directes et indirectes) contrairement aux coûts mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

**3.3.1. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT NON-PROGRAMME M AMP POUR LA COLLECTE :**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux en €	
COLLECTE	CARRY LE ROUET	LROU	STAR DU ROUET	AOM2121N728	POMPE VIDE CALE	202102066	POMPE VIDE CALE	723	
		LTUI	STAR DE LA TUILLIERE	AOM2121N735	VENTOUSE	202102052	VENTOUSE REFOULEMENT	6317	
	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	DMED	DEVERSOIR PORT DE LA MEDE	AOM2121N742	DETECTION SURVERSE	202102040	SONDE HYDREKA	326	
		LMED	RELEVAGE DE LA MEDE	AOM2121N725	VANNE BALLON	202102069	VANNE BALLON	1166	
	ENSUES LA REDONNE	LPME	STAR PETIT MEJEAN	AOM2121N729	CLAPET N°1	202102065	CLAPET P1	976	
	GIGNAC LA NERTHE	LAIG	STAR DE L AIGUILLE	AOM2121N739	POMPE N°1	202102045	POMPE N°1	3528	
	MARGINANE	LJA2	STAR VIDE-JAI	AOM2120N818	2 VANNES ASPI POMPE A VIDE	202102226	R.V ASP GÉN 1 AVAL CUVE	455	
						202102227	R.V ASP GÉN 2 AVAL CUVE	455	
						AOM2121N733	POMPE A VIDE 2 + EXTRACTEUR + PPE VIDE 1	202102058	EXTRACTEUR D'AIR RELEVAGE
							202102059	POMPE A VIDE N°2	6644
							202102060	POMPE A VIDE N°1	6644
							202102061	VENTILATEUR ENTREE AIR	3403
							202102067	CLAPET REF P2	1370
	SAUSSET LES PINS	LVOT	STAR DU GRAND-ROUVEAU	AOM2121N704	BARRE GUIDE + PIEDS D'ASSISE	202102091	PIED D'ASSISE POMPE 1	480	
						202102092	PIED D'ASSISE POMPE 2	480	
						202102093	BARRE GUIDE POMPE 2	722	
						202102094	BARRE GUIDE POMPE 1	723	
				<b>Nombre</b>	<b>17</b>	<b>Somme</b>	<b>36 157</b>		

**3.3.2. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT PROGRAMME M AMP POUR LA COLLECTE :**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux en €	
COLLECTE	CARRY LE ROUET	LCAR	STAR DU PORT DE CARRY	AOM2120P750	SOFREL + DEPOSE API	202102095	SOFREL S4W	8540	
						202102096	ROUTEUR ADSL	1144	
						202102097	POIRE NTH FOSSE 1	211	
						202102098	POIRE NTH FOSSE 2	211	
	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	LJA3	STAR DU JAI 3	AOM2121P713	POMPE N°1 (19/21)	202102082	POMPE RELEVAGE N°1	7126	
		LKRR	RELEVAGE PETITE CARRAIRE	AOM2120P785	POMPE N°2	202102154	PMOPE N°2	2639	
	ENSUES LA REDONNE	LGME	STAR DU GRAND MEJEAN	AOM2120P754	CLAPET + VANNES ASPI ET REFOU	202102107	VANNE REF P1-P2	1082	
						202102108	VANNE ASP P1-P2	1096	
						202102109	CLAPET P1-P2	1133	
		LGIG	RELEVAGE DE LA MADRAGUE	AOM2118P770	AOM2121P709	SOFREL + GSM IP	202102018	SOFREL S4W	5805
							202102085	POMPE N°1	6961
		LATH	STAR ANTHENOR 2	AOM2120P746	AOM2120P746	VANNE N°1 ET 2	202102055	VANNE P2	626
							202102056	VANNE P1	626
		LFIG	STAR FIGUIERE	AOM2120P762	AOM2120P762	VANNES ET CLAPETS P1 ET P2	202102211	VANNE P1	788
							202102212	VANNE P2	788
							202102213	CPLAET P1	939
							202102214	CLAPET P2	939
							202102215	VANNE VIDANGE REFOULEMENT	763
		LNOR	RELEVAGE DES ANTHENORS	AOM2119P740	AOM2119P740	POMPE 2	202102029	POMPE N°2	4408
	LGRI	STAR CHANTEGRIVE	AOM2118P761	AOM2118P761	SOFREL GSM IP	202101974	SOFREL S4W	5490	
						202101975	MESURE DE NIVEAU RADAR	598	
						202101976	POIRE DE NIVEAU NTH	211	
	LMIE	RELEVAGE DES MIETTES	AOM2120P786	AOM2120P786	CLAPETS	202102152	CLAPET POMPE 2	2389	
						202102153	CLAPET POMPE 1	2388	
				AOM2120P787	POMPE N°2	202102151	POMPE N°2	2732	



Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux en €
	ENSUES LA REDONNE	LPME	STAR PETIT MEJEAN	AOM2120P788	VANNES P1 ET P2	202102149	VANNE P2	702
						202102150	VANNE P1	703
		LRAF	STAR DE LA GRAFFIANE	AOM2119P741 AOM2119P742 AOM2120P782	POMPE 2 VENTILATEUR LOCAL (20/21) ARMOIRE BASSE TENSION	202102030	POMPE N°2	12183
						202102031	EXTRACTEUR AIR	9395
						202102155	ROUTEUR ADSL	853
						202102156	RADAR NIVEAU FOSSE	1300
						202102157	DEMARREUR POMPE 3	850
						202102158	ANALYSEUR DIRIS A30	2100
						202102159	PARAFOUDRE	500
						202102160	SONDE NIVEAU BASSIN ORAGE	300
						202102161	DEMARREUR POMPE 2	850
						202102162	DEMARREUR POMPE 1	850
						202102163	SOFREL S4W	9103
						202102164	ARMOIRE BT PUISS+COMMANDE	19932
						202102165	DISJONCTEUR TARIF JAUNE	1236
		202102166	SWITCH ETHERNET 5 PORTS	120				
		202102167	RADAR NIVEAU CUVE FECL3	1300				
		202102168	COFFRET INVERSEUR EDF/GE	1200				
		LRED	RELEVAGE DE LA REDONNE	AOM2119P747	CLAPET + VANNE A VOIR (20/21)	202102032	CLAPET P1-P2	779
						202102033	R.VANNE REF GENERALE	661
	LYOL	STAR DE L ESCAYOLLE	AOM2120P789	POMPE N°2 + VANNE 1 ET 2	202102146	VANNE P1	550	
					202102147	VANNE P2	550	
	LZAC	STAR ZAC-CHANTEGRIVE	AOM2121P703	SOFREL + GSM IP	202102148	POMPE N°2	1941	
					202102128	SOFREL S4W	6600	
					202102129	POIRE DE NIVEAU TRES HAUT	255	
	GIGNAC LA NERTHE	LAIG	STAR DE L AIGUILLE	AOM2119P748 AOM2120P744	POMPES FECL3 + DOUCHE SECURITE (20/21) MESURES NIVEAU BY-PASS	202102130	MESURE DE NIVEAU RADAR	531
						202102034	DOUCHE DE SECURITE FECL3	995
						202102035	POMPE DOSEUSE N°2 FECL3	2251
						202102036	POMPE DOSEUSE N°1 FECL3	2252
		LFOR	STAR DES FORTUNES	AOM2118P764	SOFREL AVEC GSM IP + RADAR	202102050	MESURE US NIVEAU FOSSE	1409
						202102051	MESURE NIVEAU BY-PASS	1408
						202102007	SOFREL S4W	6863
		LGNO	STAR DES VIGNONS	AOM2120P780	POMPE N°1 ET N°2	202102008	POIRE NTH	250
						202102009	RADAR NIVEAU FOSSE	400
						202102175	POMPE RELEVAGE N°1	1209
	YNAN	COMPTAGE AV FERNANDEL	AOM2121P717	RADAR (19/21)	202102176	POMPE RELEVAGE N°2	1209	
					202102077	SONDE NIVEAU	1219	
	MARIGNANE	LFON	STAR DES FONTINELLES	AOM2120P766	POMPE N°2 -BARRES P1+P2 -CAPOT	202102136	POMPE RELEVAGE N°2	1893
						202102137	CAPOT FOSSE RELEVAGE	2864
						202102138	CAPOT CHAMBRE DE VANNES	2656
						202102139	BARRE GUIDE - POMPE N°1	444
						202102140	BARRE GUIDE - POMPE N°2	445
		LJA2	STAR VIDE-JAI	AOM2120P781	3 CONTROLEURS BACHE + 3 VALVES	202102169	VALVE BACHE 208	1131
						202102170	VALVE BACHE 209	1131
					202102171	CONTROLEUR BACHE 206	1017	
					202102172	CONTROLEUR BACHE 209	1017	
					202102173	VALVE BACHE 206	1131	

						202102174	CONTROLEUR BACHE 208	1017
		LRAT	STAR CORNERATE	AOM2118P767	SOFREL + COM GSM IP	202102012	POIRE NIV TRES HAUT	211
						202102013	SOFREL S4W	5323
		LRID	STAR DES FLORIDES	AOM2118P768	SOFREL + GSM IP	202102014	POIRE NIV TRES HAUT	211
						202102015	SOFREL S4W	6982
		LROL	STAR DE FIGUEROLLES	AOM2118P769	SOFREL+ GSM IP	202102016	SOFREL S4W	3218
						202102017	POIRE NIV TRES HAUT	211
		YADI	COMPTAGE R. CADIERE	AOM2121P721	RADAR (19/21)	202102073	SONDE NIVEAU	1219
		YD48	COMPTAGE DEPARTEMENTALE48	AOM2121P719	LT 42 (19/21)	202102075	LT42	1248
		YJMO	COMPTAGE JEAN MONET	AOM2121P722	RADAR (19/21)	202102072	SONDE NIVEAU	1297
		YLAC	COMPTAGE AV LACANAU	AOM2121P718	RADAR (19/21)	202102076	SONDE NIVEAU	1219
		YMAI	COMPTAGE AVENUE 8 MAI	AOM2121P716	LT 42 + RADAR (19/21)	202102078	LT 42 FLEX	753
						202102079	SONDE NIVEAU	439
		YPIE	COMPTAGE CH SAINT PIERRE	AOM2121P720	RADAR (19/21)	202102074	SONDE NIVEAU	1219
	SAINT VICTORET	LEMP	RELEVAGE EMPALIERE	AOM2118P765	SOFREL + GSM IP	202102010	SOFREL S4W	5323
						202102011	POIRE NIV TRES HAUT	211
		Y8MA	COMPTAGE 8 MAI 1945	AOM2121P723	RADAR (19/21)	202102071	SONDE NIVEAU	1219
	SAUSSET LES PINS	LBAI	STAR VALLON DE BAILLE	AOM2120P745	CAPOT + GRILLE ANTICHUTE	202102053	CAPOT FOSSE RELEVAGE	2613
						202102054	GRILLE ANTI-CHUTE	2613
		LIEL	STAR DE BOUMANDARIEL	AOM2120P742	DISJONCTEUR GENERAL BASSE TENSION	202102044	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	4328
					Nombre	92	Somme	209 045

3.3.3. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT NON-PROGRAMME POUR LE TRAITEMENT :

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux en €
TRAITEMENT	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	ECHM	STEP CHATEAU NEUF	AOM2121N736	AGITATEUR ANAEROBIE F1	202102047	AGITATEUR ZONE ANAER.1	2040
	MARIGNANE	EPAL	STEP LA-PALUN	AOM2121N715	DEBITMETRE SORTIE ET	202102080	MES. BULLE A BULLE REJET	4285
				AOM2121N724	POMPE POLYMERE SORTIE PREPA CENTRI	202102070	POMPE POLYMERE C2	1675
				AOM2121N731	DEMARREUR PPE N°2 RELEVAGE	202102063	DEMARREUR P2 RELEV. TETE	465
				AOM2121N740	TRANSDUCTEUR BA FILE 1	202102041	TRANSDUCTEUR MESURE BA	344
				AOM2121N714	ROUTEUR ADSL	202102081	ROUTEUR ADSL	753
	SAUSSET LES PINS	ECRY	STEP CARRY-SAUSSET	AOM2121N734	VOLET ROULANT LOCAL BENNE	202102057	VOLET ROULANT 1 BOUES	6167
				AOM2121N737	TRANSPALETTE	202102046	TRANSPALETTE ELECTRIQUE	1789
				AOM2121N741	SONDE FOSSE A GRAISSE	202102043	NIV. FOSSE A GRAISSE	421
				AOM2121N706	EXTRACTEUR LOCAL REACTIF	202102090	EXTRACTEUR D'AIR REACTIF	9112
	ENSUES LA REDONNE	EVAL	STEP ENSUES	AOM2121N710	FILTRE 1 RV TOR ETAGE HAUT +FILTRE 2 RV	202102086	RV RELAX ÉTAGE BAS F2	876
						202102087	REV RELAX ÉTAGE HAUT F1	875
				AOM2121N711	FILTRE 2 RV REGUL ETAGE BAS ET HAUT	202102088	RV REGUL ETAGE HAUT F2	905
						202102089	RV REGUL ETAGE BAS F2	905
				AOM2121N726	SONDE MES	202102068	MESURE MES REACT.F1	1183
				AOM2121N730	SONDE DE NIVEAU	202102064	MESURE NIV IMMERGEE PIEZZ	307
								Somme :
				Nombre :	16		32 102	

**3.3.4. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT PROGRAMME POUR LE TRAITEMENT :**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux en €
TRAITEMENT	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	ECHM	STEP CHATEAU NEUF	AOM2119P736	ECLAIRAGE EXTERIEUR (20/21)	202102020	ÉCLAIRAGE CANAL REJET	869
						202102021	ÉCLAIRAGE ZONE CONTACT	1680
						202102022	ÉCLAIRAGE ZONE ANAER.1	1680
						202102023	ÉCLAIRAGE ZONE ANAER.2	1680
						202102024	ÉCLAIRAGE LOCAL EXT/BENNE	2539
						202102025	ÉCLAIRAGE DÉGRAISSAGE	1680
						202102026	ÉCLAIRAGE RELEVAGE EB N°1	899
						202102027	ÉCLAIRAGE RELEVAGE EB N°2	2294
				AOM2120P734	CENTRALE H2S	202102216	CENTRALE DETECTION H2S	2400
				AOM2120P741	POMPE TOUTES EAUX N°1	202102042	POMPE TOUTES EAUX - N°1	1849
				AOM2120P743	PC SUPERVISION	202102048	SUPERVISION PC 1	1653
						202102049	SUPERVISION ECRAN 1	911
				AOM2120P791	CLIMATISATION LOCAL TGBT	202102145	CLIMATISATION LOCAL TGBT	2200
				AOM2120P795	MESURES NIVEAU FOSSES	202102141	MESURE NIVEAU FOSSE	1293
	202102142	MESURE RELEVAGE EB	1294					
	ENSUES LA REDONNE	EVAL	STEP ENSUES	AOM2115P727	POMPES DOSEUSES HCL ET JAVEL (20/21)	202102038	POMPE DOSEUSE JAVEL	5917
						202102039	POMPE DOSEUSE HCL	5918
				AOM2116P735	PRELEVEURS EB EE + MESURES + FRIGO	202102205	REFRIGERATEUR EAUX USEES1	390
						202102206	PRELEVEUR EAU BRUTE	3223
						202102207	PRELEVEUR SORTIE	3223
						202102208	MESURE NIV 2	486
						202102209	DETECTION NIV 1	576
						202102210	MESURE FOSSE	1386
				AOM2120P757	POMPE RECIRCULATION FILE 2	202102112	POMPE RECIRCULATION F2	1107
				AOM2120P759	POMPE 3 ET 4 VERS BASSIN D'AERATIO	202102116	POMPE 4 RELEVAGE VERS BA	2463
						202102117	POMPE 3 RELEVAGE VERS BA	2463
				AOM2120P760	DEUX PC SUPERVISION	202102120	SUPERVISION ECRAN 1	560
						202102121	SUPERVISION ECRAN 2	560
						202102122	SUPERVISION PC 1	1302
						202102123	SUPERVISION PC 2	1302
				AOM2120P761	FILTRE 1 RV REGUL ETAGE BAS N°2	202102125	RV REGUL ETAGE BAS F1	1483
				AOM2120P763	COMPRESSEUR N°2	202102126	COMPRESSEUR 2	745
						202102127	BALLON AIR COMPRIMÉ N°2	745
				AOM2120P765	POMPE 2 VERS BASSIN ORAGE	202102134	PPE2 REL VERS B.ORAGE	1020
				AOM2121P707	PREPARATION POLYMERE (19/21)	202102218	AGITATEUR CUVE PREPA POLY	900
						202102219	CUVE PRÉPARATION POLYMÈRE	11500
						202102220	DÉTECTION NIV POLY CH 1	168
	202102220	DÉTECTION NIV POLY CH 1	168					
	MARIGNANE	EPAL	STEP LA-PALUN	AOM2120P758	POMPE RECIRCUL N°2 FILE 1 (19/21)	202102113	POMPE 2 RECIRCUL. BOUE F1	2283
				AOM2120P769	DOUCHE SECURITE	202102143	DOUCHE DE SECURITE	1759
				AOM2120P771	POMPES BOUES EXCES ET LIQUEUR MIXTE	202102187	POMPE BOUE EXCES N°1 - F2	796
						202102188	POMPE BOUE EXCES N°2 - F3	795
						202102189	POMPE LQ MIXTE N°1 - F2	1262
				AOM2120P772	AGITATEUR ANOXIE 1 ET 2 FILE 2	202102183	AGITATEUR N°1 - ANOXIE F2	5712
				AOM2120P773	VIS DEGRILLAGE FIN	202102184	AGITATEUR N°2 - ANOXIE F2	5712
						202102182	VIS DEGRILLAGE	10688
				AOM2120P776	DEUX PC SUPERVISION	202102178	SUPERVISION PC 1	1615
						202102179	SUPERVISION PC 2	1615
						202102180	SUPERVISION ECRAN 1	516
						202102181	SUPERVISION ECRAN 2	517
				AOM2120P779	AEROFLOW PRETRAITEMENT 1	202102177	DESHUILL. N°1 AEROFLOW	3822
	AOM2120P792	REGULATEUR CENTRIF 1 COVI GEF	202102144	REGULATEUR CENTRIF 1 COVI	7046			

SAUSSET LES PINS	ECRY	STEP CARRY-SAUSSET	AOM2120P796	GRILLE ANTI-CHUTE RELEVAGE EB	202102221	GRILLE ANTI CHUTE 1	974
					202102222	GRILLE ANTI CHUTE 5	974
					202102223	GRILLE ANTI CHUTE 2	974
					202102224	GRILLE ANTI CHUTE 3	974
					202102225	GRILLE ANTI CHUTE 4	973
			AOM2120P816	MOTOREDUCTEUR EPAISSEUR F2 /F3 (19/21)	202102135	MOTO-RED EPAISSISS F2-F3	10356
			AOM2120P817	MOTO-REDUCTEUR TURBINE N°4 FILE 1 (19/21)	202102133	TURBINE AERA N°4	9713
			AOM2121P732	GAVOPOMPE N°2	202102062	POMPE GAVEUSE C2	11797
			AOM2119P771	FILTRE EAU INDUSTRIELLE (20/21)	202102037	FILTRE EAU INDUSTRIELLE	1843
			AOM2120P751	VOLET ROULANT 2 DEGRILLAGE	202102101	VOLET ROULANT 2 DEGRILL	5600
			AOM2120P753	CELLULE HT	202102217	CELLULE HT + PRO TRANFO	19905
			AOM2120P755	POMPE A BOUE	202102110	POMPE ALIM BOUES CENTRIF	4492
			AOM2120P756	DEMARREUR TURBINE 2	202102111	DEM. TURBINE 2 FILE 2	2669
			AOM2121P700	PC SUPERVISION N°2 (19/21)	202102131	SUPERVISION ECRAN 2	1653
					202102132	SUPERVISION PC 2	911
			AOM2121P708	BUTEE PONT CLARIF N°1 + COLL (19/21)	202102083	BUTEE A BILLE PONT N1	2086
					202102084	COLLECTEUR A BAGUE PONT	3315
						<b>Nombre :</b>	<b>68</b>

**3.3.5. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DIT « SUBSTITUE » POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT :**

RAS

**3.3.6. • LISTE DES APPAREILS PROGRAMMES EN RENOUELEMENT PAR AN ENTRE EXERCICE DU RAD+1 ET EXERCICE RAD+3 POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT**

→ La liste des appareils programmés en renouvellement par an entre l'exercice du RAD+1 et RAD+3 pour la collecte est jointe en « Annexe Patrimoine » des annexes numériques

### 3.3.7. • LISTE DES OPERATIONS PROGRAMMEES ET NON REALISEES SUR L'EXERCICE DU RAD ET LES EXERCICES ANTERIEURS :

Au 31 décembre 2020, 7 opérations de renouvellement du programme 2020 étaient encore en cours. Elles ont été finalisées durant l'année 2021, à l'exception d'une opération

- AOM2215P723 Renouvellement du variateur de vitesse de la pompe gaveuse C1 + batterie du groupe électrogène + condensateurs sur la station d'épuration de La Palun à Marignane

Concernant le programme de renouvellement 2021, 12 opérations sont encore en cours :

- AOM2120P752 Renouvellement de la pompe N°2 de la station de relevage des terrasses à Carry le rouet
- AOM2120P784 Renouvellement de l'hydraulique de la station de relevage de la Graffiane à Ensues la Redonne
- AOM2118P759 Renouvellement du SOFREL de la station de relevage du Jai à Marignane
- AOM2220P747 Renouvellement de la batterie de condensateur de la station de relevage de Vallon de baille à Sausset les pins
- AOM2116P739 Renouvellement de l'armoire BT de la station de relevage de la corniche à Sausset les pins
- AOM2121P705 Renouvellement de l'anti-intrusion de la station d'épuration de Châteauneuf les Martigues
- AOM2120P793 Renouvellement de l'inverseur de source de la station d'épuration de Châteauneuf les Martigues
- AOM2121P701 Renouvellement du surpresseur membrane N°1 de la station d'épuration d'Ensues la Redonne
- AOM2120P764 Renouvellement du surpresseur secours de la station d'épuration d'Ensues la Redonne
- AOM2120P777 Renouvellement de l'éclairage extérieur de la station d'épuration de la Palun à Marignane
- AOM2120P778 Renouvellement du préleveur eau brute de la station d'épuration de la Palun à Marignane
- AOM2120P770 Renouvellement du rail guide du pont dessableur de la station d'épuration de la Palun à Marignane

Le programme 2021 comprend un total de 63 opérations pour un montant de 590 070 €.

Les opérations les plus significatives sont :

- Renouvellement des appareils de télétransmission des données SOFREL des stations de relevage de Carry port à Carry le Rouet et Madrague, Chantegrive et ZAC Chantegrive à Ensues la Redonne,
- Renouvellement de l'armoire électrique et de la pompe N°2 de la station de relevage de la Graffiane à Ensues la Redonne :



- Renouvellement des 2 agitateurs anoxie N°1 et N°2 de la file 2 de la station d'épuration de la Palun à Marignane :



- Renouvellement de la vis de dégrillage de la station d'épuration de la Palun à Marignane.

→ Le détail de l'avancement des programmes de renouvellement entre les exercices 2019, 2020 et 2021 sont en annexes numériques.

### 3.4. • ETAT DE VETUSTE ET AGE MOYEN PONDERE DU

#### PATRIMOINE ELECTROMECHANIQUE

L'engagement de l'avenant 5 est d'atteindre en fin de délégation un âge moyen pondéré de 13,5 ans pour les appareils non critiques et de 9,8 ans pour les appareils critiques.

Sont présentés ci-dessous le tableau actualisé de l'âge pondéré des équipements critiques et non critiques à fin 2021 :

#### Renouvellement TT

	2021
Age Moyen Sec	11,52
Age Moyen Pnd Vrn	12

#### Renouvellement critiques

	2021
Age Moyen Sec	10,08
Age Moyen Pnd Vrn	12,95

#### Renouvellement Non critiques

	2021
Age Moyen Sec	11,7
Age Moyen Pnd Vrn	11,82

- La Synthèse de l'étude AMDEC et le tableau actualisé de l'âge pondéré des équipements critiques et non critiques (avec éléments de calcul vérifiables) sont joints en «
- 
- 
- Bilan **des achats**
- Annexes - Patrimoine » des annexes numériques.

**NB :**

Afin de permettre un fonctionnement optimal des liens PDF vous permettant la consultation des fiches d'analyses, il est **NECESSAIRE** de ne procéder à aucune modification des intitulés relatifs à la présente annexe.

**3.5. • REGULARISATION DES SERVITUDES : LISTE DES**

**PARCELLES PRIORITAIRES**

En 2021, la SAOM a procédé à l'ouverture de 10 dossiers de régularisation de servitudes résultant de l'existence de canalisations d'assainissement en propriété privée à l'occasion du renouvellement de conduites d'eau potable (8 dossiers) ou lors de l'octroi de permis de construire (2 dossiers). A cette occasion, aucune autorisation de passage au titre de l'assainissement n'a été signée s'agissant de travaux visant initialement les réseaux d'eau potable.

Un dossier « S.2286 CX – Commune de Marignane » avait été instruit en 2019 par les services de la MAMP, régularisé par acte notarié puis transmis à la SAOM.

Sur ces 10 dossiers qui ont fait l'objet d'un accord de principe de la Métropole, seuls 2 d'entre eux ont fait l'objet de la signature d'un PV de servitude par le propriétaire concerné en 2021, l'un ayant également été régularisé par la SAOM et MAMP.

- La liste des parcelles prioritaires à la régularisation des servitudes et la méthode de priorisation des dossiers par le délégataire sont jointes en «
- 
- 
- Bilan **des achats**
- Annexes - Patrimoine » des annexes numériques.



## 4. • Exploitation

### 4.1. • LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

L'ensemble des événements marquants de l'exploitation sont repris en détails et classés par catégories dans le sous-titre ci-dessous relatif à la vie du service.

#### 4.1.1. • LA VIE DU SERVICE

L'année 2021 a été marquée par plusieurs éléments majeurs :

- Une crise sanitaire sans précédent accompagnée notamment de plusieurs périodes de confinement et de couvre-feu.
- La nouvelle organisation au sein de la SAOM dans le cadre du projet d'entreprise des Eaux de Marseille est en place et opérationnelle.
- Un changement de direction pour le Territoire Sud Provence SAOM.

#### ► Collecte

L'ensemble des programmes annuels (curage, fumigation, dératisation, inspection télévisée et entretien des PR et DO) ont été finalisés au 31/12/2021.

Le programme de maintenance préventive des équipements électromécanique a été réalisé conformément à la planification annuelle.

**60,46** équivalents branchements ont été renouvelés en 2021.

Les pluies du dernier trimestre 2021 ont causé une augmentation des interventions curatives sur les ouvrages de collecte, et généré un phénomène de surconsommations énergétiques lié aux volumes conséquents ayant transité par les réseaux d'assainissement. Comme en 2019 et 2020 les quartiers du Jai à Marignane et Châteauneuf Les Martigues ont été très impactés.

Un chantier urgent sur le collecteur allée Maximin à Châteauneuf les Martigues, a été lancé avec accord de la Métropole à la suite de l'effondrement de celui-ci sur environ 56 mètres.

#### ► Relevage de Boumandariel – Sausset-les-Pins

Durant l'orage violent du mois de novembre, le chemin d'accès a subi une submersion rendant impossible l'accès au relevage.

Par sa position géographique (réception des bassins versants) et son implantation au bord de la Roselière celui-ci se retrouve régulièrement dans cette situation.

Une solution pérenne doit être trouvée pour sécuriser l'accès et l'alimentation électrique haute tension du site.

En cas de désordre comme évoqué ci-dessus, la cellule haute tension est à la limite de la submersion avec les risques associés de dégradation et accident.

#### ► Relevage du Rouveau – Sausset-les-Pins

La Métropole a mis en sécurité la surverse avec la reprise du Génie civil de la conduite.

#### ► Relevage du vide Jai Marignane

La station a connu un début d'incendie dans le local d'exploitation.

En effet une pompe de mise sous vide du réseau a surchauffé et l'huile s'est enflammée.

Les dégâts ont concerné l'armoire de télégestion, extraction d'air, accessoires électriques (éclairages, prises ...)

L'ensemble des éléments ont été remplacés, et une amélioration du fonctionnement (détection surchauffe, modification extraction air) du site a été réalisée.

► **Traitement :**

Toutes les opérations de maintenance préventives ont été effectuées conformément à la planification annuelle.

Les évènements pluvieux significatifs du dernier trimestre de l'année n'ont pas généré d'incidents majeurs sur le fonctionnement des stations d'épuration. Toutefois, nous avons constaté des by-pass en entrée de station.

► **STEP de Carry-Sausset**

Traitement des graisses

Le traitement des graisses a été optimisé suite à une étude avec apport de nutriments associés au mois de juin. Cette amélioration a permis de supprimer les retours de graisses dans l'épaississeur de boues et de réduire considérablement les phénomènes de fermentation et les dégagements d'H<sub>2</sub>S.

Canal de sortie

Le chenal de sortie a été réhabilité et modifié au mois d'avril. Le positionnement et renouvellement de la sonde de mesure a été fait également pour répondre aux prescriptions du fabricant concernant les marges d'erreurs de mesure. Le système a été agréé par A2E le 22 juin 2021.

Une vanne et une conduite de bypass ont été créées sur celui-ci pour permettre un nettoyage régulier et une calibration du point 0 optimale.

Arrêté de rejet

La durée de validité de l'arrêté de rejet est arrivée à échéance.

La demande de renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement de Carry-Sausset en cours de rédaction.

► **STEP de Marignane-La Palun**

La SAOM a alerté la MAMP sur l'état de vétusté avancée de la station d'épuration de La Palun, par courriers en 2017 et à nouveau en 2018 : La file 1, le prétraitement et le relevage datent de l'origine de la station en 1982.

Une remise à neuf de l'ensemble des ouvrages et conduites associées, nous semble être impérative pour maintenir la performance épuratoire du site.

En 2021 la Métropole a effectué une remise en état complète de toute la file n° 3 (aération et clarification).



AVANT TRAVAUX : Clarificateur 3



APRES TRAVAUX : Cloison siphonoïde BA3



APRES TRAVAUX : Conduites de refoulement BA3



APRES TRAVAUX : Clarificateur 3

Une reprise complète des réseaux électriques serait nécessaire.

12 analyses supplémentaires ont été réalisées durant la période de travaux de la file N°3 en plus des bilans réglementaires d'autosurveillance pour permettre un meilleur suivi des paramètres de traitement durant cette phase de fonctionnement dégradé. Un rapport de suivi de travaux a été réalisé et transmis à la MAMP.

A noter également :

- une augmentation du vandalisme sur la station, la mise en place d'un système de télésurveillance serait nécessaire : demande faite auprès de la MAMP en 2020.
- Le traitement du phosphore sur la STEP par injection de sels de fer : changement de produit chimique au mois de juin 2021.
- La casse du raccord de la cuve de stockage chlorure ferrique, le pompage du bac de rétention et la modification type de serrage en PVC.

#### STEP d'Ensuès-la-Redonne

Lors d'épisodes pluvieux aux mois d'Octobre et Novembre la station a été partiellement inondée.

Les deux origines du problème sont :

- Le sur-débit entrant dans la partie prétraitement, génère un débordement de celui-ci, une demande est faite à la Métropole pour la mise en place d'un limiteur de débit.
- Les bassins versant et la position géographique de la station, favorisent un débordement du fossé pluvial dans celle-ci.

Certains organes de régulation et traitement ont subi une immersion complète. A ce jour certains dysfonctionnements apparaissent liés à la corrosion consécutive à cet événement.

Une solution de mise en sécurité du site doit être étudiée.

La voirie du site a été intégralement reprise par la MAMP.

Une dalle béton a été mise en place par la MAMP pour positionner un groupe électrogène de secours. A noter que lors de coupure EDF le temps de mise en place d'un groupe n'évitera pas les surverses importantes.

Nous avons mis en place un muret pour éviter l'entrée d'eau dans les bureaux d'exploitation sécurisant ainsi les armoires et organes de gestion présents.

#### ► STEP de Châteauneuf-les-Martigues

Une étude est en cours pour optimiser le fonctionnement du traitement des sables, en effet beaucoup trop de sables sont repris en tête de station avec les inconvénients associés.

Les charges hydrauliques et organiques entrantes sont régulièrement supérieures à la charge de référence, phénomène observé depuis 2018.

A titre d'information, le percentile 95 sur 5 ans calculé par Mesurestep est de 3756.7 m<sup>3</sup>/j pour un débit nominal de 3200 m<sup>3</sup>/j, et de 1136.9 kg DBO<sub>5</sub>/j pour une charge nominale de 960 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Pour répondre au dépassement de la capacité nominale de la station, un projet d'extension de la station avec création d'une 3<sup>e</sup> filière de traitement est à l'étude par le maître d'ouvrage MAMP.

La durée de validité de l'arrêté de rejet est arrivée à échéance.

Un projet d'extension de la station avec création d'une 3<sup>e</sup> filière de traitement est à l'étude par le maître d'ouvrage MAMP.

La demande de renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement de Châteauneuf-les-Martigues est en cours de rédaction. Il s'agira d'un arrêté d'autorisation de rejet transitoire durant la phase d'études (2022-2024), de consultation (2025) et de travaux (jusqu'en 2026) au terme desquels un dossier loi sur l'eau permettra d'établir un nouvel arrêté de rejet.

➔ Le détail des événements d'exploitation se trouve en « **Annexes - Exploitation** » des annexes numériques.

#### 4.1.2. • ACCIDENTS DU TRAVAIL, OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Pour l'année 2021, il y a eu 1 accident du travail avec arrêt qui n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du travail. Le taux de fréquence est de 30,65% et le taux de gravité de 0,12%.

#### 4.1.3. • CERTIFICATIONS

La SAOM a obtenu le certificat QSSE (Qualité Santé Sécurité Environnement Energie), au cours du mois de décembre 2015. L'audit de suivi QSSE s'est déroulé du 17 au 21 mai 2021 et a conclu au maintien des certificats ISO 9 001 v2015 (certificat N°2003/57021.9 valable jusqu'au 20/06/2022), 14 001 v2015 (certificat N°2005/24377.13 valable jusqu'au 20/06/2022), et OHSAS 18 001 v2007 (certificat N°2006/26289.10 valable jusqu'au 30/09/2021), ce dernier n'est donc plus valable depuis le 30/09/2021. La certification ISO 50 001 a elle aussi été maintenue (Certificat N°2015/69846.6 obtenu le 04/12/2020 et valable jusqu'au 20/06/2022).

La certification NF service a été obtenue par le service clientèle de la SEMM en décembre 2016 et a été renouvelée suite à l'audit du 24 novembre 2021.

#### 4.1.4. • POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE

Les diminutions constatées en 2021 sont principalement dues à :

- l'arrêt d'une des files de la STEP de la Palun

- Diminution des Eaux claires parasites sur les relevages de la Mède et de la Tuilière

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>kWh</b>	<b>5 358 843</b>	<b>5 441 810</b>	<b>5 807 175</b>	<b>5 221 279</b>	<b>5 882 553</b>	<b>5 261 312</b>
<b>Variation N/N-1</b>		1,5%	6,7%	-10,1%	+12%	-7,3%
<b>abonnés</b>	<b>24 941</b>	<b>25 265</b>	<b>25 813</b>	<b>26 453</b>	<b>26 944</b>	<b>26 594</b>
<b>Variation N/N-1</b>		1,3%	2,2%	2,4%	1,8%	-1,29%
<b>Volumes collectés</b>	<b>4 688 246</b>	<b>4 818 584</b>	<b>6 442 110</b>	<b>6 056 539</b>	<b>5 652 491</b>	<b>5 594 673</b>
<b>Variation N/N-1</b>		2,8%	33,7%	-6%	-7,7%	-1,27%
<b>Ratio kWh/abonné</b>	215	215	225	197	<b>218</b>	<b>197</b>
<b>Variation N/N-1</b>		0,2%	4,4%	-12,4%	10,7%	-9,2%
<b>Ratio kWh/m3</b>	1,14	1,13	0,90	0,86	<b>1,04</b>	<b>0,94</b>
<b>Variation N/N-1</b>		-1,2%	-20,2%	-4,4%	20,9%	-9,3%

Le calcul du ratio énergétique total du système d'assainissement prend en compte la consommation électrique des postes de relevage et des Step.

→ Le rapport du développement durable est présenté en « Annexe 7.4 » des annexes numériques.

#### 4.2. • BILAN ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE

##### 4.2.1. • FICHE CARACTERISTIQUE DE CHAQUE POSTE DE REFOULEMENT

###### ▶ Carry le Rouet

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LBON	- l'Anse des Bouchons	10	352	1139	3520	0
LCAP	- Cap Rousset	36	1721	7454	61956	0
LCAR	- Carry port	126	3582	72606	44352	0
LCOT	- Cote Bleue	20	760	3669	15200	0
LGMO	- la Grande Mona	36	35	440	1260	0
LJAS	- Marines du Jas	54	42	1086	2268	0
LTIC	- la Base Nautique	36	97	-	3492	0
LRIV	- le Rivage	20	336	1737	6720	0
LROU	- le Rouet	72	2188	43908	157536	0
LRTE	- Restaurant les Terrasses	36	180	-	6480	0
LTUI	- la Tuilière	135	3772	75050	509220	0

###### ▶ Bilan de fonctionnement :

Aucune anomalie notable n'est venue perturber le bon fonctionnement des postes de relevages.

Aucune plainte pour mauvaises odeurs n'a été constatée.

###### Châteauneuf les Martigues

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LCFR	- les Pradines	36	502	2387	18072	0
LCHM	- la Mède	60	4189	90996	251340	0
LCT9	- Pierre et Marie Curie	10	601	2122	6010	0
LEOU	- le Leou	54	897	3383	48438	0
LJA3	- le Jaï 3	35	1609	31221	56315	30
LKRR	- la Carraire	28	436	1114	12208	0
LNIE	- les Fournilliers	72	901	4372	64872	0
LPAT	- Patafloux	12	777	2166	9324	0

► Bilan de fonctionnement :

L'année 2021 a, à nouveau, été marquée par de gros soucis de fonctionnement du réseau sous vide de LJA3 liés à des problèmes d'accès et d'infiltration d'eaux parasites suite à la submersion des installations.

► Evolutions envisageables :

Un projet de refonte global de fonctionnement du site du Jai3 doit être réalisé au plus vite.

Des travaux de réhabilitation du chemin ont été effectués par la MAMP en janvier 2022.

► *Ensuès la Redonne*

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LDUG	- la Dugue	126	1450	2082	182700	0
LGIG	- la Madrague	126	1063	3415	133938	0
LGRI	- Chantegrive	20	494	1629	9900	0
LMIE	- les Miettes	13	251	1144	3263	0
LNOR	- les Anthenors	26	606	1091	1716	0
LPEB	- Pebraire	4	31	82	124	0
LRAF	- Graffiane	32	1668	35227	53376	0
LRDN	- la Gare de la Redonne	260	724	24062	18824	0
LRED	- la Redonne	13	755	1551	9815	0
LYOL	- l'Escayole	10	439	1945	4390	0
LZAC	- la ZAC de Chantegrive	20	152	899	3040	0
LGME	- Grand-Méjean	12.6	461	5200	5808	0
LPME	- Petit Méjean	17.8	602	8317	10715	0
LFIG	- Figuière	12.5	899	8111	11238	0
LATH	- Anthenors / Méjean	16.8	958	5193	16094	0
LRIC	- Val de Ricard	15.8	1309	2339	20682	0
LPET	-Tempête	10.8	12			

► Bilan de fonctionnement :

De nombreux problèmes de fiabilité persistent sur les relevages de type pompage en ligne.

► Evolutions envisageables :

Lors de la réception du relevage Tempête des réserves ont été émises.

► *Gignac la Nerthe*

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LAIG	- l'Aiguille	36	560	20160	26244	0
LFOR	- les Fortunes	20	337	6740	7400	0
LGNO	- les Vignons	25	3209	80225	98175	0

► Bilan de fonctionnement :

Le relevage des Vignons, vu sa position géographique et la disposition de son DO, est soumis à de nombreuses submersions au niveau du clapet du DO.

► Evolutions envisageables :

RAS.

### ► Marignane

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LFON	- les Fontinelles	32	2760	6702	88320	0
LJAI	- le Jaï	60	5237	26699	314220	0
LJA2	- le Vide Jaï 2	101	313	33788	31613	15
LRID	- les Florides	30	1807	4413	54210	0
LRAT	- Cornerates	20	126	410	2520	0
LROL	- Figuerolles	18	568	1188	10224	0

#### ► Bilan de fonctionnement :

Soucis de fonctionnement du réseau sous vide de LJA2 liés à des problèmes d'infiltration d'eau suite submersion des installations.

Un début d'incendie sur les pompes à vide a eu lieu en 2021, une modification et l'optimisation de l'aération du local a été réalisée.

La mise en place d'une détection température haute de l'huile est en cours de réalisation.

#### ► Evolutions envisageables :

La mise en œuvre du programme de travaux défini suite à l'étude sur les Eaux Claires Parasites (travaux MAMP et travaux délégataire) et des ITV complémentaires sur la commune doivent permettre de solutionner les nombreuses arrivées d'eau parasite qui transitent par la commune.

### ► Sausset les Pins

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LBAI	- Vallon de Baille	112	2175	45083	243600	0
LBEA	- les Baumettes	100	2097	28431	209700	0
LIEL	- Boumandariel	100	273	42801	27300	0
LOUE	- Sausset ouest	72	593	3968	42696	0
LPRO	- la Corniche	72	2103	19993	151416	0
LSAU	- Sausset port	40	1088	4466	43520	0
LTAM	- le Grand Vallat	72	74	4280	288	0
LTER	- les Terrasses	18	72	399	1296	0
LVOT	- le Rouveau	18	586	2752	10548	0
LWCP	- les WC du port	18	30	-	540	0
LCPT	- la capitainerie	12	229	695	2748	0

#### ► Bilan de fonctionnement :

Aucune anomalie notable n'est venue perturber le bon fonctionnement des postes de relevages.

Aucune plainte pour mauvaises odeurs autour du poste de relevage de Beaumette n'a été enregistrée cette année.

#### ► Evolutions envisageables :

Il devient urgent d'envisager la mise en place d'un dispositif de traitement des odeurs par injection de chlorure ferrique sur le poste de relevage de Corniche plage afin de pouvoir traiter la problématique des odeurs en amont du poste de Beaumette.

Par mesure conservatoire, la maintenance du dispositif de désodorisation a été réalisée au toute début de l'été. Un pompage « manuel » a été réalisé régulièrement afin de ne pas laisser accumuler les corps flottants au-dessus des effluents.

Il serait souhaitable également de revoir la conception du poste de relevage de Beaumette afin de mettre en place une couverture, évitant ainsi toute nuisance sonore et olfactive à proximité de la plage et de la buvette.

Il serait également urgent pour la sécurisation du relevage de Baumette de prévoir le déplacement de l'armoire électrique et du groupe électrogène en extérieur.

► **Saint-Victoret**

Code site	Libellé	m3/h	H. Fonct.	KW / an	Volume estimé (m3/an)	Nb jours d'arrêt
LEMP	Empallières	112	3142	4096	351904	0

► Bilan de fonctionnement :

RAS.

► Evolutions envisageables :

RAS.

**4.2.2. • DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES**

► **Nombre de débordements ou inondations : (mesurés directement ou suivis par les plaintes) avec liste précisant la localisation et le nombre d'abonnés touchés**

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
0	0	0	0	0	0	0	0

► **Nombre total de désobstructions sur réseau**

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
16	46	5	16	77	17	11	188

→ Le récapitulatif des opérations de débouchages des collecteurs est joint en annexes « Travaux » des annexes numériques.

► **Nombre total de désobstructions sur branchement**

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
29	80	14	31	110	21	18	303

► **Nombre total d'obstructions sur branchement causés par l'abonné**

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
29	80	14	31	110	21	18	303

→ Le récapitulatif des opérations de débouchages des branchements est joint en annexes « Travaux » des annexes numériques.

► **Nombre de points noirs sur réseaux**

Il s'agit de sites structurellement sensibles se caractérisant par la répétition du problème ou par l'obligation d'y intervenir au moins 2 fois par an. Il peut s'agir de contre-pentes, intrusions de racine, déversement, ...

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
6	10	3	3	14	3	2	41

### Renouvellement des branchements

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
6	25	2	2	16	5	5	<b>60,46</b>

→ Le détail des opérations de renouvellement de branchements est joint en « Annexes Travaux » des annexes numériques.

### Interventions de réparation et d'entretien

Nb d'interventions pour désobstruction		Remaniement tampon		Remplacement tampon		Réparation	
Collecteur	Branchements	Collecteur	Branchements	Collecteur	Branchements	Collecteur	Branchements
188	303	24	8	33	3	28	0

→ Le détail des interventions de travaux d'entretien est joint en « Annexes Travaux » des annexes numériques.

### Nombre total des branchements neufs

Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
1	7	1	3	12	3	0	<b>27</b>

→ Le détail des interventions des branchements neufs est joint en « Annexes Travaux » des annexes numériques.

#### 4.2.3. • PRINCIPALES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE, NOTAMMENT LES OPERATIONS DE CURAGE DE

##### CANALISATIONS

#### COLLECTE :

##### Maintenance corrective :

- > Nombre d'interventions de désobstruction de branchements : 303
- > Nombre d'interventions de désobstruction de collecteurs : 188
- > Nombre de Km de curage curatif : 10,45 km
- > Nombre d'heures d'interventions de maintenance corrective sur les postes de relevages et déversoirs d'orage : 3 737h

##### Maintenance préventive :

- > Nombre de Km de curage : 37,3 km
- > Nombre de Km de désinsectisation : 25,7 km
- > Nombre de Km de Fumigation : 32,5 km
- > Nombre de Km d'inspection TV : 9,48 km
- > Nombre de branchements inspectés : 709
- > Nombre de fosses de relevage et déversoirs d'orage curés : 118
- > Nombre d'heures d'interventions de maintenance préventive sur les postes de relevages et déversoirs d'orage : 1 717 h

Toutes les opérations de maintenance préventives ont été réalisées suivant la planification prévue.

#### TRAITEMENT :

##### Maintenance corrective :

- > Nombre d'heures d'interventions de maintenance corrective sur les stations d'épuration : 529 h

#### Maintenance préventive :

- > Nombre d'heures d'interventions de maintenance préventive sur les stations d'épuration : 914 h

Toutes les opérations de maintenance préventive ont été réalisées suivant la planification prévue.

#### Un programme d'entretien des ouvrages est proposé semestriellement à la Métropole

L'entretien des bâtiments fait l'objet d'un programme prévisionnel semestriel établi par le délégataire pour les usines et les postes de relevage. Ce programme a été communiqué à la Métropole par mail et déposé dans PADOC en mai 2021 et janvier 2022. Le programme 2022 fait état de l'avancement et de la réalisation des travaux prévus au semestre précédent.

#### 4.2.4. • EAUX CLAIRES PARASITES

La SAOM a pour objectif de définir des programmes de travaux par système d'assainissement visant la réduction des eaux claires parasites en entrée de station d'épuration à hauteur de 75% par rapport à l'année de référence 2014.

La sectorisation des réseaux d'assainissement du périmètre de la SAOM a été mise en œuvre au 31/12/2016. Des problèmes de fiabilité des équipements, notamment la durée de vie des batteries, ont retardé l'exploitation des données.

Les premières données de sectorisation ont été exploitées en 2018 sur la commune de Châteauneuf les Martigues.

Néanmoins, chaque année :

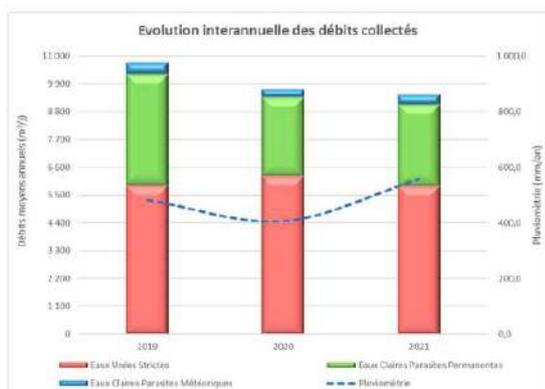
- 22 km de réseaux d'assainissement par an en moyenne doivent faire l'objet d'un diagnostic par fumigation
- 11 km de réseaux d'assainissement sont à inspecter par an en moyenne.
- 1450 branchements sont contrôlés.

Chaque identification de connexions entre réseau pluvial et réseau d'assainissement fait l'objet d'une demande de travaux de déconnexion auprès des parties concernées afin de contribuer à la réduction des eaux claires parasites sur le territoire Ouest.

En 2019, la SAOM a réalisé une étude globale de recherche des points d'intrusion des eaux claires parasites sur les systèmes d'assainissement suivants de Châteauneuf les Martigues et du SIA Gignac-Marignane-St Victoret, en groupant les engagements contractuels en termes d'inspection télévisée de réseaux et de fumigation de plusieurs années sur cette seule année.

Un programme de travaux sur ces deux systèmes visant à réduire les volumes des ECP à hauteur de l'objectif contractuel a été établi et communiqué à la MAMP qui a en charge le renouvellement des réseaux.

Concernant le système d'assainissement Marignane/Gignac/saint-Victoret, le rapport de sectorisation permanente des réseaux conclue à une amélioration des ECP.



On observe une baisse des flux collectés par le système d'assainissement entre 2019 et 2021. Les volumes d'Eaux Usées Strictes collectés étant stables (+/- 6 000 m<sup>3</sup> /j), cette baisse est donc liée aux apports d'Eaux Claires Parasites.

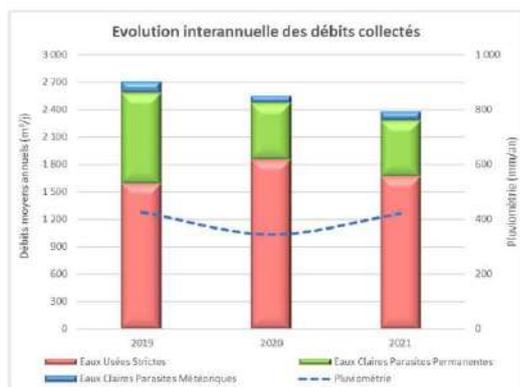
De 2019 à 2021, on note une baisse de +/- 1 200 m<sup>3</sup> /j des ECPP. L'année 2021 présentant une pluviométrie plus importante (557 mm) que celle de 2019 (482 mm), on peut donc en conclure que la baisse de +/- 1 200 m<sup>3</sup> /j d'ECPP est à relier aux travaux réalisés par la collectivité et le délégataire depuis 2020.

Les travaux réalisés en 2020/21 devait permettre un gain 765 m<sup>3</sup> /j. Cette valeur est bien inférieure au +/- 1 200 m<sup>3</sup> /j estimé par la sectorisation. Cet écart peut s'expliquer par la période au

cours de laquelle avait été réalisé les inspections nocturnes. Cette période ayant été qualifiée de régime hydraulique dit de « nappes moyennement basses ». De fait, il est probable qu'à l'échelle d'une année, les secteurs avec des infiltrations pour lesquels des travaux ont été réalisés, présentaient des volumes plus importants en moyenne annuelle.

De 2019 à 2021, on note également une baisse de 6 ha de la Surface Active. Etant donné les incertitudes liées au calcul de cet indicateur, son évolution doit-être appréciée à plus long terme.

Concernant Châteauneuf les Martigues, le rapport de sectorisation permanent des réseaux conclu à une amélioration des ECP.



Une baisse des flux collectés par le système d'assainissement entre 2019 et 2021 est constatée. Les volumes d'Eaux Usées Strictes collectés étant stables (+/- 1 600 m³/j), cette baisse est donc liée aux apports d'Eaux Claires Parasites.

De 2019 à 2021, on note une baisse de +/- 370 m³/j des ECPP. L'année 2021 présentant une pluviométrie similaire (422 mm) à celle de 2019 (427 mm), on peut donc en conclure que la baisse de +/- 370 m³/j d'ECPP est à relier aux travaux réalisés par la collectivité et le délégataire depuis 2020.

Les travaux réalisés en 2020/21 devaient permettre un gain de 472 m³/j. Cette valeur est supérieure au +/- 370 m³/j estimé par la sectorisation. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la plupart des travaux de gainage ont été réalisés en 2021. L'analyse des mesures de 2022 devrait mettre en évidence une réduction plus importante des apports d'ECPP.

De 2019 à 2021, la Surface Active baisse légèrement de 8 à 7 ha. Etant donné les incertitudes liées au calcul de cet indicateur, son évolution doit-être appréciée à plus long terme.

Le système d'assainissement de Carry-Sausset a été étudié en 2021 avec la réalisation d'ITV sur 2 000 m sur Carry et 200m sur Sausset ; fumigation de 10,2 km sur Carry (7 anomalies identifiées) et 11,6 km sur Sausset (15 anomalies identifiées). Le rapport est en cours de rédaction et sera transmis d'ici fin avril 2022.

Le diagnostic des ECP sur le système d'assainissement d'Ensuès la Redonne est prévu sur l'année 2022.

#### 4.2.5. • MISE A JOUR DES SITES

L'ensemble des documents concernant les sites d'exploitation délégués ont été déposés sur le portail PADOC.

**4.3. • ANALYSE DE LA QUALITE DE LA COLLECTE ET DU**
**TRAITEMENT**
**▶ Carry - Sausset**
**CARRY\_SAUSSET**
**BILAN HYDRAULIQUE**

Volume journalier moyen		2 830 m3/j
Volume d'effluent arrivé dans la station		1 032 812 m3
Volume d'effluent entré dans la station		1 032 812 m3
By-pass en cours de traitement	Nb de by-pass	0
	Volume by-passé	0m3

**BILAN CHARGE**

Charge moyenne entrante en DBO5	834 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H	13 907 E.H

**BILAN ANALYSES**

Nombre de bilan 24h réalisé	24
Nombre de paramètres d'analyse ne satisfaisant pas les normes de rejet *	1
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *	1
Soit DBO <sub>5</sub>	0
DCO	0
MES	1
NTK	0
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0
NGL	0
P <sub>TOTAL</sub>	0

**RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS**

DBO5	97,9 %
DCO	91,0 %
MES	95,6 %
NGL	40,2 %
NTK	41,3 %
PTOTAL	56,2 %

**BILAN BOUE**

Boue produite avant traitement, hors réactif	292,137 T MS
Production de boues	276,136 T MS
Siccité moyenne	20,4 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)	38,3 Kg/T MS

**DONNEES D'EXPLOITATION**

Conso. Moyenne spécifique électrique	922 Wh/m3
--------------------------------------	-----------

\* Ne préjuge pas de la conformité ou de la non-conformité du système de traitement

**Châteauneuf les Martigues**

## CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

## BILAN HYDRAULIQUE

Volume journalier moyen	2 388 m <sup>3</sup> /j	
Volume d'effluent arrivé en tête de station	871 589 m <sup>3</sup>	
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	21
	Volume déversé	4 525 m <sup>3</sup>
Volume d'effluent entré dans la station	867 064 m <sup>3</sup>	

## BILAN CHARGE

Charge moyenne entrante en DBO <sub>5</sub>	827 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H	13 779 E.H

## BILAN ANALYSES

Nombre de bilan 24h réalisé	24
Nombre de paramètres d'analyse ne satisfaisant pas les normes de rejet *	2
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet*	2
Soit DBO <sub>5</sub>	0
DCO	0
MES	0
NGL	2
PTOTAL	0

## RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS

DBO <sub>5</sub>	98,9 %
DCO	96,8 %
MES	98,4 %
NGL	89,1 %
NTK	90,6 %
P <sub>TOTAL</sub>	97,9 %

## BILAN BOUE

Boue produite avant traitement, hors réactif	277,470 T MS
Production de boues	264,887 T MS
Siccité moyenne	19,2 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)	55,9 Kg/T MS

## DONNEES D'EXPLOITATION

Taux de traitement moyen en sel métallique	18,0 mg/l
Conso. Moyenne spécifique électrique	703 Wh/m <sup>3</sup>

\* Ne préjuge pas de la conformité ou de la non-conformité du système de traitement

**Ensuès la Redonne**
**ENSUES LA REDONNE**
**BILAN HYDRAULIQUE**

Volume journalier moyen	647 m3/j	
Volume d'effluent arrivé dans la station	236 283 m3	
Volume d'effluent entré dans la station	229 724 m3	
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	28
	Volume déversé	6 559 m3

**BILAN CHARGE**

Charge moyenne entrante en DBO <sub>5</sub>	232 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H	3 873 E.H

**BILAN ANALYSES**

Nombre de bilan 24h réalisé	12
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *	0

**RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS**

DBO <sub>5</sub>	99,1 %
DCO	96,4 %
MES	99,5 %
NGL	54,0 %
NTK	55,1 %
P <sub>TOTAL</sub>	82,5 %

**BILAN BOUE**

Boue produite avant traitement, hors réactif	78 795 T MS
Production de boues	75,949 T MS
Siccité moyenne	17,4 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)	47,4 Kg/T MS

**DONNEES D'EXPLOITATION**

Conso. Moyenne spécifique électrique	1 457 Wh/m3
--------------------------------------	-------------

\* Ne préjuge pas de la conformité ou de la non-conformité du système de traitement

## La Palun

## MARIGNANE\_GIGNAC\_SAINTE VICTOIRE

## BILAN HYDRAULIQUE

Volume journalier moyen	9 466 m3/j	
Volume d'effluent arrivé en tête de station	3 455 152 m3	
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	11
	Volume déversé	3 855 m3
Volume d'effluent entré dans la station	3 451 297 m3	

## BILAN CHARGE

Charge moyenne entrante en DBO5	2 364 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H	39 394 E.H

## BILAN ANALYSES

Nombre de bilan 24h réalisé	104
Nombre de paramètres d'analyse ne satisfaisant pas les normes de rejet *	21
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *	21
soit DBO <sub>5</sub>	0
DCO	0
MES	2
NTK	0
N-NHH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0
NGL	12
P <sub>TOTAL</sub>	7

## RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS

DBO <sub>5</sub>	98,6 %
DCO	96,3 %
MES	97,7 %
NGL	85,1 %
NTK	88,9 %
P <sub>TOTAL</sub>	90,0 %

## BILAN BOUE

Boue produite avant traitement, hors réactif	934,025 T MS
Production de boues	902,273 T MS
Siccité moyenne	19,5 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)	35,7 Kg/T MS

## DONNEES D'EXPLOITATION

Taux de traitement moyen en sel métallique	43,6 mg/l
Conso. Moyenne spécifique électrique	771 Wh/m3

\* Ne préjuge pas de la conformité ou de la non-conformité du système de traitement

**4.3.1. • QUALITE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT**
**► Nombre total des interruptions non programmées du service**

	Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Sausset les Pins	Saint Victoret
Collecte	0	0	0	0	0	0	0
Traitement	0	0	0	0	0	0	0


**► Durée totale des interruptions non programmées du service**
**Mode de calcul de l'indicateur :**

(Durée en h \* population touchée) / (365 \* 24 \* population desservie)

**► Collecte**

	Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Sausset les Pins	Saint Victoret
Durée (h)	0	0	0	0	0	0	0
Population touchée	0	0	0	0	0	0	0
Population desservie	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

**► Traitement**

	STEP Carry le Rouet	STEP Châteauneuf les Martigues	STEP Ensuès la Redonne	STEP Marignane
Durée (h)	0	0	0	0
Population touchée	0	0	0	0
Population desservie	0	0	0	0
Résultat	0 %	0 %	0 %	0 %

**4.3.2. • EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES, INCLUANT LE RAPPORT SUR L'ETAT DE VETUSTE ET DIFFICULTES RENCONTREES ET /**
**OU PREVISIBLES. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION**
**► Collecte :**

Suite aux campagnes de recherche d'eaux claires parasites réalisées sur les communes de Châteauneuf les Martigues, Gignac, Marignane et St Victoret, un programme de travaux a été transmis à la DEAP qui a effectué les travaux nécessaires en 2021.

A ce programme, il faut rajouter les travaux suivants :

**► Carry Le Rouet :**

PR Tuilière : travaux sur la partie levage et une pose d'un déflecteur, nécessaires pour dévier la chute de l'effluent sur les pompes .

**► Châteauneuf les Martigues :**

PR Vide Jaï 3 : Une étude globale de refonte de fonctionnement est en cours par la DEAP de la MAMP / travaux à réaliser sur le système de communication entre bâches, déport des organes hydraulique sensibles, adaptation d'un débit de refoulement conforme aux prescriptions initiales du constructeur, et sécurisation d'accès aux bâches de pompage.

► Ensûs la Redonne :

Suite à la mise en service du relevage de Tempête des problèmes d'odeur sont constatés, les plaques d'accès aux fosses ne sont pas étanches.

► Marignane :

PR Vide Jaï 2 : Une étude globale de refonte de fonctionnement est en cours par la DEAP de la MAMP / travaux à réaliser sur le système de communication entre bâches, déport des organes hydraulique sensibles, sécurisation d'accès aux bâches de pompage.

► Sausset les Pins :

LIEL Sécurisation du site lors des orages, une étude doit être faite pour éviter le risque de submersion de la cellule haute tension et permettre également l'accès au site.

► *Traitement :*

► STEP de Marignane La Palun :

Le site montre des signes plus qu'alarmants en termes de vétusté.

Le poste de relevage doit subir rapidement une réhabilitation du Génie Civil et des organes associés pour permettre par la suite le nettoyage des 2 fosses de relevage

Le prétraitement doit également être réhabilité pour la partie électromécanique (pont racleur).

Celui-ci étant un ouvrage unique une étude doit être faite pour valider la mise en place d'une 2ème file de prétraitement.

► STEP de Carry-Sausset :

Le système de ventilation du site ne fonctionne pas de façon optimale et ne permet pas une bonne aspiration de l'air vicié de la STEP. Cela met en risque notre personnel ainsi que les équipements en place.

La tour de désodorisation sera renouvelée en 2022.

Une étude plus approfondie doit être menée pour optimiser le captage et supprimer ainsi les émanations des gaz dans les locaux d'exploitations.

Le génie civil du relevage intermédiaire présente une dégradation des bétons importante.

► STEP de Châteauneuf :

RAS

► STEP d'Ensûs :

Mise en place d'un groupe électrogène à poste fixe pour sécuriser le site en cas de coupure EDF.

Problème d'inondations répétitives des ouvrages lors d'épisode orageux

La fiabilisation du prétraitement et bypass en amont de la station doit être étudiée.

→ La liste de proposition de travaux est jointe en « Annexe Travaux » des annexes numériques.

#### 4.3.3. • PLAN D'ACTION ODEURS

En 2021, nous n'avons pas été confrontés à des problématiques significatives sur ce sujet sur l'ensemble des communes.

Des plaintes sont à noter concernant le relevage de Tempête sur la commune d'Ensues suite à la non-étanchéité des trappes d'accès (les trappes doivent être reprises comme mentionné dans le PV de réception).

En revanche, le dispositif de ventilation de la STEP de Carry/Sausset présente des problèmes de répartition aéraulique qui perturbent son bon fonctionnement et, de fait, la bonne extraction de l'air vicié du site, exposant nos agents et les équipements à un risque atmosphérique significatif. Le renouvellement de la tour de désodorisation sera fait en 2022, ensuite la MAMP engagera un étude aéraulique des ouvrages.

#### ► Consommation réactif système de traitement de l'air :

RELEVAGES	
Chlorure ferrique	27,720 Tonnes

#### 4.4. • INDICATEURS

##### 4.4.1. • INDICATEURS DE PERFORMANCE TELS QUE DEFINIS PAR L'ARRETE DU 2 MAI 2007

Les indicateurs de performance sont fournis dans l'annexe numérique 8.6.

##### 4.4.2. • INDICATEURS DE PERFORMANCE CONTRACTUELS

###### IP2 : Réclamations (par thèmes de référence)

**Définition :** Les réclamations adressées par voie orale ou postale sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature suivante :

B-1-1 : obstruction sur réseau, B-1-2 : obstruction sur branchement, B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage, B-2-2 : débordement/ Inondation chez l'abonné, B3 : casse, B4 : odeur. Travaux : C-1 : réclamation sur travaux (ex : RDV manqué, nuisances pour bruit, odeur, circulation, propreté des travaux), C-2 : réclamations sur travaux réalisés sur branchements. Service relations commerciales : D-1 : réclamation sur niveau de prix, D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation, D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.

Le taux de réclamation sur l'ensemble des 7 Communes est de **0%** pour l'exercice 2021.

###### IP4 : Existence d'engagements envers le client

**Définition :** existence d'engagements envers le client comportant notamment les points suivants :

- > Délais de réponse inférieurs à 8 jours
- > Proposition de RDV dans un délai de 8 jours suivant la demande :
- > Respect des RDV dans une plage horaire de deux heures au plus
- > Intervention dans les deux heures en cas d'urgence
- > Délais de remise en eau d'un branchement existant inférieurs à 24h ouvrées après réception du dossier complet demandé à l'utilisateur
- > Délais de réalisation des travaux de branchement ou de raccordement : 15 jours ouvrés après réception
- > Autorisation du projet
- > Paiement du montant du devis et réception des autorisations de voirie
- > Donner la possibilité d'avoir recours à un médiateur régional

	Global
Délais de réponse inférieurs à 8 jours	100%
Respect des RDV dans une plage horaire de deux heures au plus	100%
Intervention dans les deux heures en cas d'urgence	100%
Délais de remise en eau d'un branchement existant inférieurs à 24h ouvrées après réception du dossier complet demandé à l'utilisateur	Non concerné
Délais de réalisation des travaux de branchement ou de raccordement	Non concerné
Délai d'intervention en cas d'incident signalé par l'utilisateur inférieur à 48 h	<20j ouvrés dans 96,3% des cas

###### IP 4.8 : Respect du délai de réalisation des travaux de branchements neufs (20 jours ouvrés)

**Mode de calcul de l'indicateur :**

Nombre de travaux de branchements réalisés dans un délai inférieur ou égal à 20 jours ouvrés (après avoir obtenu les autorisations administratives **(A)** / Nombre de travaux de branchements neufs réalisés **(B)** \* 100

	Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Saint Victoret	Sausset les Pins	Total
(A)	1	7	1	3	12	2	0	26
(B)	1	7	1	3	12	3	0	27
Résultat	100%	100%	100%	100%	100%	66,67%	100%	96,3%

► **Autres travaux neufs pour le CT1 de la MAMP ou pour des tiers**

Sans objet.

► **IP5 : Rendement épuratoire**

**Définition :** rapport (charge entrante-charge sortante)/ (charge entrante pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT))

Le détail du rendement épuratoire par Commune et par paramètre est joint en « Annexes - Exploitation » des annexes numériques.

► **IP6 : Nombre de contrôles réalisés par le délégataire**

**Définition :** Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'autosurveillance prévu au contrat

Valeur (1) : nombre de contrôles réalisés par le délégataire

2021	
Valeur (1)	24
Résultat	24

► **IP7 : Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux**

**Définition :** en réseau séparatif : volume déversé

Valeur IP 7.1 et 7.2 : volume déversé (m3)

2021	Carry le Rouet	Châteauneuf l. Martigues	Ensuès la Redonne	Marignane	St Victoret	Sausset les Pins
Valeur IP 7.1 (STEP+réseau)	5 991	6 961	6 559	8 533	–	–
Valeur IP 7.2 (épuration partielle STEP)	980	0	0	0	0	0

► **IP8 : Nombre de journées de dysfonctionnements majeurs du système de traitement**

**Définition :** nombre de jours de dysfonctionnements majeurs

Valeur (1) : nombre de jours de dysfonctionnements majeurs

2021	
Valeur (1)	0
Résultat	0

► **IP9 : Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompage**

**Définition :** Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement entraînant un déversement dans le milieu naturel a eu lieu sur l'un des PR du service

Valeur (1) : Nombre de jours cumulés d'arrêt de fonctionnement entraînant un déversement dans le milieu naturel

2021	
Valeur (1)	0
Résultat	0

► **IP10 : Nombre de désobstructions sur le réseau**

**Définition :** nombre de désobstructions réalisées sur le réseau

Valeur (1) : nombre de désobstructions réalisées sur le réseau

2021	
Valeur (1)	188
Résultat	188

IP11 : Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration

**Définition :** pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu soit par mesure d'un diagnostic (débit nocturne), soit par l'estimation suivante : (volume d'effluents arrivant au système d'épuration- volume collecté) / Volume collecté ou à défaut : (volume d'effluents arrivant au système d'épuration- volume facturé assainissement) / Volume facturé assainissement.

	Carry le Rouet	Châteauneuf l. Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Sausset les Pins	Saint Victoret	Total
(A)	990640	798059	259827	-	2482887	-	-	4531413
(B)	1032812	867064	229724	-	3451297	-	-	5580897
Résultat	4,26%	8,65%	-11,59%	-	39%	-	-	23,16%

(A) volume facturé assainissement

(B) volumes d'effluents arrivant au système d'épuration

IP12 : Taux de curage préventif

**Mode de calcul de l'indicateur :**

Linéaire de réseau curé préventivement (A) / Linéaire de réseau de collecte (B) \* 100

	Carry le Rouet	Châteauneuf les Martigues	Ensuès la Redonne	Gignac la Nerthe	Marignane	Sausset les Pins	Saint Victoret	Total
(A)	2,05	8,76	1,00	1,64	17,83	0,26	5,86	37,40
(B)	41,41	70,44	22,47	40,87	124,39	43,16	37,14	379,88
Résultat	4,95%	12,44%	4,45%	4,01%	14,33%	0,60%	15,78%	9,85%

IP13 : Nombre de branchements renouvelés

**Définition :** nombre de branchements renouvelés dans l'année

Valeur (1) : nombre de branchements renouvelés

2021	
Valeur (1)	60.46
Résultat	60.46

IP14 : Recherche des sources d'intrusion d'eaux parasites de temps sec

**Définition :** linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une inspection nocturne en période de nappe haute, nombre de tronçons de réseau et linéaire ayant fait l'objet d'un hydrocurage, d'une inspection caméra et d'une identification des sources d'intrusion d'eaux parasites, nombre de défauts supprimés et réduction des apports d'eaux parasites correspondants, taux des eaux claires parasites de temps sec par système d'assainissement.

**Les données de sectorisation ont commencé à être analysées en 2017. Il convient maintenant d'affiner les indicateurs de suivi avec les services de la MAMP.**

IP15 : Recherche des sources d'intrusion des eaux parasites en temps de pluie

**Définition :** linéaire de réseau ayant fait l'objet de tests à la fumée, nombre de résultats identifiés puis supprimés et réduction des apports d'eaux parasites correspondants, taux des eaux claires parasites de temps de pluie, par système d'assainissement.

Le linéaire de réseau ayant fait l'objet de test à la fumée est de : **32,55 km.**

IP16 : Linéaire de vidéo inspection

**Définition :** linéaire de réseau principal inspecté par vidéo, conformément à la norme NF EN 13508-2

Linéaire de réseau : **9,48 Km**

- Le détail du suivi de la performance contractuelle est joint en « **Annexes - Exploitation** » des annexes numériques

## 5. • Travaux

### 5.1. • TRAVAUX NEUFS

L'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à nos engagements contractuels.

### 5.2. • TRAVAUX REALISES PAR LA METROPOLE AIX MARSEILLE

#### PROVENCE

#### Travaux réseaux :

Commune	Adresse	Date prévisionnelle programmation	EU/AEP/EP	Nature des travaux	Montant EU HT
CHATEAUNEUF	Bd Castellas / Rue Lamartine	2021	EU	chemisage DN 150 sur 265 ml	104 390,88 €
	Rue Barbaroux	2021	EU	chemisage DN 200 sur 140 ml	50 091,66 €
	Lotissement Saint Cécile	2021	EU	chemisage DN 200 sur 133 ml	47 539,95 €
	Bd Armand Audibert	2021	EU	chemisage DN 200 sur 258 ml	116 006,55 €
	Chemin Jules Ferry	2021	EU	chemisage DN 200 sur 120 ml	36 097,91 €
	Lotissement Jardins Fleuris	2021	EU	chemisage DN 200 sur 65 ml	27 811,18 €
	Rue Max Dormoy	2021	EU	chemisage DN 200 sur 67 ml	23 821,16 €
	Impasse Le Cabanon	2021	EU	chemisage DN 300 sur 67 ml	25 247,20 €
	Bd JJ Rousseau	2021	EU	chemisage DN 300 sur 438 ml	191 408,50 €
				<b>Total</b>	<b>622 414,99 €</b>
GIGNAC	Lotissement Manon des sources	2021	EU	gainage DN 200 sur 47 ml	18 982,00 €
	Avenue des Prés	2021	EU	gainage DN 200 sur 129 ml	37 356,00 €
	Impasse Hector Berlioz	2021	EU	gainage DN 200 sur 178 ml	48 677,00 €
	Av François Mitterrand	2021	EU	gainage DN 200 sur 44 ml	19 733,90 €
	Allée Lauriers/ Allée Cèdres	2021	EU	gainage DN 200 sur 109 ml	38 387,00 €
	Av Bosquet / imp Mésanges	2021	EU	gainage DN 200 sur 166 ml	58 381,00 €
	Chemin des Oliviers	2021	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 59 ml	19 489,68 €
			<b>Total</b>	<b>241 006,58 €</b>	
MARIGNANE	Allée Neptune	2021	EU	gainage DN 200 sur 57 ml	17 703,73 €
	Rue Jean Monnet	2020	EU	gainage DN 200 sur 275 ml	78 579 €
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	2021	EU	Remplacement DN 200 sur 290 ml	169 080,40 €
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	2021	EU	Chemisage DN 200 sur 336 ml	101 710,25 €
	Parc Méditerranée	2021	EU	Remplacement canalisation DN 150 sur 49 ml	50 615,71 €
	Rue Jean Giono	2021	EU	extension réseau 4 x DN 63 PEHD refoulement	33 150,46 €

	Quartier Beausset/Raphele	2020	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable	1 750 466,26 €
				<b>Total</b>	<b>2 201 305,81 €</b>
<b>SAUSSET</b>	Tse des Pêcheurs	2021	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 55 ml	29 646,80 €
				<b>Total</b>	<b>29 646,80 €</b>

▀ **Travaux usines :**

Type	Nature des travaux	Montant EU HT
<b>STEP</b>	STEP La Palun - réhabilitation file 3	500 000,00 €
<b>STEP</b>	STEP La Palun - Restructuration local inverseur de source et condensateurs	14 953,69 €
<b>STEP</b>	STEP La Palun - Sécurisation accès canal de sortie/préleveur	5 491,05 €
<b>STEP</b>	STAP La Palun - Manos + sonde piézo clarif 2 et 3 - Nouveaux équipements	2 959,86 €
<b>TOTAL STEP La Palun - restructuration/confortement</b>		<b>523 404,60 €</b>
<b>STEP</b>	STEP Carry-Sausset - Création d'un local supplémentaire pour servir de magasin	32 567,87
<b>TOTAL STEP Carry-Sausset - restructuration/confortement</b>		<b>32 567,87</b>
<b>STEP</b>	STEP Ensues - Déplacement de l'armoire pompes doseuses lavage membranes	6 026,10 €
<b>TOTAL STEP Ensues-la-Redonne/ restructuration/confortement</b>		<b>6 026,10 €</b>
<b>TOTAL STEP secteur Ouest (€ HT)</b>		<b>561 998,57 €</b>

## 6. • Relations aux abonnés, raccordements et tarifications

### 6.1. • RELEVÉ, TARIFICATION ET FACTURATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Volumes facturés assainissement pour les 7 Communes relevant du périmètre SAOM.

→ Le détail par commune est joint en annexes numériques

Les clients ont la possibilité d'être mensualisés en contactant le CSC ou en faisant une demande de mensualisation sur le site internet : rubrique "Mes démarches en ligne" dans l'Espace Clients.

#### 6.1.1. • FACTURATION RAD PRODUITS SAOM

Catégorie	ANNULATION NON-VALEUR			FACTURE			NON-VALEUR			Total Montant en € HT	Total Montant en € TVA	Total Montant en € TTC
	Montant en € HT	Montant en € TVA	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TVA	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TVA	Montant en € TTC			
101 - Général au compteur EP	3 785,85	363,44	4 149,29	4 831 102,25	474 049,12	5 305 151,37	-218 453,33	-20 681,95	-239 135,28	4 616 434,77	453 730,61	5 070 165,38
103 - Immeubles - Habitation EP				1 795 384,50	176 134,05	1 971 518,55	-29 214,50	-2 764,87	-31 979,37	1 766 170,00	173 369,18	1 939 539,18
105 - Spécifique industriel EP				937,03	93,73	1 030,76	-1 129,59	-112,97	-1 242,56	-192,56	-19,24	-211,80
107 - Spécifique espace public EP				21 537,52	1 912,79	23 450,31				21 537,52	1 912,79	23 450,31
108 - Spécifique incendie EP	5 273,23	527,34	5 800,57	27 791,78	2 664,38	30 456,16	-1 791,53	-179,17	-1 970,70	31 273,48	3 012,55	34 286,03
271 - Assainissement seul avec compteur				3 744,45	374,53	4 118,98				3 744,45	374,53	4 118,98
500 - Assainissement seul sans compteur				7 792,97	727,28	8 520,25	-921,12	-92,14	-1 013,26	6 871,85	635,14	7 506,99
<b>Total général</b>	<b>9 059,08</b>	<b>890,78</b>	<b>9 949,86</b>	<b>6 688 290,50</b>	<b>655 955,88</b>	<b>7 344 246,38</b>	<b>-251 510,07</b>	<b>-23 831,10</b>	<b>-275 341,17</b>	<b>6 445 839,51</b>	<b>633 015,56</b>	<b>7 078 855,07</b>

Ce tableau présente l'ensemble des facturations faites sur l'exercice en fonction des dates de relève dans l'exercice ainsi elle comprend la consommation de N-1 entre la date de relève et la date de clôture de l'exercice précédent facturé sur N en comptabilité afin de respecter la notion de séparation des exercices une provision pour eaux dans les compteurs (non encore relevées) et évaluée au 31/12/N.  
Cette provision est extournée sur l'exercice suivant lors de la facturation réelle.

#### 6.1.2. • FACTURATION RAD VOLUMES SAOM

##### ▀ Volumes facturés assainissement – Récapitulatif

Catégorie	Annulation Non-valeurs m3	Factures m3	Non-valeurs m3	Volumes nets des Non-Valeurs m3
101 - Général au compteur EP	2 846	3 393 633	-149 902	3 246 577
103 - Immeubles - Habitation EP		1 260 645	-19 811	1 240 834
105 - Spécifique industriel EP		668	-792	-124
107 - Spécifique espace public EP		13 691		13 691
108 - Spécifique incendie EP	4 349	20 454	-1 504	23 299
271 - Assainissement seul avec compteur		2 702		2 702
500 - Assainissement seul sans compteur		5 134	-700	4 434
<b>Total général</b>	<b>7 195</b>	<b>4 696 927</b>	<b>-172 709</b>	<b>4 531 413</b>

→ Le détail des volumes facturés pour l'exercice 2021 est joint en annexes numériques

NB : Concernant le nombre d'abonnés communaux et le volume facturé auprès de ces derniers, ces indications ne peuvent être fournies en l'état car non distinguées et intégrées aux autres abonnés.  
Le détail des volumes facturés pour les abonnés titulaires d'une CSD (Convention spéciale de déversement) est fourni en annexe numérique 18.7 (chap. 8.4 Clientèle).



## Volumes facturés assainissement – Par commune

Catégorie	Annulation Non-valeurs en m3	Factures m3	Non-valeurs m3	Volumes net des Non-Valeurs m3
<b>CARRY LE ROUET</b>	<b>1 489</b>	<b>514 133</b>	<b>- 13 902</b>	<b>501 720</b>
101 - Général au compteur EP	1 489	402 320	- 11 434	392 375
103 - Immeubles - Habitation EP		111 623	- 2 468	109 155
108 - Spécifique incendie EP		90		90
500 - Assainissement Seul sans cpteur		100		100
<b>CHATEAUNEUF LES MARTIGUES</b>		<b>820 507</b>	<b>- 22 448</b>	<b>798 059</b>
101 - Général au compteur EP		620 305	- 19 510	600 795
103 - Immeubles - Habitation EP		199 115	- 2 938	196 177
108 - Spécifique incendie EP		987		987
500 - Assainissement Seul sans cpteur		100		100
<b>ENSUES LA REDONNE</b>		<b>277 983</b>	<b>- 18 156</b>	<b>259 827</b>
101 - Général au compteur EP		252 732	- 17 767	234 965
103 - Immeubles - Habitation EP		25 251	- 389	24 862
<b>GIGNAC LA NERTHE</b>		<b>486 450</b>	<b>- 16 438</b>	<b>470 012</b>
101 - Général au compteur EP		429 403	- 14 423	414 980
103 - Immeubles - Habitation EP		51 761	- 1 515	50 246
105 - Spécifique industriel EP		226		226
108 - Spécifique incendie EP		2 699		2 699
271 - Assainissement seul avec cptr		761		761
500 - Assainissement Seul sans cpteur		1 600	- 500	1 100
<b>MARIGNANE</b>	<b>5 706</b>	<b>1 737 677</b>	<b>- 71 520</b>	<b>1 671 863</b>
101 - Général au compteur EP	1 357	990 736	- 57 037	935 056
103 - Immeubles - Habitation EP		714 352	- 11 987	702 365
105 - Spécifique industriel EP		442	- 792	- 350
107 - Spécifique espace public EP		13 691		13 691
108 - Spécifique incendie EP	4 349	13 181	- 1 504	16 026
271 - Assainissement seul avec cptr		1 941		1 941
500 - Assainissement Seul sans cpteur		3 334	- 200	3 134
<b>SAUSSET LES PINS</b>		<b>505 327</b>	<b>- 16 407</b>	<b>488 920</b>
101 - Général au compteur EP		361 980	- 16 030	345 950
103 - Immeubles - Habitation EP		139 850	- 377	139 473
108 - Spécifique incendie EP		3 497		3 497
<b>ST VICTORET</b>		<b>354 850</b>	<b>- 13 838</b>	<b>341 012</b>
101 - Général au compteur EP		336 157	- 13 701	322 456
103 - Immeubles - Habitation EP		18 693	- 137	18 556
<b>Total général</b>	<b>7 195</b>	<b>4 696 927</b>	<b>-172 709</b>	<b>4 531 413</b>



## 6.1.3. • NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE ET CATEGORIES DE FACTURATION

Catégorie d'abonnements	101	103	105	107	108	271	500	Total général
<b>CARRY LE ROUET</b>								
Raccordables	33	1			1			35
Raccordés	2 328	275			6		1	2 610
<b>sous-total</b>	<b>2 361</b>	<b>276</b>	-	-	<b>7</b>	-	<b>1</b>	<b>2 645</b>
<b>CHATEAUNEUF LES MARTIGUES</b>								
Raccordables	35	6			2			43
Raccordés	4 883	261			14		1	5 159
<b>sous-total</b>	<b>4 918</b>	<b>267</b>	-	-	<b>16</b>	-	<b>1</b>	<b>5 202</b>
<b>ENSUES LA REDONNE</b>								
Raccordables	199	22						221
Raccordés	1 906	97						2 003
<b>sous-total</b>	<b>2 105</b>	<b>119</b>	-	-	-	-	-	<b>2 224</b>
<b>GIGNAC LA NERTHE</b>								
Raccordables	11				4		2	17
Raccordés	3 566	138	1		8	5	15	3 733
<b>sous-total</b>	<b>3 577</b>	<b>138</b>	<b>1</b>	-	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>3 750</b>
<b>MARIGNANE</b>								
Raccordables	26	1			3			30
Raccordés	7 234	874	1	2	46	11	32	8 200
<b>sous-total</b>	<b>7 260</b>	<b>875</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>8 230</b>
<b>SAUSSET LES PINS</b>								
Raccordables	5				1			6
Raccordés	2 587	167			3			2 757
<b>sous-total</b>	<b>2 592</b>	<b>167</b>	-	-	<b>4</b>	-	-	<b>2 763</b>
<b>ST VICTORET</b>								
Raccordables	41	1			1			43
Raccordés	2 420	53			2			2 475
<b>sous-total</b>	<b>2 461</b>	<b>54</b>	-	-	<b>3</b>	-	-	<b>2 518</b>
<b>Total général</b>	<b>25 274</b>	<b>1 896</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>91</b>	<b>16</b>	<b>51</b>	<b>27 332</b>



**6.1.4. • NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE ET PAR ETAT : RACCORDEMENT EXERCICE DU RAD**

Etat de Raccordement par Commune	Raccordables	Raccordés	Total 2021	Total 2020
CARRY LE ROUET	35	2 610	2 645	2 634
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	43	5 159	5 202	5 086
ENSUES LA REDONNE	221	2 003	2 224	2 299
GIGNAC LA NERTHE	17	3 733	3 750	3 727
MARIGNANE	30	8 200	8 230	8 151
SAUSSET LES PINS	6	2 757	2 763	2 753
ST VICTORET	43	2 475	2 518	2 497
<b>Total général</b>	<b>395</b>	<b>26 937</b>	<b>27 332</b>	<b>27 147</b>
<b>Total 2020</b>	<b>553</b>	<b>26 594</b>	<b>27 147</b>	
<b>% Evolution 2021/ 2020</b>	<b>-28,57%</b>	<b>1,29%</b>	<b>0,68%</b>	

Commune	Non domestiques
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	5
ENSUES LA REDONNE	3
GIGNAC LA NERTHE	5
MARIGNANE	5
SAUSSET LES PINS	1
<b>Total général</b>	<b>19</b>

→ La liste des abonnés par état de raccordement et par catégorie de facturation est jointe en annexes numériques

**6.2. • TARIFS PART ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER**
**2022**

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	Part (€)	Part (€)	Modernisation (€)	Total	TVA en €	Total € TTC
	SAOM	Collectivité	Réseau Collecte	€ HT	10,00%	Redevance
Redevance par m <sup>3</sup> d'eau consommé	0,9824	0,2900	0,1600	1,4324	0,14324	1,5756

Conformément à l'article 79.2 du contrat de DSP intitulé « Etablissement de la rémunération du Délégué », le mécanisme de lissage a permis l'uniformisation des tarifs pour l'ensemble des communes de la zone Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**6.2.1. • ACTUALISATIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le tarif de vente représente la somme de la « Part Délégué » et de la « Part Collectivité ».

**▶ La Part Délégué :**

Les Tarifs, en valeur de base 01/01/2014, ont été fixés par la convention de délégation du service public d'assainissement Zone OUEST n°13/220 qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, approuvée par la délibération du conseil communautaire n°AGER 004-610/13/CC du 31 octobre 2013, et seront actualisés semestriellement par la formule prévue aux articles 79.5 et 79.6.

En conséquence, le coefficient assainissement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de : **K = 1,0605**.

► **La Part Collectivité :**

Les tarifs ont été fixés par la délibération du Conseil Communautaire n°PEDD 002-1289/15/CC du 25/09/2015.

**6.2.2. • EXEMPLE FACTURE 120 M3**

➔ L'exemple de facture 120 m3 pour l'ensemble des communes est joint **en annexes numériques**

**6.2.3. • FACTURE INSEE**

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
<b>Prix TTC du service pour 120 m3 au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)</b>			<b>189,08</b>	<b>185,50</b>	<b>1,93%</b>
<b>VP 177 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant au délégataire :</b>			<b>117,89</b>	<b>115,84</b>	<b>1,77%</b>
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant au délégataire					
Tranche 1	120	0,9824	117,89	115,84	1,77%
<b>VP 178 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :</b>			<b>34,80</b>	<b>34,80</b>	<b>0,00%</b>
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant à la collectivité					
Tranche 1	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
<b>VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 au 1/1/n+1 :</b>			<b>36,39</b>	<b>34,86</b>	<b>4,39%</b>
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau	10		17,19	16,86	1,93%
VP 217 - Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0,1600	19,20	18,00	6,67%
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet					
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

### 6.3. • CHIFFRES CLEFS FACTURATION

Le détail des chiffres clefs de la facturation est joint en Annexe 17.1. *Collecte – Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.2. Traitement – Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.3. Investissement - Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR En service*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Entrée*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Sortie*

Annexes - Clientèle

### 6.4. • DONNEES QUANTITATIVES : CONTROLES DE

SEPARATIVITE ET DE CONFORMITE DES

BRANCHEMENTS

Sur 80 branchements contrôlés, 40 branchements sont déclarés « non conforme » et ont fait l'objet d'un courrier de demande de mise en conformité à l'attention des propriétaires concernés.

→ La liste des contrôles de séparativité et de conformité est jointe en annexes numériques 23

### 6.5. • FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Dans le cadre des avenants quinquennaux avec les délégataires assainissement, la Métropole a décidé de mettre en œuvre des Fonds de Solidarité Assainissement. Les enveloppes permettent d'aider les abonnés en difficulté pour le paiement de leurs factures, via les Centres Communaux d'Action Sociale. Les frais de gestion peuvent également être pris en charge dans le cadre de ces enveloppes. Le dispositif est géré par la SEMM, dans le cadre contractuel précisé via des protocoles de gestion et de suivi conclus entre la SEMM d'une part, et SERAMM, SAOM et SAEM, d'autre part.

Ainsi, l'enveloppe forfaitaire, mise à jour chaque année, est de 35 000 euros (36 470 euros, montant actualisé 2021).

Afin de mettre en place ces dispositifs, plusieurs échanges ont eu lieu avec les délégataires assainissement, la Métropole et les CCAS.

Le 16 février, une Table-Ronde a été organisée avec les CCAS afin de dresser le bilan des Fonds de Proximité Eau, de présenter les évolutions contractuelles liées aux Fonds de Solidarité Assainissement, et de recueillir leurs avis et remarques.

Ci-dessous la répartition des enveloppes assainissement pour chaque CCAS. La clé de répartition décidée par la Métropole AMP est la population des communes au 1er janvier 2021.

Communes	Population au 01/01/2021	% de répartition 2021	Dotations assainissement 2021 (TTC)
Carry le Rouet	5 884	6,83%	2 490 €
Châteauneuf-les-M.	17 484	20,29%	7 399 €
Ensuès-la-Redonne	5 621	6,52%	2 379 €
Gignac-la-Nerthe	9 693	11,25%	4 102 €
Marignane	33 024	38,32%	13 976 €
Saint Victoret	6 685	7,76%	2 829 €
Sausset-les-Pins	7 784	9,03%	3 294 €
<b>Total Lot Ouest</b>	<b>86 175</b>	<b>100%</b>	<b>36 470 €</b>

Au terme de la mise en place des protocoles avec les délégataires assainissement, de la sensibilisation des CCAS concernés, des nécessaires évolutions informatiques de l'outil de gestion clientèle de SEMM et des formations internes à la nouvelle procédure de traitement des aides CCAS, le dispositif a pu être opérationnel en avril 2021. Les premiers dossiers ont été réceptionnés en mai 2021.

## 7. • L'économie du contrat

### 7.1. • COMPTE D'EXPLOITATION DE LA DELEGATION :

#### PRINCIPES D'ELABORATION

##### 7.1.1. • PRESENTATION

Le Compte d'exploitation de la délégation est établi conformément aux principes comptables généralement admis en France à la date de clôture. Ces principes sont définis par le Code de commerce aux articles L123-12 à L123-28 et par le règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-03 (Plan Comptable Général), et sa mise à jour n° 2014-03.

Les comptes du Délégataire ont une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs, la Métropole Aix Marseille Provence ayant approuvé, lors de sa délibération du 8 juillet 2011, la délégation de son service de l'Assainissement sous la forme d'un affermage comme mode de gestion, les recommandations incluses dans le Guide comptable des entreprises concessionnaires proposé par le Conseil National de la Comptabilité (avis n°13 des 8 juillet, 7 novembre et 18 décembre 1975) peuvent s'appliquer aux contrats d'affermage quand la pratique est similaire à celle des concessions. Il s'agit des règles relatives :

- au classement comptable des « Immobilisations mises en concession » ;
- aux amortissements de caducité ;
- aux provisions pour renouvellement.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la méthodologie est exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

##### 7.1.2. • PRINCIPES GENERAUX D'ELABORATION

**La structure analytique a été conçue pour respecter les exigences du contrat et ses annexes :**

- axes d'analyse des activités de la délégation de service public en phase avec la présentation des annexes 2.1 (Compte d'exploitation détaillé entre la collecte et le traitement),
- Suivi des comptes de renouvellement par chantiers.

Les principes directeurs du système de comptabilité analytique sont les suivants :

- **axes analytiques** créés pour répondre aux besoins d'analyse de la Métropole, exprimés à travers la forme des **tableaux de l'annexe 2.1**,
- **imputation directe des produits et des charges par nature**, simultanément sur chacun des axes,
- **ventilation des charges indirectes** (frais généraux et de direction) entre les fonctions de collecte et de traitement, réalisée proportionnellement aux charges d'exploitation directes,
- **ventilation des charges semi-directes** (coûts d'exploitation mutualisés pour la collecte d'une part et pour le traitement d'autre part) :
  - > sur chantiers à partir d'une clé proportionnelle aux coûts des chantiers,
  - > sur les sites propres à chaque activité, à partir de la valeur du patrimoine dans la base de données techniques de chacun de ces sites.

**Conformément aux stipulations de l'article 86.3. du contrat, la présentation retenue permet la reconstitution du compte de résultat présenté dans la comptabilité sociale du Délégataire, à partir du compte d'exploitation du service délégué sans retraitement particulier.** Ainsi, le compte d'exploitation du service délégué ne comporte **aucune évaluation économique des charges** : elles sont toutes issues directement de la comptabilité du Délégataire.

**7.1.3. • RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 :

- Le total des produits s'élève à 6 474 984 Euros.
- Le total des charges s'élève à 7 281 638 Euros
- Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 806 654 Euros.

Le taux de charges semi directes et indirectes retenu sur l'exercice est de 20 % (taux fixé par l'avenant 5).

**7.1.4. • DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE**
**AOM - SOCIETE D'ASSAINISSEMENT OUEST METROPOLE**
**2021 TOTAL**

- en Euro -

	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	TRAITEMENT	COLLECTE	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 092 383</b>	<b>2 382 601</b>	<b>6 474 984</b>
Rémunération perçue par le Délégataire au titre des dispositions définies par l'article 78 :			
B-040 - redevance d'assainissement	2 902 181	1 562 713	<b>4 464 894</b>
7513 - ASST TAR.GEN.COLLECTE + TRAIT-M3	2 974 909	1 601 874	<b>4 576 782</b>
8113 - NV ASS.TAR.GEN.COLLEC+TRAIT-M3	-72 728	-39 161	<b>-111 889</b>
Travaux réalisés pour compte de tiers			
B-060 - nouveaux branchements	803	199 686	<b>200 489</b>
8400 - PDTS TRAVAUX BRANCHEMENTS	803	199 686	<b>200 489</b>
Rémunération perçue par le Délégataire au titre des dispositions définies par l'article 78:			
B-100 -redevance part des tiers	898 796	483 967	<b>1 382 763</b>
7584 - PDTS PART COLLECTIVITE ASST	898 796	483 967	<b>1 382 763</b>
Autres produits :			
B-120 - subventions	3 033	1 633	<b>4 667</b>
8273 - AIDES A L'APPRENTISSAGE - EMPLOI	3 033	1 633	<b>4 667</b>
Autres produits :			
B-160 Autres produits gestion couran	2 534	1 364	<b>3 898</b>
8278 - AUTRES PDTS GESTION COURANTE	2 534	1 364	<b>3 898</b>
Autres produits :			
B-170 Reprise sur provision-amortiss	167 440	51 391	<b>218 830</b>
8787 - REPRISE PROV. EXCEPTIONNELLES RESTRUCTURATION	65 174	35 094	<b>100 267</b>
8370 - REPRISE PROV. RISQ. CHARG. EXPLOIT	72 000	0	<b>72 000</b>
8360 - REPRISE PROV. CREANCES CLIENT	30 266	16 297	<b>46 563</b>
Autres produits :			
B-190 Transferts de charge	113 968	79 070	<b>193 038</b>
8310 - TRANSF.CHARG.AUX CPTES RENOUV.	35 304	36 712	<b>72 017</b>
8313 - TRANSF.CHARG.FORMATION PROFES.	13 490	7 264	<b>20 753</b>
8317 - TRANSFERT DE CHARGES DE RESTRUCTURATION	65 174	35 094	<b>100 267</b>
Autres produits :			
B-200 Produits accessoires	3 627	2 777	<b>6 404</b>
8230 - PDTS ACTIVITES COMPL. HORS DSP	3 627	2 777	<b>6 404</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 092 383</b>	<b>2 382 601</b>	<b>6 474 984</b>

**Commentaires sur le détail des produits d'exploitation du service**
**Exploitation du service**
**• Redevance d'assainissement**

Ce poste comporte les produits part délégataire (redevance d'assainissement), provenant des volumes consommés et relevés jusqu'au 31 décembre de l'exercice et la variation des produits acquis au 31 décembre de l'exercice par rapport à ceux acquis au 31 décembre de l'année précédente, au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore mesurée au compteur.

Remarque :

La Participation pour Assainissement Collectif (PAC), ainsi que les éventuelles pénalités appliquées aux raccordables non raccordés, font l'objet d'une facturation par le Délégataire de l'Assainissement pour le compte de la Communauté Urbaine. Il est chargé de mettre en œuvre le recouvrement des factures émises. Les opérations de perception et de reversement de ces deux redevances ne transitent pas par le compte d'exploitation mais viennent directement alimenter le compte de tiers créé spécifiquement à cet effet.

- **Nouveaux branchements**

Il s'agit du montant des travaux pris en charge par le délégataire et refacturé aux abonnés ou tiers conformément au contrat.

▶ Collectivité et autres organismes publics

- **Redevance et part des tiers**

Ce poste comprend les produits perçus pour le compte des tiers (produits part Collectivité Assainissement) dont la contrepartie est inscrite en charges.

Remarque :

Le délégataire de l'eau est mandaté par l'Agence de l'Eau pour facturer et encaisser la Redevance de Modernisation des Réseaux de collecte **et pour la lui reverser directement**. Cette redevance n'est pas comptabilisée dans les comptes des délégataires de l'assainissement.

Les Sociétés d'Assainissement ne facturent pas de redevance de prélèvement ni de redevance pollution.

▶ Produits financiers

Aucun produit financier n'est enregistré sur cet exercice.

▶ Rabais, remises et ristournes obtenues

Aucun produit n'est enregistré sur cet exercice.

▶ Reprise sur provision-amortissement

Ce poste comprend principalement la reprise exceptionnelle sur provision pour restructuration égale à 100 K€, celle des créances douteuses qui s'élève à 47 K€, et la reprise sur provision risques pénalités de 72 K€ dotée en 2019 pour les sites de La Palun et Châteauneuf.

▶ Transferts de charges

Les charges semi-directes et indirectes supportées dans l'exercice sont transférées dans les comptes de renouvellement par ce compte. De même, les salaires liés à la formation sont transférés en impôts et taxes par le biais de ce compte. Le taux de charges semi directes et indirectes appliqué aux dépenses de renouvellement s'est élevé à 20 % en 2021 (taux fixé par l'avenant 5).

Le transfert de charge pour restructuration correspond aux dépenses de personnel et indemnités payées dans le cadre de la restructuration qui sont transférées par ce compte en charges exceptionnelles.

▶ Produits accessoires

Ce poste enregistre la prestation de maintenance des postes de relevage municipaux pour les communes de Gignac et de Carry-le-Rouet ayant fait l'objet d'un accord préalable de la Métropole ainsi que des opérations de débouchage privé.

→ La liste des prestations accessoires est jointe en « Annexe 36 » des annexes numériques.

**7.1.5. • DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE**

	SAOM TOTAL - en Euro -	2021 - en Euro -		
		TOTAL	TOTAL	TOTAL
		TRAITEMENT	COLLECTE	
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
C-020 Personnel	1 085 656	146 322		<b>1 231 978</b>
1010 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	642 408	102 688		<b>745 096</b>
1019 - PRIMES A PAYER	-12 180	-5 874		<b>-18 054</b>
1020 - CONGES A PAYER	-56 668	-28 562		<b>-85 230</b>
1021 - Repos compensateurs-Heures co	2 088	428		<b>2 516</b>
1022 - Droits CET	4 811	2 320		<b>7 131</b>
1011 - HEURES SUPPLEMENTAIRES	48 967	4 337		<b>53 304</b>
1045 - PRIMES INDEMN DEPART NON IMPOSABLES	11 735	0		<b>11 735</b>
1050 - INDEMN REMBT NON IMPOSABLES	1 210	98		<b>1 309</b>
1061 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE	182 120	28 901		<b>211 020</b>
1062 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	17 661	2 385		<b>20 046</b>
1063 - COTIS. AUX CAISSES DE RETRAITE	73 394	13 931		<b>87 326</b>
1064 - COTISATIONS A POLE EMPLOI	29 175	4 572		<b>33 747</b>
1068 - COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	172	21		<b>193</b>
1070 - VERSEMENTS COMITE D'ENTREPRISE	39 392	8 583		<b>47 975</b>
1073 - ABONDEMENT CET PERCO	1 967	507		<b>2 474</b>
1074 - VERSTS AUTRES OEUVRES SOCIALES	14 324	6 908		<b>21 233</b>
1090 - INTERESSEMENT	14 219	-853		<b>13 366</b>
1067 - PROVISIONS CHARGES s/CONGES A PAYER	-30 026	-15 138		<b>-45 164</b>
1069 - PROVISIONS CHARGES s/PRIMES A PAYER	-6 053	-2 919		<b>-8 973</b>
1071 - Charges sur repos compensateur	1 107	227		<b>1 334</b>
1072 - Charges sur droits CET	2 550	1 230		<b>3 779</b>
3180 - PERSONNEL INTERIMAIRE	44 077	2 361		<b>46 438</b>
3033 - MATERIEL SECURITE DU PERSONNEL	8 406	2 076		<b>10 483</b>
3270 - DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 636	789		<b>2 424</b>
3272 - REPAS EXTERIEURS	809	2 307		<b>3 116</b>
4500 - VERSEMENT DE TRANSPORT	12 993	1 743		<b>14 736</b>
4502 - FORMATION PROF. CONTINUE	21 129	7 929		<b>29 058</b>
4504 - VERST LIBERATOIRE TAXE D APPRENTISSAGE	4 711	734		<b>5 446</b>
4509 - SEM FRAIS FORMATION	9 523	4 593		<b>14 116</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
C-090 Energie	358 170	72 659		<b>430 829</b>
2050 - ENERGIE ELECTRIQUE	330 445	64 998		<b>395 443</b>
2051 - TICFE	11 694	5 671		<b>17 366</b>
3020 - EAU GAZ ELECTRICITE	15 738	1 990		<b>17 728</b>
3050 - COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	293	0		<b>293</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
C-100 Réactifs-produits traitement	129 069	6 173		<b>135 242</b>
2010 - PRODUITS DE TRAITEMENT	129 069	6 173		<b>135 242</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
C-110 Analyses	28 533	6 834		<b>35 366</b>
2610 - ANALYSE CONTROLE QUALITE EAUX	448	207		<b>655</b>
2615 - PRESTATIONS DE LABORATOIRE	28 085	6 627		<b>34 711</b>
C-140 Sous traitance	192 969	213 613		<b>406 581</b>
<b>Frais de sous traitance</b>				
8410 - ACHATS TRAVAUX POUR CPTI TIERS	0	137 813		<b>137 813</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3064 - SEM- PRESTATIONS INGENIERIE, EXPERTISE, DOP, PATRIMOINE	85 092	12 633		<b>97 725</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
2117 - SEM/SEMM- AUTRES PRESTATIONS TECHNIQ.	15 969	19 832		<b>35 801</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3084 - SEM- PRESTAT, CENTRE DE TELEGESTION	28 083	9 637		<b>37 720</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3065 - SEM- GESTION DE CRISE	-5 728	-2 762		<b>-8 490</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3061 - SEM- SUPPORT STRATEG. CONSEIL	5 606	2 704		<b>8 310</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3062 - SEM- MEDECINE DU TRAVAIL	4 246	2 048		<b>6 294</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3063 - SEM- AUTRES PRESTATIONS ADMIN.	38 036	18 344		<b>56 379</b>
<b>Convention d'assistance :</b>				
3060 - SOUS TRAITANCE GENERALE - DIVERS	21 665	13 365		<b>35 029</b>
<b>Frais de sous traitance</b>				
C-200 Coût d'élimination des boues	812 571	0		<b>812 571</b>
2077 - EPURATIONS : TRAIT - EVACUATION BOUES	812 571	0		<b>812 571</b>

		TOTAL TRAITEMENT	TOTAL COLLECTE	TOTAL
Dépenses de fonctionnement :	C-020 Personnel	1 085 656	146 322	1 231 978
Dépenses de fonctionnement :	C-210 Fournitures	20 584	6 384	26 968
	3030 - ACHATS DE PETITS OUTILLAGES	12 708	2 586	15 293
	3010 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	540	260	801
	2076 - EPURATIONS : FOURNITURES MAGASINS	7 336	3 538	10 874
Frais de sous traitance	C-220 Entretien et réparations :	220 054	603 739	823 793
	2070 - PRODUCTION : ENTRETIEN USINES	-1 428	-688	-2 116
	2075 - EPURATION : ENTRETIEN USINES	109 394	0	109 394
	2092 - COLLECTE : ENTRETIEN RELEVAGE	359	82 119	82 478
	2620 - CONTROLE VERIFICATION INSTALLATIONS	8 736	13 557	22 293
Convention d'assistance :	2629 - SE2M CONTROLE VERIFICATION INSTALLATIONS	3 871	6 738	10 609
	2101 - COLLECTE : CURAGE PREVENTIF	0	115 986	115 986
	2102 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF FUMIGATION	0	32 225	32 225
	2103 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF DERATISATION	637	12 978	13 615
	2104 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF ITV	0	30 243	30 243
	3025 - FOURNITURES ENTRETIEN MATERIEL	347	738	1 085
Convention d'assistance :	2A75 - SE2M ATELIERS EPURATION : ENTRETIEN USINES	94 923	0	94 923
Convention d'assistance :	2A92 - SE2M ATELIERS COLLECTE : ENTRETIEN RELEVAGE	0	28 636	28 636
	2096 - COLLECTE : ENTRETIEN CANALISATION	0	112 793	112 793
	2098 - COLLECTE : ENTRETIEN BRANCHEMENTS	0	15 182	15 182
	2100 - COLLECTE CURAGE APRES OBSTRUCTION	0	141 173	141 173
	2078 - EPURATIONS : TRAIT - EVACUATION GRAISSES	598	0	598
	2108 - COLLECTE : DECHETS DE CURAGE	2 617	12 061	14 678
Dépenses de fonctionnement :	C-270 Coûts spécifiques de société	5 496	2 651	8 147
	3201 - HONORAIRES COMMISS. AUX CPTES	5 496	2 651	8 147
	C-280 Coûts spécifiques du tuilage	2 539	1 225	3 764
	5100 - DOT.AMORT.COÛT TUILAG-ANNUITES	2 539	1 225	3 764
	C-290 Coûts gestion commerciale	0	93 820	93 820
Convention d'assistance :	3085 - SEM/SE2M-PRESTAT,CLIENTELE	0	93 820	93 820
Dépenses de fonctionnement :	C-300 Autres dépenses d'exploitation	194 502	108 322	302 824
Dépenses de fonctionnement :	C-310 - télécommunications, postes,	13 577	23 340	36 916
	3300 - AFFRANCHISSEMENTS	1 845	890	2 735
Convention d'assistance :	3309 - SEM AFFRANCHISSEMENTS	512	247	759
	3310 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	96	46	142
	3311 - LIAISONS SPECIALISEES EXPLOIT.	11 124	22 157	33 281
Dépenses de fonctionnement :	C-320 - engins et véhicules	49 508	11 105	60 613
	3113 - LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT	22 157	7 745	29 902
	3114 - LOYERS SALARIES POUR VEHICULES	-2 230	-1 075	-3 305
	3119 - SEM LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT	5 790	0	5 790
	3040 - CARBURANTS	15 501	3 871	19 371
	3134 - MAINTENANCE & ASSISTANCE VEHICULES LLD	2 794	354	3 148
	3135 - ENTRETIEN MECANIQ. VEHICULES	3 994	0	3 994
	3136 - ENTRETIEN EQUIPTS VEHICULES	579	211	790
	3137 - ENTRETIEN CARROSSERIE VEHICULE	925	0	925
Dépenses de fonctionnement :	C-330 - informatique	49 933	47 253	97 186
Convention d'assistance :	3070 - SOMEI- PRESTATIONS INFOGERANCE	7 174	3 460	10 634
Convention d'assistance :	3076 - SOMEI-PRESTA HORS INFOGERANCE	8 418	116	8 533
	3077 - AUTRES PREST INFOR ASSISTANCE	4 324	0	4 324
Convention d'assistance :	3082 - SE2M-PRESTATIONS D'INFOGERANCE	29 227	43 296	72 522
	3090 - AUTRES PREST INFOR MAINT LIC	791	381	1 172
Dépenses de fonctionnement :	C-350 - assurance	19 011	9 169	28 180
	3141 - PRIMES D'ASSURANCE R.C.	8 804	4 246	13 051
	3142 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	7 006	3 379	10 386
	3143 - PRIMES D'ASSURANCES VEHICULES	2 802	1 351	4 153
	3144 - PRIMES D'ASSURANCES POLLUTION	398	192	590
Dépenses de fonctionnement :	C-370 - locaux	30 763	12 092	42 855
	3100 - LOCATIONS IMMOBILIERES	13 330	6 429	19 759
	3120 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPRO	5 039	2 430	7 469
	3121 - CHARGES LOC. NETTOYAGE LOCAUX	7 492	114	7 606
Redevance due au titre de l'art 88.	3117 - DROITS DE PASSAGE & SERVITUDES	4 902	3 119	8 021
Dépenses de fonctionnement :	C-380 - entretien espaces verts	29 928	4 503	34 431
	2150 - ENTRETIEN ESPACES VERTS	13 699	2 857	16 556
	2155 - ENTRETIEN : DEPENSES DE SECURITE	16 229	1 646	17 875
Dépenses de fonctionnement :	C-390 - communicat.-marketing/relat.	1 783	860	2 643
	3220 - PUBLICITE ANNONCES INSERTIONS	56	27	82
	3230 - CADEAUX	117	56	173
	3245 - PARRAINAGE	202	98	300
	3280 - RECEPTIONS	1 408	679	2 087

	TOTAL TRAITEMENT	TOTAL COLLECTE	TOTAL
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-410 Autres frais	53 344	13 670	67 014
8800 - CHARGES EXCEPT. S/ OPER. GESTION	1 680	810	2 490
3160 - ETUDES RECHERCHES TECHNIQUES	25 000	0	25 000
3320 - FRAIS DE RECOUVREMENT CREANCES	3	1	5
3321 - AUTRES SERVICES BANCAIRES	5 548	2 675	8 223
4400 - FRAIS DOMMAGES DEGATS DES EAUX	773	373	1 146
4458 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 341	9 810	30 151
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-420 Impôts locaux et taxes	16 077	56 088	72 165
4510 - CET (CFE / CVAE)	11 965	5 770	17 735
<b>Redevance due au titre de l'art 88.</b>			
4900 - REDEV.OCCUP. DOMAINE PUBLIC	142	45 282	45 424
4550 - TAXES SUR L ELECTRICITE	1 135	3 669	4 804
4513 - TAXES FONCIERES	2 666	1 286	3 952
4515 - TAXE SUR VEHICULES SOCIETES	62	30	92
4520 - DTS ENREGIST - CARTE GRISE - VIGN	107	51	158
<b>Autres charges</b>			
C-490 - redevance part des tiers	898 796	483 967	1 382 763
7595 - REDEVANCE PAR COLLECTIVITE ASSAINISST	898 796	483 967	1 382 763
<b>Charges de stucture</b>			
C-500 Contribution services centraux	68 139	32 861	101 000
3098 - CONTRIBU. FRAIS DE SIEGE VEOLIA	68 139	32 861	101 000
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-520 Ch.liées renouvellem.programmé	394 060	211 092	605 151
2412 - RENOUV. PROGRAMME EQUIPTS RESEAU	0	211 092	211 092
2413 - RENOUV. PROGRAMME AUTRES EQUIPTS	394 060	0	394 060
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-530 Ch.liées renouve.non programmé	36 190	40 494	76 684
2423 - RENOUV. NON PROGRAMME AUTRES EQUIPTS	36 190	40 494	76 684
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-540 Ch.liées renouvel.branchements	0	144 547	144 547
2431 - RENOUV. PATRIMONIAL BRANCHEMENTS	0	144 547	144 547
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-550 Ch.liées invest.domaine privé	81 514	52 329	133 844
5111 - AMORT.BIEN RETOUR -MAT.OUTILLAGE	2 205	0	2 205
5118 - AMORT. AUTRES BIENS DE RETOUR	1 247	844	2 091
5198 - CADUCITE AUTRES BIENS RETOUR	78 062	51 485	129 547
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-560 Aide aux plus démunis - 0.5%	0	36 470	36 470
4300 - AIDES PERSONNALISEES P/ USAGERS	0	36 470	36 470
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-570 Frais de cautionnem.-Pénalités	378	0	378
4450 - PENALITES CONTRACTUELLES	378	0	378
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-580 Frais financiers	32 168	16 339	48 508
8600 - INTERETS DES EMPRUNTS S/ INVEST.	28 761	14 696	43 457
8605 - INTERETS CPTES COUR. FINANCT BFR	3 408	1 643	5 051
<b>Autres charges d'exploitation :</b>			
C-590 Pertes sur créances irrécouvr.	31 609	15 244	46 854
4061 - CREANCES ASST IRRECOUVR. EX. ANT.	31 609	15 244	46 854
<b>Autres charges</b>			
C-595 Charges exceptionnelles	72 613	32 623	105 236
8817 - CHARGES EXCEPTIONNELLES DE RESTRUCTURATION	67 644	32 623	100 267
8820 - VNC IMMOS. CORPORELLES CEDEES	4 969	0	4 969
<b>Autres charges</b>			
C-600 Dotat.provisions&amortissement	143 376	5 763	149 139
8867 - DOT. PROV. EXCEPT. P/RISQUES - CHARGES RESTRUCTURATION	7 858	3 790	11 648
5500 - DOT PROV DEPREC CREANCES CLIENTS	77 447	0	77 447
5502 - DOT PROV DEPREC CREANCES CLIENTS HORS DSP	6 978	0	6 978
5300 - DOT PROV P RISQUES CHARGES EXPLOIT.	51 093	1 974	53 067
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 878 408</b>	<b>2 403 230</b>	<b>7 281 638</b>



▶ *Commentaires sur les charges du service*

▶ **Frais de personnel**

A compter du 1er juin 2016, la totalité du personnel est salariée de la société SAOM ; il n'y a plus de personnel détaché. Ce poste enregistre également le personnel intérimaire. Ces rubriques sont cumulées et présentées par fonction dans le compte d'exploitation.

▶ **Produits de traitement**

Le poste "Produit de traitement" comporte exclusivement les montants imputés au contrat et nécessaires aux usines.

### ► Energie

Le poste "énergie " regroupe les factures de force motrice nécessaire au fonctionnement des ouvrages du service.

### ► Analyses

Ce poste enregistre les contrôles et analyses de la qualité de l'eau.

Les prestations de laboratoire sont prévues à la convention d'assistance signée entre la SEM et SAOM. En annexe de cette convention figure le bordereau de prix des prestations du laboratoire.

### ► Sous-traitance

Ce poste regroupe les dépenses de sous-traitance réalisées par des tiers, les achats de travaux pour compte de tiers et les prestations facturées par la SEM et SEMM au titre des conventions d'assistance signées depuis janvier 2014 et ayant fait l'objet d'avenants depuis cette date.

### ► Coûts spécifiques de la période de tuilage

Dans cette rubrique figure la dotation aux amortissements des coûts de tuilage. Elle correspond à l'amortissement des travaux de préparation à l'exécution du contrat, engagés pendant la période définie à l'article 11 du contrat. Ces travaux sont amortis à compter de la date d'effet de la délégation et sur la durée du contrat.

### ► Coûts de gestion commerciale

La convention d'assistance entre SEMM et SAEM prévoit une indemnisation de 1,5 € HT par facture émise pour le traitement de la facturation assainissement par le délégataire de l'eau.

### ► Autres dépenses d'exploitation

La rubrique informatique regroupe principalement les prestations informatiques refacturées par la SEMM (infogérance) et la SOMEI.

La rubrique "Droits de passage & servitudes" regroupe principalement les redevances payées à des tiers : Retail-Connexion (Gare d'Ensuès), Trésor public (Sausset et Ensuès), Trésorerie municipale (Châteauneuf les Martigues) et RDT<sub>13</sub> (Marignane).

### ► Impôts et taxes

La redevance pour occupation du domaine public (RODP) est due au titre des dispositions définies à l'Article 88 du présent contrat. Son montant est déterminé chaque année en fonction de la superficie des ouvrages bâtis non linéaires et de linéaires de canalisation hors branchements, exploités par le délégataire, pour le compte de la Communauté Urbaine.

### ► Autres taxes

Dans le poste " autres taxes", figure principalement la taxe sur l'électricité.

### ► Redevance part des tiers

Ce poste comprend les charges perçues pour le compte des tiers (charges part Collectivité Assainissement) dont la contrepartie est inscrite en produits.

### ► Contribution services centraux et recherche

Cette rubrique correspond aux charges de structure. Il y figure uniquement les frais de siège du groupe Veolia.

Conformément à l'article 91 du contrat, le délégataire prend en charge les frais de siège du groupe Veolia dans la limite de 2 % des charges d'exploitation.

### ► Charges relatives aux renouvellements

- **Renouvellement programmé**

Ce poste enregistre les engagements de renouvellement de l'exercice déclinés entre Collecte et Traitement. Conformément à l'article 86, la réalisation de ces engagements de renouvellement est suivie dans le "compte de renouvellement" spécifique, détaillé par ailleurs.

- **Renouvellement non programmé**

Cette rubrique enregistre les dépenses non programmées des autres équipements.

- **Renouvellement des branchements**

Cette rubrique enregistre les dépenses programmées des branchements. Le contrat précisant que l'engagement des branchements n'est pas fixé en montant mais en nombre, ces dépenses de renouvellement ne sont pas enregistrées dans un compte spécifique de renouvellement, elles restent comptabilisées en charges.

- ▶ **Charges relatives aux investissements du domaine privé et investissement programmé**

Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan du délégataire sont identifiées en "Biens de retour", conformément aux dispositions de l'article 15.2 du contrat. Ces biens comprennent notamment les travaux de premier établissement et d'amélioration, confiés au délégataire par l'article 45 du contrat.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à partir de leur date de mise en service : l'amortissement "technique" ainsi évalué est enregistré aux rubriques "amortissement autres biens de retour", "amortissement biens de retour matériel et outillage" et "amortissement biens de retour logiciel". Du fait du caractère temporaire de la délégation et de l'obligation de remettre gratuitement les biens de retour à la Communauté Urbaine à l'expiration du contrat, une dotation aux amortissements dits de "caducité" est comptabilisée de manière concomitante au passif du bilan à hauteur du complément nécessaire à l'amortissement complet des biens au terme de la délégation. Elle est égale à l'amortissement de l'emprunt souscrit pour les financer et est enregistrée en rubrique "caducité autres biens de retour".

- ▶ **Aide aux plus démunis**

Ce montant correspond à l'engagement annuel prévu dans le cadre de l'avenant 5.

- ▶ **Frais financiers**

Ils correspondent aux charges d'intérêts liés à la rémunération de la trésorerie prêtée par la Société des Eaux de Marseille en compte courant ainsi qu'aux intérêts des emprunts souscrits pour le financement des investissements.

- ▶ **Charges exceptionnelles de restructuration**

Sur 2021 une partie des frais de personnel et cout de départ liés à la RCC ont été payés pour 100 k€. Ces dépenses passées en frais de personnel ont été transférées en cout de restructuration par transfert de charge.

- ▶ **Dotat.provisions&amortissement**

- **La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation** comprend les éléments suivants :

Provision pour charges de fin de contrat <sup>(1)</sup>	5 K€
Pénalité	47 K€

*(1) Cette provision pour charge a été évaluée sur la base des travaux divers de clôture et de reporting restant à produire postérieurement à la fin du contrat.*

- **La dotation aux provisions dépréciation des créances clients**

Ce poste enregistre une provision correspondant à 100 % des créances supérieures à 1 an et les dossiers spécifiques à risques de l'exercice.

- **La dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels**

- > La dotation pour charges RESTRUCTURATION

La provision pour restructuration a été reprise pour les coûts de départs du personnel et les mesures d'accompagnement payés (100 K€) et elle a aussi été réajustée sur la base des dépenses restants à venir en 2022-2023 ; ce qui a conduit à une dotation complémentaire de 11 k€ en 2021.

## 7.1.6. • COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

### 7.1.6.1. • Compte d'exploitation cumulé : Collecte et traitement

- Le Compte d'exploitation total pour collecte et le traitement est joint en « Annexes - Economie du contrat » des annexes numériques.

#### 7.1.6.2. • **Compte d'exploitation : Collecte**

- Le Compte d'exploitation total pour collecte et le traitement est joint en « Annexes - Economie du contrat » des annexes numériques.

#### 7.1.6.3. • **Compte d'exploitation : Traitement**

- Le Compte d'exploitation total pour collecte et le traitement est joint en « Annexes - Economie du contrat » des annexes numériques.

#### 7.1.6.4. • **Détail des comptes spécifiques**

##### 7.1.6.4.1. • *Comptes de renouvellement*

- Les Comptes de renouvellement (2 comptes+2 annexes du compte) sont joints en « Annexes - Economie du contrat » des annexes numériques.

##### 7.1.6.4.2. • *Comptes travaux neufs*

- Les Comptes travaux neufs (2 comptes) sont joints en « Annexes - Economie du contrat » des annexes numériques.

##### 7.1.6.4.3. • *Comptes spécifiques*

#### 1. **Compte de tiers – Part Collectivité**

Part Collectivité Assainissement (surtaxe)

Dans le cadre du contrat de délégation de service public avec le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence, c'est le délégataire du service public de l'Eau sur l'ensemble du territoire qui est tenu **de facturer et de recouvrer** pour le compte des délégataires du service de l'Assainissement, les redevances d'assainissement auprès des abonnés du service de l'eau. Il s'agit des redevances suivantes :

- part Délégataire Assainissement
- part Collectivité Assainissement (surtaxe)

Ces deux redevances sont ensuite enregistrées **en produits dans le compte d'exploitation** du délégataire de l'Assainissement au moyen d'une interface mensuelle.

Les produits part Collectivité ont leur contrepartie dans le compte de charge qui porte le même nom.

Cette part Collectivité est ensuite reversée par le délégataire de l'Assainissement à la Communauté Urbaine.

Ces opérations sont suivies à partir de deux comptes spécifiques créés à cet effet.

Compte de Participation pour l'Assainissement Collectif et opérations perçues auprès des raccordables non raccordés.

La Participation pour Assainissement Collectif (PAC), ainsi que les éventuelles pénalités appliquées aux raccordables non raccordés (ces dernières étant nulles depuis le démarrage du contrat), font l'objet d'une facturation par le délégataire de l'Assainissement pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence. Ce dernier est chargé de mettre en œuvre le recouvrement des factures émises.

**Les opérations de perception et de reversement de ces deux redevances ne transitent pas par le compte d'exploitation mais viennent directement alimenter le compte de tiers créé spécifiquement à cet effet.**

Ces opérations sont aussi suivies à partir des deux comptes spécifiques.

## 2. Comptes de tiers – Agence de l'Eau

Dans la continuité, le délégataire de l'Eau est aussi mandaté par l'Agence de l'Eau pour facturer et encaisser la Redevance de Modernisation des Réseaux de collecte **et pour la lui reverser directement.**

Ainsi cette redevance est comptabilisée directement en compte de tiers **au niveau des comptes du délégataire de l'Eau. Elle n'est pas comptabilisée dans les comptes des délégataires de l'Assainissement.**

Les Sociétés d'Assainissement ne facturent pas de redevance de prélèvement ni de redevance pollution.

→ Les Comptes spécifiques sont joints en « **Annexes - Economie du contrat** » des annexes numériques.

### 7.2. • FLUX FINANCIERS

**Données financières :** Comme le prévoit l'article 96.2 du contrat, le délégataire produira les données complémentaires au Compte rendu financier inclus dans le RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. Ces documents font l'objet d'un envoi séparé par Clé USB et d'un dépôt dans l'entrepôt de données à cette même date.

**Rapport de gestion :** La loi 2018-727 du 10-08-2018 dispense du Rapport de gestion les sociétés qui répondent à la définition des petites entreprises et donc ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivants :

- > Total du bilan : 4 millions d'euros,
- > Montant net du chiffre d'affaires : 8 millions d'euros,
- > Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 50.

Selon les chiffres 2021, la société SAOM est dispensée de Rapport de gestion.

## 8. • Annexes numériques assainissement

**NB :** Nous vous informons que dans un souci d'harmonisation des Rapports Annuels du Délégué SAEM et SAOM et ce, afin d'en rendre la lecture plus fluide, nous avons regroupé l'ensemble des annexes dans ce présent chapitre.

La répartition de toutes les annexes mentionnées ci-dessous a été faite en respectant les différents thèmes conformément à l'agencement du sommaire du RAD.

Par conséquent, l'ensemble des documents correspondant à ces dernières sera consultable dans la clé USB remise concomitamment aux exemplaires papiers.

Par ailleurs, il est à noter que les données figurant en annexes, n'étant pas consultables par le public, échappent aux termes de la législation RGPD (Réglementation générale des données personnelles).

### Annexe 1. Bilan des achats

#### 8.1. • ANNEXES - PATRIMOINE

### Annexe 2. Immobilisation en jouissance temporaire

### Annexe 3. Fiches détaillées des caractéristiques des step et poste de relevage

- > Annexe 3.1. Dossier technique - Carry le Rouet
- > Annexe 3.2. Dossier technique - Châteauneuf
- > Annexe 3.3. Dossier technique - Ensûs La redonne
- > Annexe 3.4. Dossier technique - Gignac
- > Annexe 3.5. Dossier technique - Marignane
- > Annexe 3.6. Dossier technique - Sausset les Pins
- > Annexe 3.7. Dossier technique – St Victoret
- > Annexe 3.8. Dossier technique - Châteauneuf
- > Annexe 3.9. Dossier technique - Carry Sausset
- > Annexe 3.10. Dossier technique - Ensûs
- > Annexe 3.11. Dossier technique - La Palun

### Annexe 4. Autosurveillance

- > Annexe 4.1. Bilan Carry Sausset
- > Annexe 4.2. Bilan Châteauneuf les Martigues
- > Annexe 4.3. Bilan Ensûs la Redonne
- > Annexe 4.4. Bilan La Palun

### Annexe 5. Liste des appareils programmés en renouvellement par an entre l'exercice du RAD+1 et l'exercice RAD+3 – Collecte et traitement

#### Avancement du renouvellement programmé 2019-2021

### Annexe 6. Synthèse étude AMDEC

### Annexe 6bis. Servitudes

#### 8.2. • ANNEXES - EXPLOITATION

### Annexe 7. Vie du service

- > Annexe 7.1. Liste des effectifs SAOM
- > Annexe 7.2. Chronologie de la vie du service – Station d'Épuration
- > Annexe 7.3. Chronologie de la vie du service – Station de Relevage
- > Annexe 7.4. Rapport du développement durable

### Annexe 8. Suivi de la performance

### Annexe 9. Assurances et Contentieux

- > Annexe 9.1. Attestations d'Assurances
- > Annexe 9.2. Attestations Primes Assurances
- > Annexe 9.3. Etat sinistres, contentieux, dommages

## Annexe 10. Convention Somei

### 8.3. • ANNEXES - TRAVAUX

#### Annexe 11. Listing des débouchages sur collecteurs / branchements

#### Annexe 12. Listing Points noirs

#### Annexe 13. Travaux branchements neufs 2021

#### Annexe 14. Liste des branchements renouvelés SAOM 2021

#### Annexe 15. Travaux d'entretien

#### Annexe 16. Liste des propositions de travaux SAOM

#### Annexe 17. Biens de retour / Biens de reprise

*Annexe 17.1. Collecte – Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.2. Traitement – Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.3. Investissement - Liste des biens de reprise et des biens de retour*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR En service*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Entrée*

*Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Sortie*

### 8.4. • ANNEXES - CLIENTELE

## Annexe 18. Chiffres clés de la facturation

- > *Annexe 18.1. Année 2021 – PADOc encaissement sur facture*
- > *Annexe 18.2. Année 2021 – PADOc facturation*
- > *Annexe 18.3. Etat des créances en cours*
- > *Annexe 18.4. Facturation 2021 – Produits*
- > *Annexe 18.5. Facturation 2021 détail – Produits*
- > *Annexe 18.6. Etat des créances irrécouvrables*
- > *Annexe 18.7. Volume facturé des contrats CSD*
- > *Annexe 18.8. Liste échéanciers de paiement*

## Annexe 19. Actualisation - Formule de révision

- > *Annexe 19.1. Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2021*
- > *Annexe 19.2. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2021*
- > *Annexe 19.3. Calcul Actualisation tarifs au 2<sup>ème</sup> Semestre 2021*
- > *Annexe 19.4. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 2<sup>ème</sup> Semestre 2021*
- > *Annexe 19.5. Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2022*
- > *Annexe 19.6. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2022*

## Annexe 20. Exemple facture 120 m3

## Annexe 21. Liste nombre courriers 2021

## Annexe 22. La liste des clients raccordables

## Annexe 23. La liste des clients contrôlés à la séparabilité & conformité

## Annexe 24. Droit passage et servitudes

## Annexe 25. Baromètre satisfaction clients

**8.5. • ANNEXES - ECONOMIE DU CONTRAT**

- Annexe 26. Comptes d'exploitation**
- Annexe 27. Comptes travaux – Collecte et Traitement**
- Annexe 28. Comptes de renouvellement – Collecte et Traitement**
- Annexe 29. Comptes de réalisation des travaux de renouvellement programmé –Collecte et Traitement**
- Annexe 30. Surtaxes**
- Annexe 31. Redevance SAOM par SEM**
- Annexe 32. Redevance SAOM par SEMM**
- Annexe 33. PAC 2021**
- Annexe 34. Taux de charge semi-directes et indirectes 2021**
- Annexe 35. Etat audit projec caducité 2014-2028**
- Annexe 36. Liste des prestations accessoires**

 rendez-vous sur  
[assainissement-ouest-metropole.fr](http://assainissement-ouest-metropole.fr)

Juin 2022



ASSAINISSEMENT D'OUEST MÉTROPOLE

Notre territoire est si précieux



TERRITOIRE  
MARSEILLE  
PROVENCE

Société d'Assainissement Ouest Métropole